

---

SINGAPOUR – Réunion en personne de l'ICG - Singapour  
Vendredi 6 février 2015 - 09h00 à 17h00  
ICANN – Singapour, Singapour

PATRIK FALTSTROM:                    Essayons donc de commencer notre réunion.

Je vais souhaiter la bienvenue à tous, à tous les membres de l'ICG, aux nouveaux membres du secrétariat qui nous aident ici pour la première fois, également je voudrais remercier les anciens membres de l'ICANN qui nous ont aidés à remplir ces fonctions de secrétariat.

Heureusement pour nous, Alice ne partira pas, elle continuera à être avec nous aux côtés de son équipe.

Et je voudrais dire explicitement que malheureusement, Demi, Lynn et Alissa ne seront pas parmi nous pour plusieurs raisons. Jean-Jacques ne sera pas non plus avec nous. Ces personnes vont essayer de participer à notre réunion à distance, et espérons que les raisons pour lesquelles ils ont été empêchés de venir pourront être résolues de façon positive pour eux.

Il y a certaines personnes qui ne sont pas dans la salle encore, mais nous allons commencer quand même, car nous avons une longue journée devant nous, et beaucoup de sujets à aborder.

Nous allons aborder plusieurs thèmes, je suis content de voir qu'il y a beaucoup de membres qui sont assis l'un à côté de l'autre à cette table, on est bien à l'aise. Nous allons essayer d'étendre un peu la table pour

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

que les gens puissent être un peu plus à l'aise avec les ordinateurs sur la table. Je pense qu'on pourra le faire pour demain. Nous allons essayer d'avoir un espace plus grand pour la prochaine réunion.

Nous allons avoir des pauses-café, une pause déjeuner. Nous aurons un repas qui nous sera apporté dans la salle, et nous aurons également du café disponible, ou de l'eau. Là vous voyez, au fond de la salle, à gauche, vous pouvez vous servir du café, du thé, de l'eau, comme vous voudrez. Je vais y aller probablement plusieurs fois moi-même. Je crois que c'est tout en ce qui concerne la logistique.

Une chose encore, pendant une des pauses, nous allons avoir les badges pour la réunion de l'ICANN. Les gens du secrétariat les préparent en ce moment. Ils nous seront distribués pendant une des pauses.

Nous allons aborder les autres aspects au fur et à mesure que nous allons avancer dans notre réunion.

Passons maintenant à notre programme. En ce qui concerne l'ordre du jour, il y a eu un programme proposé sur la liste de diffusion principale. Ensuite Alissa, sur la base des discussions que nous avons eues, a envoyé des changements suggérés à cet ordre du jour. Il y a eu une confusion entre moi-même, Alissa et Mohamed, le secrétariat n'a pas bien compris laquelle des versions de l'ordre du jour devait être publiée. Donc nous avons approuvé l'ordre du jour sans les suggestions qui avaient été proposées par Alissa. C'est la raison pour laquelle, quand je suis arrivé hier, j'ai suggéré un nouvel ordre du jour, et le changement proposé était de mettre en place les changements qui avaient été déjà proposés par Alissa sur la liste de diffusion principale, et dont nous n'avions pas tenu compte avant.



---

Il y a eu question de Kavouss, à savoir pourquoi le temps consacré à la proposition sur la responsabilité avait été raccourci. Bien sûr c'est un processus important pour nous, et en ce qui concerne cet ordre du jour, on avait dit que le temps qu'on allait consacrer à la question de la responsabilité est très bref. C'est ce qui avait été dit par rapport à cet ordre du jour, c'est un point très spécifique. Je suis prêt à écouter d'autres commentaires.

KAVOUSS ARASTEH:

Bonjour à tous. Je suis très heureux d'être ici parmi vous. Même si on est très proche les uns des autres autour de cette table, mais du point de vue du cœur, on se sent très proche aussi.

Avant de commencer, j'aimerais vous demander d'envoyer un message à Alissa pour lui souhaiter une bonne continuation dans ses plans, pour que ses problèmes puissent se résoudre de la meilleure façon possible. Et je m'excuse de commencer mes propos de cette manière.

J'aimerais dire que nous considérons en général qu'un sujet très important, c'est celui de la responsabilité. C'est pour cela que nous croyons qu'il ne serait pas approprié de réduire le temps consacré à la responsabilité. Nous essayons d'aborder tous les sujets, et il faut voir après comment le président mène cette séance. Personnellement, je crois qu'il est important de pouvoir aborder la question de la responsabilité, et je crois que nous ne devons pas réduire le temps consacré à ce sujet, même s'il y a d'autres points importants à aborder. Je suis très inquiet de savoir qu'on envisage de raccourcir de temps consacré à la question de la responsabilité. Il va falloir aussi voir le rapport du groupe qui travaille sur les ressources numériques, etc.



DANIEL KARREBERG:

Bonjour.

Quand on prépare un programme de travail, il est important de voir quels sont les aspects qui nous permettraient d'avancer dans notre travail, tout en respectant le travail des autres groupes qui nous ont envoyé leur travail.

Je pense qu'en ce moment, le plus important pour nous, c'est analyser, discuter et répondre aux propositions qui nous ont été envoyées par le groupe qui travaille sur les numéros et les paramètres de protocoles. Ces groupes nous ont envoyé leurs propositions. C'est pour cela que nous devons accorder la priorité à la discussion et à la réponse que nous allons envoyer à ces groupes. Ce serait un mauvais signe que de ne pas le faire. Si nous ne le faisons pas, cela pourrait porter préjudice à la relation que nous avons avec ces groupes. C'est pour cela que je crois qu'il faut accorder du temps au traitement du travail de ces groupes.

Deuxièmement, nous avons reçu un nouveau calendrier par rapport au travail de ces groupes. Cela est important pour nous d'accorder une certaine importance à cela.

Si nous voulons discuter d'autre chose, nous pouvons le faire. Mais voilà les priorités que nous devrions avoir.

PATRIK FALTSTROM:

Joseph ?



JOSEPH ALHADEFF:

Je crois qu'on pourrait peut-être mettre en rapport les commentaires de Daniel et de Kavouss. Je crois que la responsabilité est un sujet extrêmement important, mais il y a beaucoup à dire en relation aux propositions que nous avons reçues. Et peut-être que d'un point de vue formel, en ce qui concerne le travail des groupes, on pourrait traiter cette question au fur et à mesure qu'elle est abordée dans les propositions que nous avons reçues des groupes, car il s'agit de sujets très importants pour nous. Ce serait peut-être un moyen de pouvoir répondre aux inquiétudes de Daniel et de Kavouss. Sachant que les arrangements formels entre les organisations peuvent nous permettre d'aborder cette question de la responsabilité au lieu de traiter ce sujet tout seul.

PATRIK FALTSTROM:

Alors pourrait-on changer l'ordre des sujets dans l'ordre du jour pour commencer avec les deux propositions que nous avons reçues, les numéros et les paramètres de protocole, accorder deux heures à chacune de ces propositions, et ensuite parler des noms, du calendrier, et de la responsabilité ensuite. Est-ce que vous êtes d'accord avec cet ordre du jour, avec l'ordre dans lequel nous allons aborder les sujets : numéros, protocoles, noms, calendrier, et responsabilité. Et nous avons aussi la journée de demain.

J'ai une question de Paul qui est ici à ma gauche qui n'a pas utilisé le micro. Pourquoi j'ai changé l'ordre des noms et des paramètres de protocole ? La raison pour laquelle j'ai changé l'ordre, c'est que Jari m'a dit qu'il aurait des problèmes pour parler des paramètres de protocoles avant 11h, car il a dû introduire certains changements par rapport aux



---

commentaires qui ont été faits. C'est pour cela si vous avez des problèmes, on peut en parler.

PAUL WILSON: Je n'aime pas parler des numéros avant le déjeuner.

PATRIK FALTSTROM: T'es d'accord pour changer l'ordre en principe ?

PAUL WILSON: Non, si cela implique de parler des numéros avant le repas de midi.

KAVOUSS ARASTEH: Merci Patrik, merci Joseph. Merci Daniel.

Mon problème ne concerne pas l'ordre dans lequel nous allons aborder les sujets, mais plutôt le fait de consacrer moins de temps à la responsabilité. Ce n'est pas quelque chose que j'apprécie. Mais l'ordre des priorités, je n'ai aucune difficulté par rapport à cela, si nous allons consacrer tout de même une certaine partie de notre temps à la question de la responsabilité.

PATRIK FALTSTROM: Permettez-moi d'expliquer les fondements de ma suggestion par rapport au changement de l'ordre. Nous pouvons étendre le temps consacré à la responsabilité une fois qu'on aura abordé les autres questions.



---

J'ai également mentionné explicitement qu'on voulait consacrer le temps nécessaire à chacune des propositions pour avoir aussi le temps de pouvoir aborder la question de la responsabilité, afin que nous puissions arriver à des conclusions. Il ne faut pas arrêter les discussions sur les propositions de manière prématurée pour pouvoir aborder la question de la responsabilité. C'est pour cela que nous devons travailler de façon à obtenir un consensus.

Daniel ?

DANIEL KARREBERG: Je pense qu'à partir des commentaires qui ont été formulés, je pense que l'ordre du jour tel qu'on le voit sur l'écran pourrait fonctionner sans aucune modification. Le travail serait prévisible.

PATRIK FALTSTROM: Alissa ?

ALISSA COOPER : Vous m'entendez?

PATRIK FALTSTROM: Oui.

ALISSA COOPER : Très bien. D'abord merci Kavouss pour ce que vous avez dit. J'apprécie énormément.



---

Deuxièmement, je voulais dire que ma question par rapport à la responsabilité concernait le fait de savoir ce dont nous voulions parler. Mieux comprendre ce dont on voulait parler pour savoir si on pouvait y consacrer une heure. Bien entendu c'est un sujet très important, mais il n'était pas évident pour moi de savoir quels étaient les thèmes spécifiques que nous voulions aborder dans le cadre de la responsabilité. C'est pour cela que j'ai posé la question, nous avons beaucoup d'autres sujets à aborder également, et il faut que l'on puisse se préparer pour les discussions. C'est pour cela que j'ai posé la question, et s'il y a des points qu'il faut préparer pour cette discussion, le fait de les mentionner sur l'ordre du jour pourrait peut-être aider. Ce que je voulais était de savoir très spécifiquement les sujets qu'on allait aborder dans cette séance. Autrement je n'ai aucun problème avec l'ordre qu'on a proposé.

PATRIK FALTSTROM:

Merci Alissa.

Je vois qu'il n'y a pas d'inquiétude par rapport à ça dans la salle et pendant que l'on réfléchit à la façon dont nous allons travailler, j'aimerais parler des protocoles. En ce qui concerne la participation à distance, les participants à distance vont lever la main, ou bien sur la salle d'Adobe Connect vont nous faire savoir qu'ils souhaitent prendre la parole. A ce moment-là le secrétariat va nous informer que quelqu'un veut prendre la parole et nous allons pouvoir voir qui sont les orateurs qui souhaitent prendre la parole.

Le changement dans l'ordre des points entre la responsabilité et les rapports des communautés opérationnelles, ce changement, je l'ai





---

suggéré parce que ce serait beaucoup plus facile de voir quels sont les points dont on n'a pas discuté par rapport à la responsabilité, ou quels sont les débats par rapport à la responsabilité au sein des communautés opérationnelles. Pour voir aussi quels sont les sujets de responsabilité que l'on pourrait aborder. Je pense qu'il y a une certaine difficulté pour changer le traitement des propositions des communautés opérationnelles. C'est pourquoi on pourrait peut-être respecter l'ordre du jour tel qu'il a été établi.

La personne qui devrait parler de la responsabilité n'est pas encore là, car on a encore des problèmes logistiques à résoudre. De toute façon, je pense Daniel que ce que vous alliez suggérer, c'était de garder l'ordre du jour en l'état, et reprendre la question de la responsabilité demain. Est-ce que c'est correct ?

DANIEL KARREBERG:

Tout à fait, c'est exactement ça. Sachant qu'il nous faudrait finir d'abord avec les questions prioritaires avant de passer aux questions moins prioritaires. Et je répète, la grande priorité que nous avons, c'est de donner réponse aux communautés opérationnelles qui nous ont fait parvenir leurs rapports afin de pouvoir respecter le calendrier établi.

PATRIK FALTSTROM:

Très bien. Donc on suggère de garder l'ordre du jour dans l'état, et aborder la question de la responsabilité et le calendrier demain s'il le faut, une fois que nous aurons discuté ou abordé les propositions des communautés des paramètres des protocoles et des ressources de numéros.



---

Si vous êtes d'accord, on garde l'ordre du jour en l'état.

Le point suivant que nous allons aborder concerne les procès-verbaux de la réunion du 28 janvier. Permettez-moi de demander aux membres de l'ICG de nous indiquer s'ils ont des remarques par rapport aux procès-verbaux. Des changements ont été proposés sur la liste de diffusion. Ces changements ont déjà été introduits. Ce que vous avez devant les yeux sont les procès-verbaux révisés. S'il n'y a pas de commentaire alors, les procès-verbaux sont approuvés.

Concernant le secrétariat, la logistique, et les téléconférences, nous allons revenir sur les téléconférences et sur les réunions en personne demain, et nous allons discuter de cette question lorsque nous saurons où on est par rapport à ces deux réunions. Mais je vous fournirai une mise à jour par rapport aux statuts du secrétariat en ce moment.

Comme vous savez, on a un nouveau secrétariat qui a assumé un nombre de tâches du secrétariat qui était gérées par l'ICANN. Il y a un nombre de tâches qu'Alice a toujours en charge. Il y a un document qui a précisé la division des tâches entre deux groupes. Et encore je voudrais répéter les remerciements envers les individus et les membres de l'ICG qui ont aidé à assurer un secrétariat indépendant.

Je pense que nous sommes maintenant dans une période de transition où nous allons migrer les listes de diffusion et établir un calendrier pour pouvoir être complètement opérationnels.

Nous allons utiliser un nouveau nom de domaine qui aura bien sûr un impact sur le site web et sur les listes de diffusion. Nous allons vous donner des informations par rapport au moment où nous allons migrer



---

de la vieille liste à la nouvelle liste, et le site web également. Nous avons une première version du site web qui fonctionne déjà. Nous avons les présidents, les co-présidents de l'ICG, tout le monde l'a évalué, et nous avons déjà fait circuler certains commentaires sur le site web, et j'espère qu'il sera opérationnel d'ici peu. Voilà où on en est. Vous allez voir des modifications opérationnelles bientôt.

Jean-Jacques, allez-y.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci Patrik.

J'ai deux ou trois remarques à faire.

D'abord, Adiel a quitté l'ICG et appartient maintenant au personnel de l'ICANN. Puisque j'étais chargé moi-même de chercher un secrétariat, je voulais exprimer mes remerciements envers Adiel, dire que c'était un plaisir de travailler avec lui, je suis très content pour lui, et je voulais féliciter le secrétariat gagnant.

Et j'ai également une remarque générale. Nous avons eu du mal à choisir le secrétariat, cela nous a pris beaucoup de temps, et je voulais déclarer que ce n'était pas vraiment la faute des membres de recrutement, et c'était un groupe auquel j'appartenais où j'ai travaillé avec Adiel, mais c'était plutôt des difficultés personnelles que nous avons eues par rapport au personnel de l'ICANN. Je voulais donc reconnaître que bien sûr il peut y avoir des problèmes personnels avec l'organisation. Vous savez que dans une organisation comme l'ICANN, on peut avoir du mal parfois à assurer et prendre en charge une tâche, parce qu'on n'est pas toujours capable de compléter les tâches de façon



---

opportune. Et bien sûr, l'organisation va devoir désigner une personne pour occuper ce poste avant qu'il revienne.

Merci.

PATRIK FALTSTROM:

Merci.

Etant donné que Mohamed n'est toujours pas là, nous allons nous arrêter à ce point-là.

Par rapport au secrétariat et à la logistique, y a-t-il des questions ?

Merci.

Dans ce cas-là, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour. Mohamed n'est pas avec nous pour l'instant. Je voudrais que la discussion de la responsabilité soit remise jusqu'à ce qu'il soit là. On va passer maintenant au calendrier, discuter de la responsabilité juste avant la pause.

Oui Milton, vous avez la parole.

MILTON MUELLER:

J'ai une question rapide. Est-ce possible de modifier l'ordre du jour pour que l'on affiche la même version que vous avez. Vous êtes en train d'afficher une version antérieure. Je voudrais que l'on ait la bonne version sur l'écran. Si je ne me trompe, le calendrier et la responsabilité avait été remis à demain ?



---

PATRIK FALTSTROM: Non, c'était ce que j'avais proposé, mais ça a été rejeté. Donc non ça n'a pas été remis à demain.

Ma proposition serait qu'on pourrait le modifier, parce qu'il faut que l'on avance. Si on peut le faire, pas de problème. Mais nous avons eu des problèmes par rapport à la remise de la discussion de la proposition des paramètres de protocoles, et j'avais discuté de cela avec Jari et Paul.

MILTON MUELLER: Je pensais que Paul n'était pas sérieux.

PATRIK FALTSTROM: C'est un Australien vous savez, je ne sais pas quelle heure il est en Australie en ce moment, je ne sais pas s'il est de bonne humeur, mais non je pense qu'il était sérieux.

Alors c'était difficile de pouvoir avancer par rapport à cette question tout à l'heure. Oui je vois que vous levez la main, mais j'essaye de réexpliquer ce que j'avais compris. Je vais répéter ce que j'avais compris comme conclusion, et nous allons voir si c'est la façon dont nous allons agir.

Nous allons maintenir les discussions des numéros et des protocoles telles qu'elles apparaissent dans cet ordre du jour, jusqu'à ce que pour la proposition des paramètres de protocoles, nous allons commencer la discussion de responsabilité et la discussion du calendrier. Considérant les retours que nous avons reçus, je pense que ce n'est pas suffisant pour pouvoir discuter de ces deux questions. Voilà pourquoi je proposais de remettre ces discussions à demain.



---

Jari, allez-y.

JARI ARKKO:

Oui, je voulais reprendre cette discussion du programme, et je pense que vous avez raison, c'est le bon ordre, aucune objection de ma part.

KAVOUSS ARASTEH:

Etant donné les circonstances actuelles, il faudrait que l'on reprenne la discussion des paramètres de protocoles, puis discuter de la responsabilité et du calendrier à la fin de la discussion de la proposition des paramètres de protocole, et puis Mohamed pourrait nous faire un compte rendu du travail qui a été fait sur la responsabilité.

Mais je pense qu'on avait deux agents de liaison pour le CCWG. Est-ce que ces deux agents de liaison sont en mesure de nous faire un compte rendu du travail du CCWG responsabilité? Peut-être pas maintenant ?

PATRIK FALTSTROM:

Merci Kavouss. Vous suggérez que le temps qu'on a consacré à la responsabilité dans l'ordre du jour devrait être consacré à un compte rendu de nos agents de liaison. C'est un bon exemple de la bonne manière d'utiliser le temps que nous avons. Je pense que ce type de suggestions pour les contenus des différents points de l'ordre du jour sont quelque chose que comme co-président me sont très utiles. Et je vous en remercie.

Y a-t-il quelqu'un d'autre qui veut prendre la parole ?



---

Nous allons commencer alors avec les rapports et les comptes rendus. Y a-t-il des comptes rendus concernant la responsabilité de l'ICANN ?

Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH:

Merci Patrik.

Il y a deux agents de liaison de l'ICG dans ce groupe CCWG responsabilité. L'un de ces agents était moi-même, et l'autre était Keith Drazek.

Si vous me permettez, je dirais que le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité, le CCWG, a très bien travaillé. Ils ont deux voies de travail. La première porte sur la responsabilité qui doit être mise en place, ou à laquelle il faut s'engager avant la transition. Et la responsabilité au-delà de la transition pour assurer la bonne opération du système après la transition-même.

Ils ont créé différents domaines de travail. L'un concernant la responsabilité existante à ce jour, et un autre domaine concernant les commentaires qui ont été reçus par rapport aux discussions de responsabilité.

Ils ont été en rapport avec le CWG puisqu'ils s'appelaient avant «CWG responsabilité.» Ils ont été donc en rapport avec le CWG actuel, ils ont discuté des 4 domaines de travail et des différentes contingences. Ils ont travaillé de manière très efficace, très positive, et ils ont créé deux équipes de travail spéciales dont l'une s'occupe de la révision, et l'autre s'occupe de la façon de pouvoir habiliter la communauté pour prendre



---

les décisions nécessaires. Et finalement, ils ont des informations récentes sur lesquelles ils ont commencé à travailler. Le premier document issu de leur travail a été publié hier, ils ont fait de très bons progrès.

Ce que je veux rapporter à ce point-là par rapport à ce que j'ai compris, c'est que le président de l'ICG a informé auparavant le co-président du CCWG du fait que l'ICG n'attend pas de résultat du CCWG eu égard à la transition. Et sur ce point-là, je dirais que je ne suis pas d'accord, parce que la piste de travail numéro 1 par rapport à la charte du CCWG responsabilité dit que toute responsabilité doit être mise en place ou doit être promise avant la transition.

Alors comment l'ICG pourrait-il confirmer ou assurer ne pas attendre des résultats du CCWG concernant les responsabilités ? Alors que la piste de travail en parle très clairement. Comment serait-ce possible que l'on ait fait cette déclaration avant d'avoir discuté de cette question au sein de l'ICG ? Si l'ICG n'attend pas des résultats du groupe CCWG responsabilité, ce avec quoi je ne suis pas d'accord, ce doit être une décision de l'ICG, mais pas du président de l'ICG. Donc demain, ou au moment qui vous semble convenable, je voudrais que l'on discute de cette question. Il faut que l'on respecte la charte de l'ICG, c'est-à-dire qu'il faut que l'on ait des exigences de responsabilité assurées ou promises avant la transition.

Cette responsabilité n'est pas simplement relative aux noms. Je dirais que la communauté des numéros et des paramètres de protocoles ont aussi des applications de responsabilité. Il faut que l'on ait une responsabilité pour l'ensemble du processus avant la transition.





---

Merci.

PATRIK FALTSTROM:

Merci Kavouss.

Je comprends, d'après ce que vous dites, que vous avez présenté un rapport en tant qu'agent de liaison, et puis que vous avez fait des remarques à titre personnel aussi. Alors vous faites une déclaration lorsque vous parlez de ces deux aspects.

Je donnerai maintenant la parole à Keith qui est notre autre agent de liaison auprès du groupe CCWG responsabilité.

KEITH DRAZEK:

Merci Patrik.

Je voudrais remercier Kavouss, mon collègue agent de liaison auprès du CCWG responsabilité. Je le remercie de cet excellent résumé du rapport.

Je dirais que le CCWG responsabilité a beaucoup avancé. Ils ont fait du très bon travail. Je suis très enthousiaste par rapport au travail qui a été fait, y compris le calendrier. Kavouss et moi avons participé à la séance en personne du CCWG responsabilité de Frankfort il y a quelques semaines, et j'étais très enthousiaste par rapport aux progrès qui ont été faits.

Je ne répéterai pas ici ce que Kavouss a dit, mais je suis d'accord avec le fait que le travail du groupe est constructif et qu'ils avancent très bien. Il y a également une très bonne coordination entre les présidents du CCWG responsabilité et du CWG transition. Et donc il y a un très bon



---

dialogue entre les deux groupes pour pouvoir identifier les domaines et les points de préoccupation, les inquiétudes, le potentiel de communication, et les dépendances entre les deux groupes, ce qui est très important. Je pense que cela correspond bien sûr avec ce que Kavouss a expliqué.

Pour passer maintenant au deuxième point de ce que Kavouss a abordé, je dirais que c'est très important à un nombre de niveaux même. Lorsqu'on lit les chartes des différents groupes, les différents secteurs, des différents domaines, même s'il on lit notre charte, nous l'ICG, avons été chargés de coordonner les propositions des trois communautés opérationnelles. Le fait qu'il n'y ait pas un CCWG responsabilité dans une voie ou une piste séparée montre vraiment quel était le plan originel de l'ICANN, d'avoir deux pistes de travail séparées, indépendantes, en parallèle. Et c'est important pour toute la communauté, parce que les discussions de la communauté particulièrement la piste de travail numéro 1, ce qui a été noté, ont des impacts sur les recommandations que nous recevons des différentes communautés opérationnelles pour ce qui est de la transition, sans le bénéfice du travail que nous recevons du groupe de travail CCWG responsabilité.

Donc les différentes communautés opérationnelles sont isolées, ne sont pas très bien informées du processus de transition et de responsabilité en fait. Alors je pense qu'il faudrait que l'on synchronise les différentes activités de ce groupe.

Le défi à mon avis est que l'ICG est chargé en fait des fonctions de transition, pas des fonctions de responsabilité. Les différentes



---

communautés opérationnelles doivent nous présenter leurs propositions, et nous devons nous-mêmes les consolider en une seule proposition que nous allons transmettre au conseil d'administration de l'ICANN pour qu'il transmette à la NTIA.

Ils n'avaient pas l'intention de nous présenter directement leur travail. Le CCWG responsabilité doit présenter son travail directement au conseil d'administration de l'ICANN. J'admets que c'est quelque chose de déroutant, que c'est difficile, que ce n'est peut-être pas la manière la plus efficace, mais c'est la structure actuelle.

Donc je pense que la remarque de Kavouss est très importante ici. Comment pouvoir assurer que les différents secteurs soient coordonnés à la fin de la discussion pour faire une seule recommandation ?

Voilà merci.

PATRIK FALTSTROM: Merci. On donne maintenant la parole à Alissa.

ALISSA COOPER : Merci Patrik.

J'ai différents commentaires à faire, j'espérais que l'on puisse voir également le diagramme de travail du CWG, qu'on puisse l'afficher sur l'écran, je pense que ce serait très utile, mais je peux commencer à parler dès maintenant.

Je dirais d'abord par rapport à ce que Kavouss a exprimé concernant le message que j'ai envoyé aux présidents du CCWG, c'était en fait une

---

réponse à un message qui nous avait envoyé à moi-même, et à Patrik, où ils demandaient si nous espérions recevoir une réponse de leur part avant le 15 janvier. Je leur ai dit que non en fait on n'attendait pas une réponse de leur part avant le 15 janvier pour pouvoir travailler, parce que c'est la réalité, on n'attendait pas à recevoir une réponse de leur part. Nous savons maintenant que leur travail est un peu en retard, et ça va leur prendre un peu plus de temps, mais on attend toujours une réponse de leur part, sauf qu'on ne l'attendait pas avant le 15 janvier.

Je pense que c'était une mauvaise interprétation de ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit qu'on n'attendait pas à voir des résultats de leur part, c'était juste que je ne m'attendais à recevoir une réponse de leur part avant le 15 janvier.

Donc je vois maintenant même le diagramme de travail. J'espère que vous le verrez également sur l'écran. J'espère que vous l'aurez déjà vu auparavant puisque c'est un diagramme qui a été publié il y a quelques temps déjà.

Et pour revenir sur ce que Keith a dit, notre rapport sur la communauté des noms et avec le CWG. Comme vous voyez sur le diagramme dans ce schéma, le CCWG responsabilité est une partie très importante du diagramme. Et donc leur travail doit être coordonné avec le travail du CWG. Mais la réponse qu'on attendait pour notre appel à propositions devait venir du CWG, pas du CCWG. Indépendamment du niveau d'indépendance de chaque groupe ou de la synchronisation de leur travail et des résultats du travail de chaque groupe.



---

Je veux dire que par rapport à qui devrait nous transmettre une proposition pour les fonctions clés, on était tout à fait d'accord sur le fait qu'on s'attendait à avoir des réponses du CWG, pas du CCWG.

Et finalement, pour ce qui est de cette question de si le CCWG devait normalement expliquer le nouveau processus ou régime de responsabilité pour les paramètres de protocoles et les numéros, je dirais que je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas vraiment ce qu'on attendait de faire. On ne comptait pas élaborer de nouveaux mécanismes de responsabilité pour les paramètres de protocoles et les numéros en coordination avec ces communautés. On a dit que ces communautés ont très bien précisé leurs attentes par rapport à la responsabilité dans les réponses aux appels à propositions que nous avons déjà reçus. Donc je pense que la charte de l'ICG est un peu plus modérée.

Merci.

JOSEPH ALHADEFF:

Merci beaucoup. Je voulais rebondir peut-être par rapport à ce que Keith a dit par rapport à ce que l'on attend ou pas de nous.

Quand nous lisons les propositions qui nous ont été envoyées, nous sommes en train de voir quelles sont les nouvelles obligations contractuelles et cela est bien, mais il y a des aspects concernant la responsabilité qui peuvent porter préjudice à la crédibilité de certaines obligations. C'est pour cela qu'il y a un lien entre notre travail et celui de la responsabilité.

---

Certaines procédures concernant la responsabilité pourraient affecter la capacité de faire en sorte que ces propositions puissent être respectées ou que leurs méthodes puissent être mises en place de façon crédible. Peut-être quand nous allons consolider les propositions, nous pourrions mettre l'accent sur les domaines où la supervision de la NTIA devrait être remplacée par un aspect concernant la responsabilité, et nous pourrions peut-être suggérer que certains domaines exigeraient certains critères spécifiques par rapport à la responsabilité afin de pouvoir en assurer leur respect.

PATRIK FALTSTROM:

Je vous encourage à être court car nous n'avons pas beaucoup de temps devant nous. Milton Mueller, Daniel, et puis nous allons passer au prochain point de notre ordre du jour.

MILTON MUELLER:

Je vais être très bref. C'est pourquoi je voulais que ce point puisse être abordé demain, car nous ne pouvons pas faire grand-chose par rapport à la responsabilité. Le CWG doit nous envoyer une proposition avant que nous puissions discuter de la dépendance entre notre travail et celui du CWG. Jusqu'à avoir une proposition du CWG, notre discussion se fait en abstrait.

DANIEL KARREBERG:

Je suis d'accord avec Milton. Et je suis d'accord avec ce que Alissa vient de dire. Et par rapport à ce que Kavouss a dit, Alissa a bien précisé que nous n'avons pas voulu dire que nous n'attendions aucun résultat du CWG. Je suis d'accord avec ce qu'Alissa a précisé par rapport à ce point.



---

PATRIK FALTSTROM:                   Merci beaucoup. Nous allons donc reporter le reste de la discussion par rapport à ce sujet à demain. Tout comme la question du calendrier.

Comme vous avez pu le voir, nous avons reçu des commentaires, des informations par rapport au CWG, concernant le calendrier qu'ils envisagent de mettre en place. Il s'agit bien sûr de quelque chose qui pose certaines difficultés pour nous vu le temps dont nous disposons. Et c'est une question que nous devons aborder de très près, car cela a un impact important non seulement sur notre travail, mais aussi sur la transition des fonctions IANA dans son ensemble.

Je voudrais demander aux membres de l'ICG si vous avez des commentaires par rapport à ces changements que le groupe CWG nous a envoyés ?

Milton, je vois que vous avez levé votre main, c'est parce que vous voulez expliquer quelque chose ? Non ?

Donc il y a des membres de l'ICG qui souhaiteraient s'exprimer par rapport au contexte dans lequel ces changements ont été communiqués ?

PATRIK FALTSTROM:                   Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH:                   Merci Patrik.

---

Je ne suis pas une liaison dans ce groupe du CWG mais je pense qu'il y en a une. Mais je crois que la question est très claire au regard de la complexité des questions qu'ils doivent traiter, ils ne sont pas à même de respecter la date butoir qui avait été établie, ni le 15 janvier, ni le 31 janvier.

Et sur la base de ce qu'on a pu comprendre dans les téléconférences, quel serait le délai qu'ils pourraient respecter, ils nous ont donné un délai. Donc qui sait ce qui va se passer dans les mois à venir, ils nous ont donné une date butoir, mais cette date pourrait être encore reportée. On devrait donc penser à la déclaration faite par Larry de la NTIA, à savoir il n'y a pas besoin de se presser pour cette transition. C'est une déclaration qui a été faite.

PATRIK FALTSTROM:

Merci Kavouss. C'est exactement ce qui s'est passé, et c'est l'une des raisons pour lesquelles je voulais commencer cette discussion en recevant certains commentaires des liaisons auprès du CWG chargé des noms de domaine.

Puisque nous n'obtenons pas cela de façon explicite, y a-t-il des personnes qui souhaiteraient s'exprimer par rapport à cette question ?

DANIEL KARREBERG:

Tout d'abord, je voudrais remercier Alissa pour avoir fait une proposition en ce qui concerne le calendrier révisé.

Je pense qu'il est important qu'à l'issue de cette réunion, pas forcément dans ces discussions, nous puissions nous mettre d'accord sur le fait de





---

savoir quelle est pour nous maintenant la date butoir envisagée, et à partir des commentaires reçus des autres groupes, bien sûr du CWG et des autres groupes aussi, je pense que nous devrions faire une déclaration à l'issue de cette réunion pour dire quel calendrier nous envisageons.

J'ai un commentaire par rapport à la proposition faite par Alissa, et le fait qu'elle ait choisi d'établir une seule période de consultation publique sur la proposition consolidée – je n'ai pas une position ferme par rapport à cela, mais ce qui m'inquiète par contre, c'est que l'on n'ait pas suffisamment de temps et que l'on soit trop ambitieux par rapport à notre plan.

Pour le moment, je crois qu'il nous faudrait peut-être envisager une deuxième consultation publique, parce que mon inquiétude telle que je l'ai dit à Istanbul, c'est que nous mettions en danger la crédibilité du travail de notre groupe. Je crois qu'à l'issue de cette réunion, nous devrions faire une déclaration par rapport au nouveau calendrier prévu, afin que nous puissions le respecter et pouvoir donc maintenir notre crédibilité.

WOLF-ULRICH KNOBEN:

Je voudrais revenir au début des discussions par rapport au calendrier. Nous en avons parlé à Londres et à Istanbul et à plusieurs reprises, et au cours des dernières réunions, la sensation par rapport aux autres groupes, c'était que le ICG poussait un peu les choses par rapport au délai pour arriver à ce délai du 15 janvier. J'aimerais dire que l'ICG ne fait pas cela, que nous ne poussons pas le délai. La seule chose que nous faisons quand on parle de ce calendrier, c'est le fait d'établir une sorte



---

de cible, une date cible pour que la proposition soit prête, sachant que les discussions se poursuivent et qu'il peut y avoir une certaine flexibilité par rapport à la date butoir prévue.

Voilà la situation où nous en sommes. Donc à partir des discussions du CWG et du CCWG, il y a la question du calendrier qui se pose. Il faut coordonner le travail avec ces groupes et il faudrait réfléchir à ce qu'il nous faut faire, car notre travail consiste à consolider les propositions pour la présenter au conseil d'administration. Donc qu'est-ce que cela veut dire pour nous ? Comment réagissons-nous par rapport à cela ? Je n'ai pas de problème par rapport à ce qu'Alissa a proposé en ce qui concerne le calendrier, je pense que la période de consultation publique – je crois que le calendrier est raisonnable tel qu'il est maintenant.

ALISSA COOPER :

Merci Patrik.

Je voulais répondre à Daniel et Wolf-Ulrich par rapport à certains points qui ont été soulevés sur la liste de diffusion par rapport à cette version que nous voyons sur l'écran.

De mon point de vue, il y a certaines bonnes raisons pour que nous commençons les discussions par rapport à une révision de ce calendrier. Même si on n'arrive pas à publier cela à la fin de notre réunion. Mais il y a de bonnes raisons pour commencer cette discussion.

D'un côté, le fait que les communautés des numéros et des paramètres de protocoles font un travail très dur, et il faut donc répondre au travail qu'ils nous ont envoyé. En ce qui concerne la communauté des noms, cela nous donne un peu plus de travail pour pouvoir travailler de façon



---

opportune. Nous avons tous travaillé, y compris pendant nos vacances. Je pense que ce serait très bien de pouvoir présenter à ces communautés quelles sont nos attentes pour qu'elles sachent ce que l'on attend d'elles. C'est pour cela que je pense qu'il est très important pour nous d'aborder la question du calendrier.

L'autre raison pour laquelle il nous faut aborder cette question concerne le fait qu'il faut voir ce qui se passe avec le contrat lui-même. Donc la date de finalisation du processus pourrait changer. Il vaut mieux donc le prévoir au lieu de faire ces modifications à la dernière minute. C'est pour cela que je pense qu'il faudrait en parler dès maintenant.

Comme je l'ai dit dans la liste de diffusion, j'ai essayé de prendre en compte le calendrier de réunions de l'ICANN. Quand nous avons eu notre première réunion l'été dernier, j'ai été parmi les personnes qui ont dit qu'il ne fallait pas forcément comparer ou se synchroniser par rapport au calendrier de l'ICANN, mais bien entendu ce serait utile pour la plupart des communautés concernées par la transition d'avoir comme repère les réunions de l'ICANN.

Si nous ajoutons une période de consultation publique ou que l'on accorde un peu plus de flexibilité, c'est bien, mais il faut toujours avoir à l'esprit le calendrier de réunions de l'ICANN, notamment en ce qui concerne la deuxième moitié du processus, focalisée sur les noms de domaine. Les gens ne doivent pas perdre de vue le fait que s'il on a davantage de temps disponible, on devra mettre en place un autre cycle de réunions, et cela prendra un mois de plus. C'est quelque chose qu'il faut avoir à l'esprit dans ce processus.



---

PATRIK FALTSTROM:

Merci.

Milton, Joseph, Kavouss, Manal ont demandé la parole.

MILTON MUELLER:

J'ai le sentiment que nous reculons en quelques sortes. Nous revenons en arrière. Une fois qu'on aura fait les évaluations, nous allons pouvoir aborder le calendrier et les implications, car nous aurons une meilleure idée de ce qu'il faudra demander à la communauté qui a présenté les propositions, et voir comment cela affecterait le calendrier.

Voilà mon introduction pour dire que je ne pense pas que la crédibilité de ce groupe soit en jeu, car ce n'est pas nous qui respectons le calendrier.

En outre, il peut y avoir un certain refoulement freudien dans la mémoire des gens, car le Congrès a intervenu, et a fait en sorte qu'il soit pour nous impossible de respecter la date du 15 janvier car nous ne pouvons rien présenter à la NTIA jusqu'à après le 30 septembre.

Alors, ceci dit, je ne veux pas enlever de la pression, parce que c'est positif d'avoir une certaine pression, notamment pour la communauté de noms, dont on sait qu'il s'agit d'un univers assez expansif au niveau du temps. Donc il nous faudrait faire en sorte que ce débat puisse avoir lieu de manière approfondie. Mais nous pourrions l'aborder demain, lorsqu'on aura fini le traitement des propositions.

JOSEPH ALHADEFF:

Merci beaucoup.



---

Je suis d'accord avec Daniel sur le fait qu'il y a certainement un risque pour la crédibilité de notre groupe s'il on continue de publier des délais qu'on modifie en permanence. Il faut nous assurer que ces calendriers soient bien analysés.

Je suis également conscient que le fait d'avoir une seule consultation publique peut poser difficulté, car s'il y a des commentaires qui créent des changements importants, cela pourrait nous amener à refaire l'analyse.

D'autre part, nous avons également l'obligation d'avoir une contribution crédible au niveau des calendriers, des délais que l'on établit, et on doit être prêt à mettre en place un processus hyperactif, forcément parce que la première proposition pourrait ne pas être acceptée par la NTIA, elle pourrait revenir vers nous, et à ce moment-là il faudrait introduire des changements, et il se peut que les communautés qui doivent analyser ces propositions doivent refaire leur analyse. Il y aura donc peut-être un élargissement des délais.

En ce qui concerne ce que Milton a dit, on peut se dire que le fait d'avoir des délais est un facteur de motivation. Mais nous pourrions parler de ces délais de façon plus fluide et incorporer dans ces calendriers d'activités des mesures d'urgence ou des possibilités de flexibilité.

KAVOUSS ARASTEH:

Merci beaucoup.

Je suis d'accord avec ce qui a été dit.



---

Je voulais tout juste dire qu'après la première version, il y a eu des réclamations ou commentaires par rapport au fait que la première consultation publique a été trop courte. Il y a eu des plaintes par rapport à ça.

Donc quand on établit des calendriers ou des délais, il faut prendre en compte deux aspects. D'un côté, une période de consultation publique plus longue, et deuxièmement, le fait que le temps consacré aux commentaires soit suffisamment long. Autrement les gens se plaignent. Nous avons dit que la période de commentaires et de consultation était de 7 jours, et ce n'est pas suffisant.

D'autre part, Wolf nous l'a dit, et moi-même je l'ai lu, le fait que l'ICG a été critiqué par le fait d'avoir mis la pression aux communautés pour respecter les délais. Il faut préciser que nous n'avons pas établi de délai. Tout cela est basé sur la date du 15 septembre établie par la NTIA. Nous avons donc travaillé ou établi le calendrier à partir de cette date. Ce n'est pas nous qui imposons les délais pour les communautés. C'est le système qui nous a poussés à établir certaines dates butoirs.

En ce qui concerne les commentaires, par rapport à ce qui se passe lorsque l'on établit une date butoir, tel que Milton vient de le dire, il nous faut en parler avec beaucoup de prudence pour montrer que l'objectif ce n'est pas de respecter le délai, mais il y a beaucoup de facteurs qui interviennent. Et le seul objectif n'est pas de respecter les délais. L'extension du contrat dépend de la décision de la NTIA. Les délais doivent être examinés avec beaucoup de prudence au cours de cette réunion s'il on veut établir quelque chose qui soit faisable.



---

L'objectif en lui-même, c'est d'être clairs. Le CWG a travaillé de façon très efficace, parfois ils ont eu des réunions tous les jours. Il faut donc reconnaître ce travail qui a été fait par le CWG.

MANAL ISMAIL:

Merci Patrik.

Bien que je sois d'accord avec ce que Milton a dit concernant le fait que ce n'est pas de notre faute que ce délai n'ait pas été respecté, je suis aussi d'accord avec ce qu'ont dit Joseph et Daniel, que si des délais sont remis, et qu'ils ne sont pas respectés à chaque fois nous allons affecter notre crédibilité.

Compte tenu de ce que Kavouss a dit par rapport à la communauté, je dirais également que nous devrions travailler sur ce calendrier avec des communautés opérationnelles et avec la communauté élargie afin de recevoir des retours concernant ce calendrier qui a été proposé.

Pour la première version du calendrier, on avait une date cible qui orientait notre travail, mais cette fois-ci, on suit le processus. Donc on devrait pouvoir calculer les délais plus précisément, et suivre ces dates butoirs qui doivent être possibles de respecter.

Avant d'annoncer une nouvelle date butoir, je pense qu'on devrait consulter les communautés opérationnelles et la communauté élargie.

PATRIK FALTSTROM:

Merci.

Alissa vous avez la parole.



ALISSA COOPER :

Merci.

Je voulais remarquer simplement que lorsque nous avons publié la première version du calendrier, nous avons une version graphique et une explication rédigée. Et je voulais que les gens le prennent en compte aussi, voir s'il nous faut réviser l'explication rédigée pour accompagner ce graphique. Nous avons l'explication antérieure bien sûr, mais je n'ai pas pris le temps de rédiger un nouveau texte pour accompagner la nouvelle version du calendrier. Donc peut-être qu'on devrait considérer cette possibilité, si nous comptons publier ce calendrier. On devrait voir si les gens considèrent que cela serait utile.

PATRIK FALTSTROM:

Merci. Daniel ?

DANIEL KARREBERG :

Puisqu'on parle de motivation, je pense que c'est une bonne idée de rédiger une nouvelle rédaction concernant notre avis par rapport au calendrier vers la fin de la réunion. Voilà mon avis.

Dans les couloirs pendant cette prochaine réunion d'ICANN, on va nous demander quelle est la nouvelle date cible, donc peut-être que pour rassurer la communauté élargie, du fait que nous travaillons toujours dans le cadre de ce calendrier et que nous avons toujours des objectifs, il faudrait qu'on leur fasse savoir clairement que nous avons toujours un calendrier.





---

Donc peut-être que vers la fin de cette réunion, on pourrait exprimer le fait qu'on n'est pas sûrs des dates cibles pour l'instant, qu'il va falloir qu'on communique avec les trois communautés opérationnelles qui doivent être intégrées à ce processus, mais je pense que notre déclaration doit être aussi définitive que possible pour assurer la confiance de la communauté au processus. Pour qu'ils fassent confiance au succès, à la réussite de ce processus. Peut-être qu'à ce point-là on devrait suivre le processus par les dates butoirs. Merci.

PATRIK FALTSTROM: Merci. Maintenant Michael.

MICHAEL NIEBEL: Je voulais d'abord adhérer à ce que disait Alissa lorsqu'elle félicitait les communautés qui ont respecté les délais, qui ont suivi vraiment le calendrier de travail. Comme Milton disait aussi, lorsqu'on discutera les différentes propositions, nous allons détecter les questions ou les problèmes qui devront être présentés encore pour la discussion des différentes communautés.

Ce que je vois d'une part est qu'on parle du non-respect des dates butoirs, et puisqu'on dit déjà dès maintenant qu'il est possible de ne pas respecter les dates cibles au sein de l'ICG, peut-être que la transition pourrait être faite après septembre. Voilà pourquoi c'était intéressant d'entendre Milton parler. Nous allons parler de ces discussions demain, mais c'était déjà d'une part ce que je voulais dire.

D'autre part, si tout le monde ici dans la salle est d'accord, je voudrais qu'on discute des délais réalistes. Qu'est-ce que vous trouvez faisable ?



---

Est-ce que ces délais suivent des objectifs ou des dates ? Si tout le monde considère que la date de septembre n'est pas réaliste, quel serait le calendrier réaliste. Je pense qu'on devrait discuter de cela dans ces deux prochains jours.

PATRIK FALTSTROM: Merci.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Dans les processus de gestion, nous devons bien sûr considérer les différents accidents que l'on peut avoir, et le non-respect des dates butoirs est une possibilité. Je pense que si les autres ne respectent pas nos délais, c'est parce que c'est nous qui nous les avons fixés. Si on ne les respecte pas nous-mêmes, eh bien c'est nous qui avons fixé les dates butoirs. C'est ça qu'il faut que l'on discute, quelle est la date butoir réalisable.

Il y a une autre considération qui est la communication. Il faut que l'on communique, on est tous d'accord là-dessus. Il faut que l'on interagisse avec la communauté correctement. D'une part pour pouvoir assurer la flexibilité, la souplesse de notre calendrier qui n'est pas la fin du processus, et d'autre part, peut-être qu'on devrait pouvoir avoir des processus différents que l'on puisse suivre. Et donc peut-être qu'on devrait être sûrs de cette dernière déclaration qui a été exprimée et qu'on pourrait transmettre à la communauté.

PATRIK FALTSTROM: Merci. Maintenant, Keith.



KEITH DRAZEK:

Merci.

J'ai déjà écrit cela sur le chat d'Adobe Connect, mais je vais le répéter pour que ce soit compris. Le groupe de travail CWG transition nous a proposé un calendrier qui, au mieux, nous permet de présenter une proposition consolidée en septembre, le 30 septembre. Je pense que puisque l'ICG devrait travailler pour cette communauté, on devrait toujours espérer ou avoir une possibilité potentielle de faire notre travail avant le 30 septembre 2015. Bien sûr, il va falloir que l'on suive nos propres processus pour pouvoir s'assurer que l'on ait suffisamment de temps pour faire notre travail, mais il faut qu'on se concentre clairement sur la communication du CWG concernant le calendrier que l'on espère pouvoir respecter.

Pour ce qui est de la communication à la fin de la semaine ou des communications de l'ICG, à ce point-là, nous pourrions dire tout simplement que les communautés opérationnelles nous ont soit transmis leurs propositions, soit fait savoir quels sont leurs calendriers pour pouvoir nous transmettre leurs propositions, et pouvoir assurer que toutes les communautés vont travailler ensemble pour pouvoir atteindre le résultat attendu avant le 30 septembre 2015. Et puis à mesure que le temps avance on verra si c'est réalisable ou pas, et on ajustera nos dates proposées.

PATRIK FALTSTROM:

Merci. J'ai maintenant Manal, Narelle, Russ, et Alissa, et ce sera l'heure de faire une pause-café. Et Paul est dans la queue aussi.



---

MANAL ISMAIL: Merci Patrik.

Brièvement je voulais dire que je soutiens ce qu'a dit Keith, mais je voulais aussi répondre rapidement aux commentaires de Daniel. Je ne voulais pas dire qu'on ne devrait pas avoir un avis sur cette question, mais peut-être qu'on devrait présenter nos propositions spécifiques pour une consultation publique pour pouvoir assurer que tout le monde suive les mêmes calendriers, que tout le monde soit en mesure de respecter les délais proposés. Je voulais que ce soit clair.

PATRIK FALTSTROM: Merci. Maintenant Narelle.

NARELLE CLARK: Merci Patrik.

Je pense avoir entendu une suggestion d'avoir une nouvelle période de consultation publique après la réception des propositions. Je pense avoir entendu cela. Je pense que ce serait utile d'avoir une série de consultations publiques de ce type, même si ce n'est qu'une consultation courte.

Je voulais ici revenir sur la question des délais, des dates butoirs. Il faut qu'elles existent, que ce soit des dates réalistes, mais fermes aussi. On sent que ce sont des devoirs si on doit faire notre travail avant une date butoir. On doit saisir le temps que l'on a de disponible. Si on peut le faire bien sûr, on atteindra une solution réalisable.



---

Comme Daniel l'a dit dans une des réunions précédentes, on ne peut pas faire un travail parfait. Alors la question est si c'est réalisable, réaliste, de respecter ces délais que nous nous sommes proposés. Keith vient de dire que si le CWG nous donnait un calendrier spécifique du travail qu'ils peuvent faire, un calendrier qu'ils puissent respecter avant le 30 septembre, je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire. Quel serait le calendrier ?

RUSS MUNDY:

Merci.

Je voulais soutenir le commentaire de Daniel de tout à l'heure. Le plus important ici, dans cette réunion, serait peut-être de pouvoir publier une déclaration publique dans les délais prévus. Ce serait bon de pouvoir nous mettre d'accord pour la publication d'un calendrier avant la fin de la réunion, mais je ne sais pas si ce sera possible. Pour la communauté élargie en tout cas, il me semble qu'il est plus important de nous entendre dire ce qu'on a déjà fait, ce qu'on compte faire dans l'avenir, plutôt que de voir un nouveau calendrier.

On pourra discuter peut-être de cette question demain, mais je voulais également soulever ce que vous avez identifié dans le calendrier, ce que Elise disait, que si du point de vue contractuel, on ne respectait pas la date butoir du 30 septembre ce n'est pas un problème. Le contrat explicite clairement que si on n'arrive pas à conclure notre travail avant la date butoir, on peut remettre cette date butoir. Il est plus important que le travail soit bien fait, que les dates soient respectées.



---

Donc les contenus et les exigences du contrat sont plus importantes que les dates-mêmes. Mais si on agit aussi vite que possible on peut de toute façon être efficace, et respecter les limitations temporelles. Ce n'est pas que l'un implique que l'on abandonne l'autre.

Merci Patrik.

ALISSA COOPER :

Je voulais répondre à ce que Keith a dit tout à l'heure, et ce que d'autres collègues ont soutenu par rapport à la possibilité d'avancer dans les délais originels.

Je veux dire que dans le contrat, on nous dit qu'il y a des dates butoirs, mais apparemment la salle est divisée. D'une part, il y en a qui disent qu'on devrait pouvoir évaluer un calendrier qui soit possible de respecter, de travailler sur des suppositions, mais d'autre part, il y a cette idée de pouvoir avoir une proposition complète pour présenter à la NTIA suivant le calendrier originel, même si la proposition des noms ne nous avait pas été remise, même 6 mois avant la date butoir, s'ils n'ont pas respecté la date butoir de janvier, peut-être qu'ils vont présenter leur proposition en juin. Mais de toute façon, cela implique que nous allons devoir faire tout notre travail y compris l'évaluation individuelle des propositions pour la remettre aux différentes communautés en réunissant les composantes des trois communautés et la présenter aux communautés une fois qu'on aura rassemblé les trois propositions des communautés, et puis intégré les commentaires des trois communautés à la proposition avant de la remettre à la NTIA en septembre.



---

Je signalerai ici que ça nous a pris 1 mois jusqu'à présent de pouvoir commencer à faire les évaluations individuelles des autres composantes.

Donc si on essaye de réfléchir à la façon de compléter notre travail et suivre le processus dans les délais prévus, je dirais qu'à mon avis, ce n'est pas une attente raisonnable. Et cela impliquerait trop de pression pour les personnes qui participent à ce processus.

Je voulais signaler tout simplement qu'il y a ces deux avis ici qui sont aux différents extrêmes. On devrait avoir bien sûr des attentes raisonnables, et pas simplement essayer de tout faire dans les délais, parce que ce n'est peut-être pas réaliste.

PATRIK FALTSTROM:

Merci. J'ai Paul, Keith, Kavouss, et Daniel. Et il ne nous reste que 4 minutes.

Nous allons donner la parole à ces quatre personnes et nous allons faire la pause. Voilà la fin de la queue.

Paul ?

PAUL WILSON :

Merci.

Je reviendrai sur cette question du respect de la date butoir en septembre 2015. Si on devait modifier la date finale à ce point-là, je pense que ce serait très décevant pour la communauté en général qui a tant travaillé pour respecter les délais.



---

Mais la question est, si on n'arrive pas à finir notre travail avant cette date, est-ce que ce qui a déjà été fait sera respecté et maintenu ou pas ? Ce serait possible que l'on ait à modifier le calendrier si on change cette date butoir, mais si on changeait la date bien sûr il faudrait que l'on publie une déclaration pour pouvoir assurer les communautés des numéros et des paramètres de protocoles du fait que leur travail sera pris en compte. Autrement, peut-être qu'ils vont comprendre que leur travail ne sera plus intégré à la proposition finale.

J'espère que les propositions des RIR et de l'IETF seront respectées. C'est ce qu'Alissa disait tout à l'heure. Si on doit maintenir les mécanismes qui ont été mis en place pour une période plus longue ou pendant une période de temps indéfinie, ou rassembler ces différents mécanismes par la suite, ce sera peut-être difficile, ça pourrait être une question ou un problème compliqué avec une dissolution de la participation même.

PATRIK FALTSTROM:

Merci. Maintenant, on a Keith. Keith ne veut plus prendre la parole.

Kavouss, puis Daniel, et après la pause-café.

KAVOUSS ARASTEH:

Merci Patrik.

Je pense qu'on entend beaucoup d'avis différents. Le 30 septembre était une date proposée espérant que l'on aurait reçu toutes les propositions avant le 15 janvier. Il y a une communauté qui ne nous a pas présenté de proposition et qui dit maintenant qu'ils vont nous





---

présenter une proposition vers juin. Il y a deux communautés qui ont fait leur travail. Et donc peut-être qu'on devrait remettre leur proposition partiellement à la NTIA, mais la NTIA ne veut pas d'une proposition partielle. La NTIA s'attend à recevoir une proposition complète. Donc si l'on va exécuter la transition, tout cela aurait dû être mis en œuvre dans les statuts constitutifs, dans la charte.

On ne peut pas dire qu'il y a deux communautés qui ont fait leur travail et que par conséquent nous allons respecter la date butoir originelle. On ne peut pas s'attendre à ce que notre travail soit complet avant la fin septembre 2015 puisqu'il y a une communauté qui ne nous a pas remis la proposition. Nous n'allons pas respecter la date à cause de ce fait-là.

Merci.

PATRIK FALTSTROM:

Merci. Daniel ne veut plus prendre la parole non plus.

Donc on va résumer ici ce qui a été dit.

J'entends différentes discussions en parallèle, et c'est plutôt ce que Kavouss vient de dire. Je me centrerai ici sur le calendrier, ou je voudrais en tout cas que l'on sépare la discussion du calendrier pour que l'on discute de combien de temps il nous faut à l'ICG pour faire notre travail correctement, considérant la quantité de différentes périodes des consultations publiques etc. On va dépendre bien sûr du travail des différentes communautés opérationnelles et d'autres événements extérieurs. Donc il faut que l'on discute de comment pouvoir établir ce genre de communication aussi. Mais il me semble qu'il est important



---

que ce soit nous qui allons décider du calendrier qui nous semble nécessaire pour pouvoir respecter notre charte correctement.

Je voudrais que l'on sépare un peu les discussions. Nous allons continuer demain avec cette question. On doit séparer notre travail et notre calendrier de ce qu'on attend des autres. Et bien sûr, il va falloir que l'on rassemble tout cela après pour préparer une déclaration. On expliquera comment nous allons procéder. La discussion du calendrier devra être divisée en ces trois parties et sera remise à demain.

Cela dit, nous allons maintenant partir en pause-café, et reprendre à 11h.

Merci.

[ PAUSE ]

PATRIK FALTSTROM:

Je vous prie de bien vouloir prendre place pour reprendre nos activités.

Nous allons voir quelques points pratiques. Nous avons donc les badges qui sont prêts, vous pouvez aller les récupérer au fond de la salle quand vous voudrez, maintenant ou après, comme vous voulez, quand vous irez prendre une tasse de café.

Nous devons décider aujourd'hui quelle sera notre réunion l'après-midi, si on va se réunir en groupes, et si on pourra avoir la participation à distance. Je voudrais savoir si vous sentez qu'on en aurait besoin. Travailler en petits groupes. Certains d'entre nous, moi-même y compris, avons certains engagements, donc je ne pourrai pas participer à des séances qui seraient tenues le soir.



---

Il faudrait penser à l'idée d'avoir un dîner informel du groupe pour qu'on ait l'occasion de discuter de façon informelle entre nous, et voir si vous avez des idées par rapport à un dîner que l'on pourrait avoir ensemble, je vous prie de me donner vos idées pour voir ce que l'on peut faire.

Revenons donc à la question des réunions du soir, on pourra décider cela après la pause déjeuner. Nous allons donc passer au prochain point de l'ordre du jour : la proposition de la communauté des paramètres protocoles.

Jari, je te passe la parole pour que tu nous dises où vous en êtes.

JARI ARKKO:

Je vais parler pendant une heure et demie. Pas vraiment... Je vais être très bref. Je vais faire une synthèse pour vous raconter un peu où nous en sommes, pour que l'on puisse aborder les points principaux et voir s'il y a des questions que vous avez pour l'IETF.

Je pense que la plupart d'entre vous sont au courant du processus que nous avons mis en place. Nous avons créé un groupe de travail, nous avons utilisé un processus ordinaire de création, nous avons eu des discussions au sein de ce groupe de travail, et finalement nous avons approuvé le document suivant un processus que nous mettons en place pour d'autres questions aussi que nous traitons au sein de l'IETF.

Il y a eu des débats, des consensus approximatifs par rapport à certains points de la proposition. Il y a eu un débat par rapport à certains points, par exemple les langues de contact de la proposition, la langue qu'on allait utiliser dans la proposition, et voir quel est le rôle de IANA.org



---

pour voir si on avait suffisamment de justifications de la part du président du groupe de travail. Toutes ces questions ont été abordées à plusieurs reprises. Nous avons eu des commentaires à plusieurs reprises par rapport à ces questions, et finalement, il y a eu un accord, un consensus par rapport à ces points. On a pu avancer. Voilà un peu l'histoire générale de comment les choses se sont passées.

Nous avons travaillé à l'évaluation, Milton, moi-même, Jean-Jacques, et il y a quatre versions de l'évaluation indépendantes sur la liste de diffusion. Je dois mettre à jour ma version. Nous avons eu aussi des discussions par rapport au fait de savoir s'il devait y avoir une évaluation ou plusieurs. Je pense que la réponse que l'on a eue à partir de la liste de diffusion c'est que l'on devrait en avoir plusieurs, même si je souhaiterais que l'on puisse se mettre d'accord au cours des jours à venir par rapport à une proposition ou à une évaluation consolidée.

Mais la question est de savoir si l'ICG demande à l'IETF de faire quelque chose. Et je voudrais que l'on arrive à préciser cela. C'est pour cela que les évaluations sont importantes, mais il faut voir si l'ICG est à l'aise avec ce qui était proposé, ou s'il y a des questions que nous souhaiterions poser.

Il y a plusieurs points abordés dans ces évaluations. D'un côté, c'est l'« inclusivité », ou l'ouverture, je ne vais pas rentrer dans les détails de cela, mais il nous faut être prudent quand on établit des attentes en ce qui concerne l'ouverture ou l'« inclusivité ». Il faut donc essayer de faire en sorte que la proposition soit équitable en ce sens qu'elle inclut les points de vue de toute la communauté. Nous devons donc avoir ces discussions sur la liste.



---

En ce qui concerne les contrats et la négociation, voilà un autre point qui a été discuté, comment nous allons aborder cette évaluation, l'évaluation de cet aspect. Est-ce que nous avons des questions au niveau de l'ICG ? La proposition que l'IETF nous a envoyée a certains points qui devraient être négociés, notamment le fait de savoir si les données des systèmes IANA devraient être dans un domaine public, et de savoir aussi s'il doit y avoir une transition en cas de changement d'opérateur. Et à ce moment-là voir quel type de contrat on devra mettre en place pour ce type de service.

Il peut y avoir d'autres points, par exemple lorsqu'un responsable de ce type de négociation à l'IETF, des clauses du contrat qui seraient contraignantes, nous devrions obtenir des informations par rapport à cela. Ces points doivent être résolus. Voilà ce que le groupe de travail considère comme étant des points qui devraient être pris en compte dans de futurs contrats.

Et le groupe de travail considère qu'en dehors de ces deux points, les négociations spécifiques et la langue utilisée au niveau de l'IETF, il y a la question des négociations et du conseil juridique. Bien sûr nous pouvons nous mettre d'accord entre nous. Quand on négocie bien sûr avec d'autres parties, il y a des informations supplémentaires qui ont été apportées par Milton et d'autres. Nous avons pris en compte les contributions et nous sommes en train de mettre à jour nos accords en ce qui concerne le niveau de service pour l'IANA. Certains aspects ne pourront peut-être pas être faciles à résoudre, il se peut que les États-Unis aient leur mot à dire par rapport à certains points, dans d'autres cas ils ne pourront pas donner leur avis jusqu'à ce qu'on décide du système que l'on mettra en place pour la transition.



---

Je ne sais pas si vous connaissez en détail l'IAOC, c'est un comité de l'IETF. C'est un comité de direction de l'IETF qui s'occupe des approbations de l'IAB. Il y a le président de l'IETF ainsi que certains membres de l'IAB qui participent à ce groupe aux côtés d'autres personnes qui viennent d'autres groupes. Il s'agit d'un organe de représentation avec plusieurs membres et qui travaille avec l'IETF pour obtenir des conseils, des avis juridiques auprès d'autres entités aussi qui pourraient intervenir dans des cas spécifiques.

En ce qui concerne l'ouverture et l'« inclusivité », j'en ai déjà parlé, mais je voudrais dire que l'important, ce n'est pas de répéter les discussions que l'on a déjà eues au sein de l'IETF, mais plutôt de savoir ce que pense l'ICG par rapport à ces deux questions de l'ouverture et l'« inclusivité ».

Russ, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

Je vais donc finir ici je pense.

PATRIK FALTSTROM: Nous allons donner la parole à Jean-Jacques Subrenat.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Merci Patrik, est-ce que vous m'entendez?

J'ai une remarque et une question.

Je tiens à remercier Jari d'avoir commencé cette version préliminaire qui nous a permis d'avancer sur la question de fond.

Ma question est la suivante : voyant les résultats et les détails de ce résultat, je me demande quelle impression cela donne pour la

---

communauté que nous représentons. Parce que je sais que cela peut être utile pour pouvoir attirer l'attention sur certains aspects afin que des consultations puissent être mises en place. Mais maintenant que je regarde le tout, je vois que c'est un document plutôt qui a un ton assez défensif. Je ne sais pas s'il faudrait rentrer autant dans les détails, et je ne sais pas s'il faudrait autant se justifier.

Ma question est la suivante : suis-je le seul à avoir cette impression, ou il y a d'autres parmi le groupe qui partageraient cette inquiétude avec moi ?

Merci.

PATRIK FALTSTROM:

Vous voulez répondre à cela immédiatement Jari ?

JARI ARKKO:

Je pourrais y répondre. Je parle pour moi-même bien sûr.

J'ai un sentiment qui rejoint un peu le vôtre. Nous regardons nos processus, nous avons mis en place vos critères, et d'une certaine manière, c'est vrai que la réponse est utile, même si je comprends la nécessité de montrer que nous avons bien fait notre travail. Nous avons analysé les différentes questions, nous avons cherché à avoir une approbation.

PATRIK FALTSTROM:

J'ai Michael, Kavouss, et Daniel.



---

MICHAEL NIEBEL:

Merci Jari pour cette explication.

Je pense qu'il n'y a pas de mal à rentrer dans le détail. Je pense que la remarque concerne plutôt la question du point numéro 3 par rapport aux arrangements.

Juste une précision que je voulais avoir parce que vous, vous avez déjà une relation formelle avec l'ICANN. Mais puisque cela a été discuté dans d'autres contextes : quelle est la personnalité juridique dans ces relations contractuelles ?

L'autre question que je voulais soulever, en l'absence du contrat avec la NTIA, d'autres arrangements « devraient » être nécessaires. Je pense qu'ici le mot « devrait », pourquoi ? Vous n'êtes-vous pas convaincus qu'il faudrait d'autres arrangements ?

Et le dernier élément, quand vous dites la communication IETF préfère – l'ICANN reconnaît qu'il faut respecter l'obligation établie etc. de mener à bien une transition etc. Est-ce que c'est la conviction de l'IETF que cette déclaration serait suffisante du point de vue juridique ?

JARI ARKKO:

Je vais aborder les deux premiers points, et Russ répondra à la troisième remarque.

Du point de vue juridique, l'entité légale chargée des contrats, c'est l'ISOC, bien que l'on reconnaisse que l'IAO intervient aussi dans d'autres questions aussi liées à l'IANA.





---

En ce qui concerne le mot « serait » ou « devrait », le conditionnel, cette question a été discutée au sein du groupe. On aurait pu choisir un autre langage, mais c'est ce qu'ils pensent que c'était approprié.

RUSS HOUSLEY:

Je pense que le troisième point est lié aussi au premier point. Pour la transition nous voulions avoir l'engagement de l'ICANN, qu'il allait aider ou intervenir à certains points en ce qui concerne les décisions concernant certains protocoles.

Le protocole d'accords a été signé il y a 15 ans et nous avons des niveaux de service qui sont signés tous les ans. Nous ne voulions pas revenir sur le document précédent ou ancien, et nous l'avons donc incorporé au SLA, les accords de niveaux de service. Cela est signé tous les ans par l'ICANN et les directeurs administratifs de l'IETF. Dans ce cadre, l'IETF n'est pas une personne juridique. En même temps cela paraîtrait être la meilleure solution possible pour aborder la question.

PATRIK FALTSTROM:

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH:

Merci.

Ma question, d'après ce qui vient d'être dit, est la suivante: la NTIA a-t-elle une fonction de supervision par rapport aux activités que mène l'IETF? Si la réponse est oui, j'aimerais savoir quelles sont ces fonctions, et que se passera-t-il après la transition ?



---

Il y a donc trois questions. Je sais qu'il est difficile de se souvenir de toutes les questions, donc je vais les poser au fur et à mesure. C'est ma première question, et j'en ai deux autres après.

JARI ARKKO:

Merci Kavouss de poser les questions au fur et à mesure.

En ce qui concerne les fonctions de supervision de la NTIA, jusqu'à présent, ces fonctions ont été plutôt liées au fait de permettre aux communautés de se développer et de développer les mécanismes nécessaires pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches. Voilà comment les choses se sont passées du point de vue de la NTIA. C'était une approche très intelligente.

Aujourd'hui, il n'y a pas de tâche qu'ils remplissent vis-à-vis de nous. Ils pourraient, mais tout ce qui est fait aujourd'hui est géré par l'IETF et par l'ICANN dans le cadre de leur fonctionnement habituel. Tout cela est ouvert de notre côté. Il n'y a pas d'intervention de la NTIA.

KAVOUSS ARASTEH:

La réponse que vous me donnez, c'est qu'il n'y a pas une supervision de la part de la NTIA, et tout ce qui est lié à la supervision et à la responsabilité est du ressort de l'IETF. Donc après la transition, les choses ne vont pas changer de ce point de vue-là.

Or, pour nous assurer que tout se passe de façon correcte, y a-t-il des procédures envisagées pour mettre en place des révisions, ou des services de recours ou de remédiation ? Si la réponse est affirmative, comment ces procédures sont mises en place actuellement ? Est-ce que



---

les décisions sont à caractère obligatoire s'il y a par exemple une demande de remédiations ou un recours qui interposait ? Est-ce que la décision prise est obligatoire ou contraignante ou non ?

JARI ARKKO:

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris votre question. Il y a toujours une interaction opérationnelle entre l'ICANN, l'IANA, et l'IETF. Nous leur adressons des demandes, ils nous répondent, et nous faisons un suivi de la performance de l'IANA. Ce sont des rapports très détaillés. Donc nous sommes très satisfaits de la performance des dernières années.

Mais la réponse c'est que oui il y a des révisions de la situation, des résultats, avec l'IOC. Et on met à jour aussi les SLA, les accords de niveaux de service.

KAVOUSS ARASTEH:

Vous avez bien répondu à ma question.

Maintenant, je voudrais savoir si vous pensez qu'on pourrait habiliter la communauté pour qu'il y ait une procédure plus directe, de pouvoir modifier ou annuler les décisions qui sont prises.

Comptez-vous habiliter la communauté dans l'avenir après la transition ? Parce que nous avons toujours la NTIA qui agit en cas de nécessité, mais si la NTIA n'est plus là, la communauté devrait peut-être être habilitée pour pouvoir agir si nécessaire.

Merci.



JARI ARKKO:

C'est une bonne question. La communauté de l'IETF est chargée de décider quelles sont les politiques. Donc c'est notre communauté qui va prendre les décisions concernant les assignations et les attributions qui sont faites, et l'IANA doit exécuter ces décisions qui sont prises par notre communauté. Vous voyez, c'est cela qu'on fait, c'est comme ça qu'on agit en ce moment. La communauté est en mesure d'assurer cela.

En outre, il y a aussi la question des accords et des dispositions générales qui devraient peut-être évoluer dans l'avenir. Il me semble que l'IETF est en mesure de faire des propositions, et de prendre des décisions concernant la manière dont cela devrait évoluer dans l'avenir. Voire même d'inclure une modification d'opérateurs si nécessaire. C'est juste que l'IANA nous a fourni un service excellent jusqu'à présent, donc cette possibilité n'a pas été considérée, mais ça va dépendre de la communauté de l'IETF qui va décider de cela. Donc je pense qu'ils ont le pouvoir de décider.

PATRIK FALTSTROM:

Merci. On a Daniel puis Milton, et j'ajoute mon nom à la queue.

DANIEL KARREBERG:

Avant de faire ma remarque, je voudrais essayer de vous demander de mieux communiquer avec Kavouss. Je sens que ce que Kavouss voulait savoir était quels sont les mécanismes pour pouvoir corriger une situation où l'opérateur des fonctions IANA ne fait pas ce que l'IETF veut. C'est bien ça ce que vous demandez Kavouss ?

Alors, est-ce que vous pourriez répondre à cette question Jari ?



JARI ARKKO:

Nous avons une interaction opérationnelle quotidienne, et bien sûr nous faisons un suivi des problèmes qui pourraient avoir lieu. Et on s'en occupe s'il y en a. Si nous n'arrivons pas à résoudre ces problèmes, nous allons nous consulter avec le conseil d'administration de l'ICANN ou avec l'IAB, l'IESG en cas de nécessité, et nous nous occupons de ces problèmes. Le protocole d'accords en fait dit qu'en cas de conflit, l'IETF et l'ICANN, s'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord, c'est l'IAB qui va décider.

Même au-delà de cela si ce n'est pas suffisant, les deux parties ont la possibilité de refuser ce que le contrat dit et d'abandonner ce contrat avec un avis de 6 mois d'avance. Voilà les mécanismes, c'est comme cela qu'on agit en cas d'urgence. On a des outils qui sont vraiment très directs. Je ne vois pas que ce soit nécessaire de les modifier dans l'avenir.

DANIEL KARREBERG:

Maintenant, je vais passer à mon propre commentaire qui répond un peu à ce que Jean-Jacques disait tout à l'heure.

J'ai déjà participé à l'IETF dans le passé, j'ai participé avec l'Internet Society, qui est un organisme qui intègre l'IETF, et par conséquent, je sais à peu près comment ils opèrent. La proposition que nous avons reçue de l'IETF et le processus qui a été suivi pour arriver à cette proposition me semble correspondre à la structure de l'IETF avec leur culture, leurs procédures ascendantes, pour ce qui est de la gouvernance bien sûr, et il me semble que les processus et les contenus



---

sont tout à fait acceptables, et je propose qu'ici au sein de l'ICG, nous remercions la proposition de l'IETF, et que nous arrivions à un consensus sur le fait qu'ils respectent les critères qui avaient été établis et que l'on accorde d'intégrer leurs propositions à notre propre processus, et que l'on ne pose plus de questions.

PATRIK FALTSTROM: Maintenant, Milton.

MILTON MUELLER : Nous allons poser des questions sans doute. Je m'excuse Daniel mais ce n'est pas comme cela que l'on va agir.

Je ne dirais pas que cette proposition n'est pas correcte, mais nous ne pouvons pas faire cela. On ne peut pas approuver tout simplement une proposition sans considérer comment les procédures devraient fonctionner, s'ils respectent les autres propositions, si c'est cohérent. Je respecte profondément l'IETF et leur culture, et leurs processus, mais ici le désaccord philosophique, fondamental, est qu'il s'agit d'un processus de l'ICG, c'est notre appel à proposition qui doit être suivi. C'est à nous de présenter une proposition à la NTIA. Si on voulait avoir des négociations bilatérales entre la NTIA et l'IETF ce serait une autre question. Mais il ne faut pas que l'on soit si précipité ici dans notre approche, ou préventif même.

Je pense qu'il y a des questions simples sur si la proposition est incomplète, ce qu'elle veut dire, si elle correspond au processus. Je pense qu'il faut qu'on considère ces aspects. Il ne faut pas que l'on conclut la discussion sans discuter de cela. Je pense qu'il y a des



---

problèmes ici qui peuvent être résolus. Ce ne sont pas des questions fondamentales.

Maintenant, je vais revenir à ce que j'allais dire, parce qu'ici je viens de réagir à ce que Daniel a dit, mais j'avais une autre remarque à faire. En premier lieu, Jari, pour revenir sur ce vous avez répondu à la question de Kavouss, il faut que ce soit clair que la NTIA n'a jamais eu d'autorité eu égard à l'IETF. Et donc ce n'est pas qu'ils s'abstiennent d'utiliser leur autorité, mais plutôt qu'ils n'ont jamais eu d'autorité par rapport à l'IETF. Ils avaient une autorité par rapport à l'ICANN, et puisque l'IETF est interdépendante avec l'ICANN, l'IETF s'est rapprochée de la NTIA pour lui dire qu'il fallait qu'ils trouvent une manière d'interagir avec la structure qui avait été établie par la NTIA.

Et maintenant, je vais passer à l'appel à commentaires du RFC 2826. Russ a dit que l'IETF ne voulait pas rouvrir cet RFC 2826. La vraie question par rapport à cette procédure est qu'il semblait y avoir un groupe qui voulait reprendre cet appel à commentaires, et il y avait un groupe qui ne comprenait pas pourquoi ils devraient revenir dessus. Ce n'était pas clair. Pourquoi un groupe ne voulait pas revenir sur cet appel à commentaires, pourquoi il ne voulait pas fonder de façon plus profonde ce qui avait été dit.

Je suis d'accord avec ce que M. Niebel a dit par exemple. Ce mot « peut », ou « pourrait » me gêne un peu. On n'est pas sûr de ce qu'ils vont faire. Ils pourront faire quelque chose, ils pourraient ne pas le faire. On veut savoir si vous allez agir ou pas. Pourquoi parlerait-on de nouvelles dispositions pourraient être nécessaires ? On voudrait savoir si ces nouvelles dispositions seront nécessaires ou pas. Ce sont des



---

petites modifications à la proposition, mais peut-être que ce serait utile pour mieux comprendre. Et je ne vois pas pourquoi vous ne répondez pas clairement à cela.

JARI ARKKO:

Vous me permettez de vous répondre? Je ne veux pas oublier ce que je pense.

Que ce soit clair. L'autorité de l'IETF n'a jamais été reconnue dans les documents de la NTIA. Je pense que c'est plus facile de comprendre sachant ce fait-là.

D'autre part, pour ce qui est du mot « pourrait », je comprends que le groupe de travail a eu un discussion à cause de ce mot-là, mais c'est ce que la communauté a décidé. C'est là que la communauté était. On pourrait discuter de si c'était correct ou pas, mais il me semble qu'il faut que l'on reconnaisse le rôle de la communauté à ce point-là. Je ne sais pas si vous ou si l'ICG peut remettre en question ce que la communauté a décidé. Et c'est pareil pour les autres communautés aussi. Il y a des fois où on pourrait ne pas être d'accord avec ce qui a été décidé, mais en tout cas, les processus des communautés fonctionnent comme cela.

PATRIK FALTSTROM:

Milton, allez-y.

MILTON MUELLER :

Ce n'est pas qu'on essaye de défaire ou de remettre en question ce qui a été décidé par la communauté opérationnelle. Ce qu'on essaye de faire est de leur dire que leur proposition doit être complète et





---

cohérente. Les gens ont du mal à comprendre leur proposition puisqu'elle dit que quelque chose pourrait se passer mais qui n'explique pas quelle est la juridiction des protocoles d'accords, ou il n'est pas clair comment on procéderait en cas de conflit, et ces reconnaissances qui sont incluses dans la proposition ne sont pas claires non plus. On ne sait pas quand tout cela va se passer. C'est ça qui nous préoccupe.

JARI ARKKO:

Permettez-moi de vs répondre.

Je parle à mon titre personnel, en tant que membre de l'IAOC, j'ai reçu ces retours du groupe de travail et des autres personnes sur ce qu'on devrait faire. Je pense que, mon avis est que cette réponse d'avoir ces dispositions dans le document - mais même si on n'a pas ces spécifications, on peut continuer d'avancer, ce n'est pas grave. Voilà pourquoi je soutiens cette proposition telle qu'elle a été présentée pour l'instant en tout cas. Mais je voudrais que l'on négocie cela. Ça ne devrait pas être éliminé.

Vous pouvez sans doute imaginer des cas où on n'aurait pas l'occasion de se mettre d'accord sur tous les points sur lesquels on voudrait être d'accord. En ce moment, l'IETF travaille sur des aspects qui l'intéressent bien sûr. On a d'autres aspects qui nous intéresseraient. Mais on a déjà ça. C'est ce qu'on a présenté. Et je ne voudrais pas qu'on s'éloigne de notre travail.

PATRIK FALTSTROM:

Milton ?



---

MILTON MUELLER : Vous venez de soulever une possibilité intéressante, mais si on est d'accord sur le fait que la NTIA n'a pas d'autorité ou de supervision par rapport à l'IETF, est-ce que l'IETF pourrait avancer avec sa proposition présentée sur une voie indépendante ? Pourquoi la NTIA devrait-elle permettre ou autoriser la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions ?

Russ n'a pas répondu à ma question de pourquoi ne pas revenir sur le RFC 2860.

RUSS HOUSLEY: Pour ce qui est du 2860, on n'imaginait pas de discussions où on trouverait un compromis meilleur que ce qu'on a atteint pour le 2860. Donc je vous dirais que c'est pour cela que la charte a été considérée comme étant au-delà. Il y a plusieurs années, l'IAB a contacté la NTIA et leur a demandé de ne pas être incluse dans les versions futures du contrat. Et ici, la seule partie qui est affectée est l'ICANN.

PATRIK FALTSTROM: J'ai moi-même, Russ Mundy, Kavouss, Alissa et Manal dans la queue.

Je vais commencer. J'ai deux questions à poser. Etant donné ma participation historique à l'IETF, je sens que je sais très bien comment fonctionnent les procédures de l'IETF. Et je pense comprendre la proposition qui a été présentée par la communauté des paramètres de protocoles.

De toute façon, j'ai une question concernant les mesures spécifiques des fonctions IANA par rapport aux demandes des paramètres de

---

protocoles. En ce moment, dans le contrat entre l'ICANN et le département du commerce du gouvernement des Etats-Unis, il y a certains détails, certaines structures très détaillées, et certaines étapes qui doivent être suivies dépendant des paramètres. Il faut voir s'il s'agit d'une attribution d'un expert, une désignation, s'il y a des processus de recours, etc.

Donc, si je ne me trompe, il y a deux aspects qui ne sont pas inclus dans cet accord et dans cette proposition qui nous a été présenté par la communauté opérationnelle des paramètres de protocoles. Donc l'ICANN ou l'opérateur des fonctions IANA doit faire un suivi spécifique de ces aspects. Et peut-être que cela sera abandonné.

Est-ce que cet aspect-là a été discuté ? Est-ce que vous sentez que ces procédures devraient toujours exister ou est-ce que vous pensez qu'on devrait toujours être à l'aise avec ces processus, et est-ce que vous sentez qu'ils sont suffisamment stables ?

Merci.

JARI ARKKO:

Il me semble que les documents que nous avons sont suffisamment stables pour pouvoir gérer le système comme on l'a géré jusqu'à présent d'ailleurs. Je voudrais noter également qu'il y a certains aspects et certaines dispositions dans le contrat entre la NTIA et l'ICANN qui portent sur ce que la NTIA pourrait faire potentiellement par rapport aux demandes de la communauté des paramètres de protocoles. Je voulais que ce soit clair, que l'IETF n'a pas participé à cet accord, et que l'IETF considère qu'il n'est pas approprié pour la NTIA d'agir par rapport



---

à ces décisions de l'attribution des paramètres de protocoles ou au refus. Il y a des termes de rédaction qui devraient être éliminés.

PATRIK FALTSTROM: Elise, allez-y.

ELISE GERICH: Je voulais spécifier que les processus qui correspondent à la réponse du contrat sont des processus qui ont été développés avec l'IETF et qui correspondent à leur orientation envers nous. Ces termes sont inclus dans le contrat parce qu'il y avait un document du contrat qui établissait les procédures et processus. Ces processus et procédures n'ont pas été inventés par la NTIA ou par l'ICANN indépendamment. Mais plutôt l'IETF a accordé ces procédures et processus, et ils font partie des accords annuels que nous avons en place. Ce n'est pas un processus qui a été dirigé par la NTIA, mais ce sont des processus établis en conformité et qui sont considérés dans les RFC de IANA, dans leurs politiques.

PATRIK FALTSTROM: Merci.

Maintenant, en deuxième lieu, j'entends Daniel suggérer qu'on devrait remercier la communauté opérationnelle d'avoir présenté cette proposition et Milton disait également qu'on devrait peut-être poser certaines questions.

Je ne parle pas comme co-président de l'ICG, mais tout simplement comme membre de l'ICG lorsque je dis que si nous allons remercier les communautés de leur proposition, il faudrait que l'on tienne compte du



---

fait qu'il pourrait être nécessaire de faire une révision des propositions pour voir si elles sont complètes. Pour les trois propositions. Donc à ce point-là on pourrait peut-être détecter certains points qui ne sont pas suffisamment complets et pour lesquels il faudrait communiquer avec les communautés. Donc même si on a reçu une proposition de leur part maintenant, ça ne veut pas dire qu'on ne va pas devoir renvoyer ces propositions aux communautés.

JARI ARKKO:

Je veux répondre rapidement pour vous dire qu'on n'a pas refusé de discuter des prochaines étapes, des questions, on serait contents de répondre à vos questions.

Il est clair que les prochaines étapes pour la manière dont on procédera et pour l'intégration des différentes propositions devra être faite par l'ICG. Et bien sûr il pourrait y avoir des lacunes. Donc on pourrait très bien réviser notre propre proposition si nécessaire.

RUSS MUNDY :

Merci Patrik.

Je voudrais rappeler à tout le monde qu'il y a des publications qui ont trait à ces aspects, des publications du SSAC. Il y a en fait SSAC 67, 68, et 69. Ces documents, notamment le 67 et le 68 sont très en rapport avec cette question car ils donnent un peu un aperçu de quelle est la relation contractuelle entre la NTIA et l'IETF. Il n'y en a pas une, en réalité. Il y a des étapes, des informations, il y a des échanges de détails entre l'ICANN dans le cadre du contrat. Et comme Elise vient de le dire, le contrat a été développé en accord à ce que l'IETF et l'ICANN voulaient. Il



---

n'y a rien qui soit contraignant par rapport à la NTIA. J'ai beaucoup travaillé ou étudié les documents de 68, pour voir comment ces informations rentraient dans le contrat. Parce que comme l'autre Russ l'a bien dit, cela devra être traité dans l'avenir.

Très honnêtement je dois dire que je n'ai pas été capable d'identifier des informations publiques qui disent pourquoi cela est inclus. Mais cela figure dans le contrat. Mais ce n'est pas vraiment contraignant pour l'IETF et pour la façon dont l'IETF travaille.

Je pense que Milton a posé la question de savoir pourquoi nous nous posons cette question. Mais parce que cela était inclus, cela disait que l'IETF devait être inclus dans ces révisions. C'est pour cela que l'on s'est posé cette question. Si l'on veut davantage de détails, je vous renvoie à ces documents, et je serais ravi de vous les faire parvenir.

PATRIK FALTSTROM: Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH: Tout d'abord, il n'y a pas de problème à remercier le groupe. Les remercier, c'est remercier, c'est tout. On les remercie du travail qu'ils ont fait, maintenant, on examine ce travail. Encore une fois, il ne faut pas que l'on se presse.

PATRIK FALTSTROM: En tant que co-président, il paraîtrait à partir des discussions qu'il y aurait des lacunes juridiques ou légales entre le travail que nous faisons.

---

D'un côté au niveau de la charte, car nous nous devons de considérer les activités des trois communautés, et nous arrivons à la situation où il y a une communauté qui n'est pas liée à la transition, et donc pourquoi on en parle ? Pourquoi on leur demande de faire quelque chose alors qu'ils n'ont rien à voir avec la transition ? Nous devons donc aborder cette situation.

Deuxièmement, il y a des aspects du contrat qui n'ont pas été mis en œuvre et qui devraient donc faire sortir du contrat. Il n'y a rien par rapport à la communauté, il n'y a aucun pouvoir donné à la communauté pour pouvoir interposer des recours. La communauté n'est pas l'entité physique. Nous ne savons pas comment cela fonctionne. C'est pourquoi il y a des procédures juridiques, il y a d'autres problèmes, y compris la responsabilité, qui ne sont pas abordés. Et c'est pourquoi il faut examiner cela et ne pas dire que c'est fait.

JARI ARKKO:

On peut voir cette situation de façon différente.

D'un côté, on pourrait dire que nous sommes tous dans le même bateau. Il y a certains objectifs à atteindre. Donc il y a une raison pour laquelle nous voulons continuer à travailler, nous voulons faire partie de la transition. Voilà donc le fondement de notre travail.

En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, je ne suis pas très sûr de pouvoir vous donner une réponse. Mais si l'on parle des organisations de la communauté, cela ne veut pas dire que l'on parle



---

uniquement des membres de la communauté qui peuvent avoir différents avis.

Il y a un certain degré de structure qui a été établi. Au sein de l'IETF, on a le comité de direction qui décide en dernier ressort de la position de l'IETF par rapport à des documents. Nous avons aussi des organes spécifiques chargés de certains sujets, en particulier, comme l'IAB. Nous avons aussi l'IAOC, et nous avons un modèle juridique où il y a l'ISOC, où l'ISOC est l'organe juridique.

Il faudrait donc dire que l'avis de la communauté devrait être interprété, mais dans ce cas on parle de la façon dont ces organisations fonctionnent au sein de la communauté. Il y a quelqu'un qui doit prendre des décisions.

ALISSA COOPER :

Merci.

Je voulais répondre à certains commentaires qui ont été faits.

Tout d'abord, l'idée d'approuver tout simplement la proposition. On ne suggère pas cela, parce qu'on sait bien qu'il y a différentes personnes qui ont consacré beaucoup de temps, analysé ces propositions. Nous croyons que les communautés ont présenté ce que nous leur avons demandé dans notre appel à propositions. Le fait de ne pas leur poser de questions ne veut pas dire que nous acceptons tout ce qu'ils ont fait. Cela ne veut pas dire non plus qu'il ne faille pas leur poser des questions si on en a. Tout simplement laisser ouverte la possibilité que cela puisse ne pas s'appliquer dans ce cas, mais que cela puisse s'appliquer à d'autres propositions de la communauté, qu'il faille revenir vers elle





---

pour leur poser des questions, refaire l'évaluation, pour mieux comprendre le travail qui a été fait.

Deuxièmement, en ce qui concerne le pourquoi d'examiner une proposition sur les paramètres de protocoles, si la NTIA voulait que le paramètre de protocole ne figure pas dans le contrat, on pourrait s'arrêter là. Mais vu l'état de situation, il y a des clauses du contrat qui font référence à ces paramètres de protocoles. Même si le contrat disparaît, je pense que c'est la raison pour laquelle nous sommes en train de faire cette révision. Parce que cela fait partie du contrat de la NTIA, et non pas parce que cela est lié au 2860.

Je me demandais s'il serait utile, si Elise ou quelqu'un d'autre prépare des questions que l'on pourrait présenter à la communauté. Il y a une partie du texte de l'évaluation qui pourrait nous aider mais qui n'est pas rédigé de manière spécifique pour poser une question. Cela nous aiderait de savoir quelles sont les questions que nous pourrions poser à la communauté, car cela nous permettrait de mieux cibler notre discussion.

Et je peux vous donner un exemple de pourquoi cela serait utile. Milton et moi-même avons eu des discussions sur Adobe Connect sur la question de la juridiction du protocole d'accord. Milton me posait une question, moi je répondais avec le texte de la proposition en disant qu'un accord ne spécifiait pas la juridiction. La raison pour laquelle j'ai dit cela, c'est qu'il faut poser ce type de questions à la communauté. Cela est très important car dans la communauté de l'IETF, la question de la juridiction a été débattue en profondeur.



---

Dans le RFP, dans notre appel à propositions, nous n'avons pas spécifié que les mécanismes de responsabilité devraient répondre à une certaine juridiction, ou devraient relever d'une certaine juridiction. Nous considérons que la juridiction pourrait être une région, ou la Chine, ou les Etats-Unis. On n'a pas une juridiction spécifique. Il est donc important de pouvoir poser ces questions à la communauté car il s'agit d'une question dont on a débattu en profondeur. Cela nous permettrait de mieux comprendre la question.

En ce qui concerne la juridiction en particulier, je ne pense pas que l'on reçoive une réponse différente de celle que l'on a déjà reçue. C'est pour cela qu'il serait utile de réfléchir à des questions que l'on pourrait poser.

MANAL ISMAIL:

En réalité, je ne vais pas poser une question spécifique sur la proposition des paramètres de protocoles.

Par contre, j'aimerais plutôt parler au niveau général pour savoir au sein de l'ICG comment pensons-nous que devrait être le produit final. Aurions-nous trois propositions séparées ? Ou aurions-nous une proposition unique ? Parce que cela va affecter mon évaluation personnelle de ce que l'on propose.

Je veux vous donner un exemple en ce qui concerne la juridiction. Par exemple, si une proposition est applicable à une juridiction spécifique alors que les deux autres ne sont pas applicables à cette juridiction, comment va-t-on refléter cela ? Va-t-on appliquer une juridiction à toutes les propositions ? Va-t-on avoir trois propositions séparées ou différentes ? Est-ce que vous comprenez ce que je veux dire ?



---

**PATRIK FALTSTROM:** Oui, je comprends bien votre question. Et permettez-moi de poser la question aux autres membres de l'ICG. Moi, en tant que co-président du groupe, d'après ce que j'ai écouté, à chaque fois qu'il y aura une réponse différente ou qui pose conflit entre les différentes communautés, il nous faudra encourager les communautés à communiquer entre elles pour résoudre le problème. Et s'adresser à nouveau à nous. Ce serait l'un des cas où cela devrait être fait. Il faudrait demander aux communautés d'en discuter entre elles, et de revenir vers nous.

**MANAL ISMAIL :** Pour être bref, même si on n'a pas encore reçu la proposition de la communauté des noms, je crois tout de même qu'ils sont en train de travailler sur des détails très spécifiques. Il est évident qu'il y a un écart entre le niveau de détails du travail de la communauté des noms et du reste des communautés. Est-ce qu'on pourrait faire quelque chose à ce stade au sein de l'ICG. Par exemple pourrions-nous les encourager à parler entre elles ?

**JARI ARKKO:** Oui je pense qu'on en a déjà parlé avant. Le problème ici, c'est de savoir ce qu'on fait quand il y a des écarts. Il doit y avoir une synchronisation. S'il n'y a pas un accord par rapport à qui doit prendre en charge certaines activités ce serait un problème, si les communautés gèrent les choses différemment, cela peut ne pas poser de problème, si l'on arrive

---

à une situation qui soit satisfaisante. Nous ne sommes pas en train d'essayer d'aligner les processus des différentes organisations.

MANAL ISMAIL : Je voulais tout simplement essayer d'obtenir des précisions, des clarifications par rapport à ces questions pour savoir comment on doit travailler. Si la communauté des noms établit certaines juridictions, est-ce que cela veut dire qu'il faudra travailler différemment avec eux ? Ou continuera-t-on de travailler normalement ?

JARI ARKKO: On travaillerait de façon différente si cela concerne les niveaux pratiques, il doit y avoir une explication dans une section différente. Il doit y avoir un point d'interaction par rapport à leurs positions et nous allons devoir l'inclure dans notre proposition. Mais il ne faut pas que tous les points soient alignés.

PATRIK FALTSTROM: Daniel, Joseph, Russ Mundy, Milton ont demandé la parole.

DANIEL KARREBERG: Je voudrais expliquer un peu les raisons qui m'ont poussé à vous demander de remercier la communauté des paramètres de protocoles pour le travail qu'ils ont fait et de ne pas poser d'autres questions.

Les raisons qui m'ont poussé à faire cela, ce sont les mêmes qui ont poussé Alissa à dire ce qu'elle a dit il y a quelques minutes. En tant



---

qu'ICG, nous avons une communication formelle avec la communauté des paramètres de protocoles.

Cela n'empêche pas que plus tard, nous ayons d'autres questions. Ce qui est important en ce moment, c'est de se focaliser sur le fait de savoir qu'est-ce qu'il nous faut comme informations supplémentaires pour pouvoir mener à bien notre travail. Je soutiens la suggestion d'Alissa de nous focaliser sur cela.

Si les gens qui vont parler après moi pouvaient aborder cette question spécifique, ce serait très bien.

JOSEPH ALHADEFF:

Merci.

Je voulais attirer votre attention sur le fait qu'il y a eu à un moment donné la question de savoir que si les paramètres de protocoles ne figuraient pas dans le contrat, il ne serait pas question d'aborder leur proposition ici. Il y a une certaine quantité d'indépendances entre les communautés opérationnelles. Et je pense que la NTIA n'est pas ici un problème du point de vue des paramètres de protocoles.

L'interaction avec les autres protocoles et le fait de savoir comment cela fonctionne, c'est cela qu'on devrait incorporer dans la proposition finale. Je voulais tout juste soulever cette question. Nous n'avons pas une question spécifique à poser, mais cette interaction entre les trois communautés opérationnelles peut être importante lorsque nous allons consolider notre proposition définitive.



---

WOLF-ULRICH KNOBEN:           Merci.

J'ai quelques commentaires à faire en ce qui concerne l'intervention de Manal. Je pense que sa question est très intéressante, nous devons en parler. Je pensais également au fait de savoir pourquoi nous parlons des paramètres de protocoles alors qu'il semblerait que cela pourrait être indépendant par rapport aux autres communautés. Et quelles sont donc les relations avec les fonctions IANA.

A partir des échanges qui ont eu lieu sur la liste de diffusion par rapport à cette proposition, j'ai pu constater que la communauté de l'IETF est satisfaite avec la situation actuelle. Voilà ce que l'on comprend à partir des échanges qui ont eu lieu.

Alors pourquoi faut-il changer ? Ou quelles seraient les conditions qui les amèneraient à introduire des modifications ? Ils pourraient éventuellement introduire des modifications, mais il faudrait peut-être considérer la possibilité de séparer ce qui relève de leur situation de la situation actuelle.

Donc ce que je voudrais, c'est poser la question suivante : quel serait le déclencheur pour vous, pour dire d'accord, si nous faisons un pas sur le côté de cette solution consolidée pour la transition ? Voilà ma première question.

J'ai une autre question qui rejoint un peu l'inquiétude qui a été soulevée concernant la juridiction. Si nous avançons avec le protocole d'accords, qu'est-ce que cela représente du point de vue de la juridiction ?



---

Je voudrais également dire qu'il faudrait remercier l'IETF. Et nous devrions également faire passer un message de motivation, non seulement les remercier de nous avoir fait parvenir leur proposition, mais essayer également d'envoyer quelque chose, leur dire quelque chose par rapport au fait que nous prenons au sérieux notre travail, pour qu'ils puissent avoir une idée de ce qu'ils devraient attendre dans l'avenir.

JARI ARKKO:

Je vais répondre à cette question du déclencheur. Et que nos positions soient claires ici. L'IETF comme vous le savez participe à un système de modifications qui existe dans le cadre de ce processus de transition. Et on a une interdépendance avec les autres parties. On veut assurer que tout soit bien clarifié, que l'on puisse identifier quelles sont les lacunes s'il y en avait, et voilà pourquoi nous sommes là. Je pense que la communauté de l'IETF ne veut pas faire de grandes modifications. Les modifications en fait sont des détails. Si vous voyez le cadre général, on ne devrait pas essayer de leur demander de faire de grosses modifications.

KAVOUSS ARASTEH:

Jari, vous dites que la NTIA n'a pas un rôle pratique. Je ne suis pas sûr de ce que vous dites, mais de toute façon, puisque l'IETF travaille sur les paramètres de protocoles, et qu'ils travaillent en coordination avec les autres communautés, je ne peux pas soutenir cette idée de traiter chaque proposition séparément. Il faut que l'on ait une idée générale au moment d'envoyer le rapport de l'ICG, ou lorsqu'on atteindra le résultat



---

final que l'on va transmettre à la NTIA. Ce serait approprié de dire qu'il n'y a pas de problème à traiter les propositions séparément.

D'autre part, il y a des questions et des implications juridiques et de juridiction. Notre protocole d'accords est un protocole d'accords justement, ça n'a pas un statut juridique. C'est comme les déclarations, il y a une déclaration qui est universelle. Ce ne sont pas des déclarations qui ont des valeur juridique. Il faut que l'on considère la valeur juridique mais elle n'est pas implicite dans la déclaration.

En outre, il y a aussi un degré de responsabilité, même si ce n'est pas détecté ou modifié à partir de l'IETF. Il y a un degré de responsabilité qui doit être respecté et qui doit être mis dans le contexte de responsabilité du système total, complet. Et cette question n'a pas été abordée pour l'instant. La révision et la modification et le panel de recours qui applique à ces trois communautés opérationnelles pourraient également être une question qui devrait être considérée.

Donc je pense qu'on ne devrait pas discuter des propositions indépendamment, et les envoyer à la NTIA en disant « Voilà le domaine où on n'a pas de problème ». On devrait avoir des problèmes ou pas, des commentaires à faire ou pas, mais il faudrait que l'on considère la totalité des questions.

Merci.

JARI ARKKO:

Je veux rebondir sur une partie de ce que vous avez dit en tout cas. Pour ce qui est de la valeur juridique des protocoles d'accords, je dirais qu'il est important de ne pas entrer dans des aspects juridiques en tant que





---

des amateurs, puisqu'on n'est pas des avocats ici. Je pense qu'il faut que l'on considère ces aspects, mais que ce n'est pas nécessairement si léger comme implication comme vous croyez. Normalement, dans les sociétés ou dans les organisations, on consulte des avocats pour voir quelle est leur opinion, mais on ne leur permet pas de prendre les décisions. Ils peuvent évaluer les risques et les situations, et dans ce cas, c'est pareil.

C'est une situation très difficile, et ce n'est pas facile d'avoir des garanties de quoi que ce soit ici. Que ce soit une juridiction en Finlande ou ailleurs, et indépendamment du format juridique, je dirais qu'on a une situation où on a différents partenaires qui s'engagent au processus et qui ont décidé de travailler ensemble, et ces partenaires ont toujours la possibilité de décider de ne plus travailler avec nous. On ne peut pas forcer les personnes à travailler au-delà de ce qu'ils sont prêts à faire. Déjà ça d'une part.

D'autre part, nous, à l'IETF, sentons que notre valeur dans le contexte du système ne vient pas des contrats ou des dispositions qui obligent les autres à appliquer quoi que ce soit. Au contraire, nous sentons que notre pouvoir vient de notre affluence sur les autres pour qu'ils reconnaissent que l'IETF a une entité, qu'on est un organisme qui a des connaissances par rapport aux numéros de port par exemple, et qui est un organisme qui prend des décisions sur ces questions. Donc je pense que la protection ultime que nous avons dans l'avenir, c'est ça. On doit faire confiance au reste aussi, mais je sens que déjà, c'est une protection qui est meilleure que la protection des contrats. Donc voilà pourquoi le groupe de travail a considéré ce qui a été inclut dans la proposition.



---

Et pour ce qui est de la responsabilité, je pense que c'est tout à fait clair, on a des procédures que nous suivons. Et c'est un système qui fonctionne. On a un code qui fonctionne, et voilà pourquoi on ne va pas le modifier. Voilà ce que je pouvais dire.

RUSS MUNDY :

Nous avons un nombre de questions pour lesquelles on n'a pas de réponse. Et pour lesquelles on n'aura pas de réponse jusqu'à ce que les trois communautés opérationnelles aient présenté leur proposition.

A mon avis, la question des juridictions, qui est une question qui a déjà été soulevée un nombre de fois aujourd'hui, ne constitue pas une raison pour laquelle la question de la juridiction ne devrait pas être commune aux trois communautés. On nous a demandé de fournir à la NTIA une proposition consolidée. S'il n'y a pas de conflit, s'il n'y a pas de lacune, et si les trois juridictions dans les trois propositions sont séparées, indépendantes, mais qu'elles sont cohérentes avec chaque communauté, alors on devra l'accepter.

Alors à moins qu'il y ait des aspects qui, à partir des deux propositions que nous avons, nous semblent ne pas être cohérents, je soutiendrai les déclarations de Daniel tout à l'heure. Mon avis est assez proche du sien. Et je dirais que c'est parce que j'ai travaillé avec les deux communautés, alors je me sens à l'aise avec l'avis de Daniel.

De toute façon, je voulais demander aux personnes d'aller lire le document SSAC69 qui a un nombre de questions qui sont intéressantes, qui pourraient être bien sûr des questions sensibles, auxquelles les gens devraient réfléchir au moment de faire leurs révisions, et qui pourraient



---

être utiles pour simuler ou au moins pour générer une question plus centrée.

PATRIK FALTSTROM: Milton ?

MILTON MUELLER : Je rebondis immédiatement sur ce qui a été dit. Je cherche les documents SAC68 SAC69 depuis un moment et je n'arrive pas à les trouver. Donc si vous pouviez m'envoyer un lien pour accéder à ces rapports, je vous en serais reconnaissant.

RUSS MUNDY : Oui, bien sûr je vous les enverrai.

MILTON MUELLER : Merci.

Je pense que c'est ça le niveau de détails qu'il nous faut. Il faudrait que l'on précise pour ceux qui mettent en question l'évaluation de la proposition. Il y a une certaine tendance, comme Daniel le disait, à penser qu'il s'agit d'un défi, ou une remise en question de l'autonomie de l'ICG et de l'IETF. Et ce n'est pas cela qu'il faudrait que l'on discute.

Ce qui nous inquiète ici est la stabilité, la solidité du changement total. C'est une situation unique qu'on a devant nous. Le gouvernement des Etats-Unis contrôle ces fonctions de coordination depuis de début. On essaye ici de changer cela. C'est une question qui est très polémique aux Etats-Unis, ici on parle de la communauté multipartite mondiale. On



---

comprend tous ce que ça veut dire, on est tous contents avec cette communauté multipartite mondiale, mais peut-être que pour le sénat des Etats-Unis, on semble être des religieux fanatiques.

Alors on vous pose des questions sur la façon dont on établit les juridictions opérationnelles, comment on résout les problèmes, comment on sait que le gouvernement des Etats-Unis ne contrôle plus les fonctions.

Il faut que l'on ait une proposition finale sur laquelle nous sommes sûrs. On ne va pas dire « On adore l'IETF, ils ont des processus qui nous semblent très convenables. » Mais au contraire, il faut que l'on sache que la proposition finale qui va résulter de notre travail sera correcte en termes institutionnels, qu'elle pourrait fonctionner, qu'elle constituera un cadre institutionnel qui pourra fonctionner pour les différentes communautés, pour gouverner les fonctions IANA.

Et si on n'arrive pas à pouvoir coordonner et consolider les propositions en une seule proposition finale cohérente, on devra trouver une manière d'agir, à suivre, pour pouvoir déclarer qu'il s'agit d'une question opérationnelle.

PATRIK FALTSTROM:

Merci. Y a-t-il des remarques à ce point-là ? Oui Daniel.

DANIEL KARREBERG:

Puisqu'on a dit mon nom, je n'ai rien dit ce que Milton vient de m'attribuer. Tout ce que j'ai dit était qu'il fallait qu'on se concentre sur les questions que l'ICG veut poser à la communauté des paramètres de

---

protocoles. C'est tout ce que j'ai dit, je n'ai rien dit d'autonomie, ni d'amour, ni de légitimité ou de quoi que ce soit. Tout ce que j'ai dit est qu'à titre personnel, je n'ai pas de question. Il me semble que la proposition est correcte. Je sens qu'un processus a été suivi, et j'ai répondu spécifiquement à Jean-Jacques.

Pour ceux qui connaissent l'IETF, c'est parfaitement clair, et c'est très raisonnable. C'est ça ce que je pense. Je n'ai pas entendu de personnes qui proposent des questions spécifiques à l'IETF. Est-ce qu'on peut passer aux questions spécifiques ?

PATRIK FALTSTROM:

Il me semble qu'à ce point-là, on devrait passer à cette partie de la discussion justement. On n'a pas de personne ici qui veulent prendre la parole. On a déjà fait un tour de la table. Ah Narelle veut prendre la parole.

NARELLE CLARK :

Pour répondre aux commentaires de Daniel, j'ai entendu une question spécifique qui devrait être posée à l'IETF et la question est : quelle est la juridiction dans laquelle vous croyez que le protocole d'accord opère ?

Je trouve que cette question est répondue dans le contexte de la présentation de l'IETF à l'ICG. De toute façon, c'est une réponse indirecte puisqu'elle nous renvoie à un nombre d'autres documents. Mais la proposition nous a été présentée comme version préliminaire il y a déjà un mois et demi. Voilà, c'est à vous de décider.



---

PATRIK FALTSTROM: Jari, puis Kavouss.

JARI ARKKO: Je pense qu'il est important que l'on essaye de séparer les désaccords potentiels qu'il pourrait y avoir par rapport à la réponse aux questions, ou par rapport aux questions spécifiques, ou aux demandes d'informations. Il me semble normal que l'on demande davantage d'informations, parce que, comme j'ai déjà essayé de préciser, il y a différentes étapes dans cette salle, et je vous jure que nous travaillons sur un nombre d'aspects parmi lesquels on a l'explication du processus qui a été suivi pour parvenir à la proposition qui a été présentée, pourquoi les décisions qui ont été prises ont été prises, et je pense que ce sera utile pour vous d'avoir ces explications.

J'ai déjà expliqué le processus de l'IAOC et j'espère que vous l'aurez trouvé utile. Comme Narelle, nous avons essayé d'expliquer la question de la juridiction. Peut-être que vous n'aimez pas notre réponse, mais ce n'est pas pareil à ne pas avoir de réponse.

J'attends bien sûr avant d'avancer, pour voir ce que ça va donner. Mais peut-être qu'on devrait être plus clairs dans l'avenir pour voir quels seront les contrats que nous aurons. Nous allons vous fournir davantage d'informations une fois qu'on aura fini la réunion. Chacun est un expert sur un aspect différent bien sûr. On serait très content de vous fournir d'autres informations, mais je ne veux pas passer à un processus où l'ICG est en désaccord avec ce que la communauté a décidé. Ce serait difficile de faire face à une situation pareille.



---

KAVOUSS ARASTEH: Je n'ai peut-être pas été clair. J'ai posé trois questions spécifiques. Mais le problème est que l'IETF croit que la communauté est mondiale multipartite, et ce n'est pas simplement la communauté de l'IETF. Il faut que l'on sache comment la communauté mondiale multipartite pourrait se réunir si nécessaire.

En ce moment, c'est une question de personnalité juridique, d'entité juridique. On devrait voir les aspects pratiques et opérationnels pour que cela prenne une forme claire de mode et de méthodologie.

D'autre part, mon autre question portait sur la responsabilité et sur la révision, et sur la solution. Donc j'ai posé la question parce que l'IETF travaille avec les deux autres communautés et il faut qu'ils agissent de manière intégrée avec les deux autres communautés. L'IETF ne travaille pas de façon complètement indépendante. Ils travaillent en tenant compte des nécessités des deux autres communautés. Ils travaillent ensemble. Il n'y a pas de séparation entre les trois communautés.

Donc voilà les questions auxquelles il faut qu'on me réponde.

PATRIK FALTSTROM: Alissa?

ALISSA COOPER Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition de poser des questions spécifiques en dépit de la dernière déclaration de Kavouss.

Je n'ai pas très bien compris quelles sont les questions qui devraient être transmises à l'IETF. Peut-être qu'on devrait reformuler les questions. Mais j'ajouterai encore, pour rebondir sur la remarque de



---

Narelle, qu'il faut que l'on pose des questions spécifiques, il est important que l'on ne pose pas encore les mêmes questions que l'on a posées dans notre RFP. Par exemple, pour reprendre la question de la juridiction, si on veut avoir des réponses différentes à ce que l'on a reçu, il faut que les questions que l'on pose soient différentes. Si nous posons encore les mêmes questions, bien sûr, ils vont répondre pareil.

Je voulais également répondre à d'autres commentaires qui ont été faits. Milton par exemple parlait de la solidité de la proposition, de la force de la proposition. Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris tout ce qui a été dit. Mais je ne pense pas que l'on ait établi un niveau, et l'ICG devrait peut-être agir comme il veut. On ne peut pas répondre aux envies de tout le monde. On ne peut pas satisfaire tout le monde. Il y a des critères qu'il faut que l'on suive, des critères qui ont été établis par la NTIA, et c'est ça l'objectif. C'est de fournir une proposition qui réponde à ces critères. Il faut suivre ce processus pour voir s'il y a d'autres questions qui n'ont pas été articulées, ou d'autres doutes qui pourraient être présents dans les autres communautés. Donc il y a des critères et il faut que l'on sache quels sont ces critères pour pouvoir les suivre.

Et je reviens sur ce que Jari a dit aussi, pour ceux qui connaissent la communauté de l'IETF, on essaye d'exprimer ce qu'il a dit, mais on a passé beaucoup de temps à discuter du processus de l'IETF lui-même, à discuter de la racine de l'autorité des paramètres de protocoles. Et je pense que c'est parce qu'on a des difficultés à comprendre que si on n'a pas un contrat bien appliqué, avec une juridiction spécifique aux Etats-Unis, ou avec une juridiction comprise par tous avec les signatures de 15 avocats, et pourquoi l'IETF et sa communauté ne participent pas au





---

processus, il est possible que dans le contexte des paramètres de protocoles de l'Internet, le génie de l'architecture ne seront pas bien compris. Il est important que cette perspective du génie d'Internet soit réalisée pour que l'on puisse appliquer cette autorité des paramètres de protocoles. Voilà pourquoi on décide comme on le fait. Voilà d'où leur vient cette autorité. Ça ne correspond pas à un contrat ou à un protocole d'accords. Voilà pourquoi on a certaines difficultés à comprendre pourquoi l'IETF agit comme il le fait. Voilà d'où vient l'autorité de l'IETF. Le reste des projections sont très bonnes. Mais l'autorité de l'IETF vient de la décision des personnes d'utiliser ces paramètres de protocoles. Si les gens décident d'utiliser d'autres paramètres de protocoles qui ne sont pas assurés par l'IANA, l'IETF n'aura plus l'autorité. Voilà pourquoi l'IETF a l'autorité qu'il a.

PATRIK FALTSTROM:

Merci beaucoup.

Je vois qu'il y a des commentaires de Milton sur la salle de chat par rapport à la suggestion du fait qu'on pourrait formuler les questions sur la liste de diffusion. Il ne faut pas forcément les formuler ici. Ce qui est important, c'est que l'ICG travaille de façon efficace et que l'on ne traîne pas avec le travail d'évaluation que nous devons faire par rapport aux propositions que nous ont fait parvenir les communautés de paramètres de protocoles et de numéros. Parce qu'il est très important bien sûr que l'on pose les bonnes questions. Puisque je n'ai personne d'autre sur la liste – pardon, Michael.



---

MICHAEL NIEBEL: Je ne sais pas si c'est une question que j'ai, mais je voudrais avoir certaines certitudes.

Même si nous savons qu'il n'y a pas de connexion entre l'IETF et la NTIA forcément, dans votre contribution vous dites que vous, vous faites la connexion au niveau du contrat. Et qu'elle est donc la transition qui devrait se mettre en place si l'on change l'ICANN par quelqu'un d'autre. Je ne sais pas si c'est correct ce que je pense. Je ne sais pas si cette formule – si on peut dire que l'ICANN reconnaît qu'elle va mettre en place les obligations par rapport aux contrats des fonctions IANA, pour pouvoir mettre en place une transition correcte.

Ma question par rapport à cette partie du texte est de savoir – vous avez dit que vous ne voulez pas changer et que cette obligation ne fait pas partie du protocole d'accords. Il s'agit donc de quelque chose de très léger. Et quand vous dites c'est la préférence de la communauté de l'IETF, je voudrais savoir si vous êtes convaincu qu'une déclaration aussi « légère » est suffisante pour assurer la stabilité et la continuité.

RUSS HOUSLEY: Cette formule est en contradiction par les avocats, et je pourrais revenir vers vous avec une réponse dans quelques semaines.

PATRIK FALTSTROM: Merci beaucoup.

Je vais suggérer, puisqu'il n'y a personne d'autre sur la liste - je vous encourage à réfléchir à des questions que l'on pourrait poser, et à les



---

poser sur la liste de diffusion. Nous allons revenir sur cette question demain, et voir où nous en sommes par rapport aux questions.

Nous pourrons donc faire la pause déjeuner avant, puisque le repas est déjà arrivé. Nous allons faire notre pause à 12h30, au lieu de 13h. Et nous reprenons donc à 13h30.

[ PAUSE DEJEUNER ]



---

PATRIK FALTSTROM: Je prie aux membres du groupe de prendre place pour pouvoir commencer.

Je suis très content de voir que tous les membres sont ici. Je pense que ceux qui ne sont pas là doivent avoir d'autres choses à faire. Mais cela veut dire que vous étiez en train de m'écouter quand j'ai dit qu'on devait rentrer une demi-heure avant parce qu'on a dû avancer d'une demi-heure notre ordre du jour.

Tout d'abord, j'aimerais vous rappeler de dire votre nom avant de parler. Moi-même je dois me le rappeler. Je ne suis pas bon à ça, et je suis le président aujourd'hui. Donc il va falloir que moi-même je me le répète.

Il y a plusieurs choses que je voudrais dire. Je voudrais souhaiter la bienvenue à Alan qui a rejoint notre groupe, en remplacement d'Adiel. Alan, est-ce que vous pourriez vous présenter ?

ALAN BARRETT: Bonjour. Je suis Alan Barrett. J'ai été nommé à l'ICG par la NRO en remplacement d'Adiel Akplogan. Je vis en Afrique du Sud. Je travaille avec Internet en Afrique du Sud depuis 1990.

PATRIK FALTSTROM: Merci beaucoup.

Nous allons passer maintenant au point suivant de notre ordre du jour pour parler de la proposition de la communauté des numéros. Je vais donner le micro à Paul Wilson. L'objectif est de faire comme on a fait pour l'autre proposition. D'abord que Paul nous décrive un peu la

---

proposition, l'évaluation qui a été faite, et puis faire un tour de table pour voir s'il y a des commentaires ou des questions.

PAUL WILSON:

Merci beaucoup. Je ne sais pas s'il faut que je dise mon nom avant de commencer à parler. Je suis Paul.

J'ai une présentation ici sur le groupe de l'équipe CRISP qui travaille sur la transition. Cette proposition - la présentation de l'équipe CRISP, équipe responsable de la proposition consolidée des RIR pour la transition des fonctions IANA. Cette proposition présente un peu quel a été le processus mis en œuvre pour arriver à la proposition qu'ils nous présentent. Je ne vais pas rentrer dans les détails, si vous avez des questions bien sûr je suis prêt à y répondre, si vous voulez des clarifications.

Mais je vais donc sauter certaines diapos pour passer au fond de la question. L'équipe CRISP a été proposée en octobre de l'année dernière. Ils ont présenté une proposition de processus qui a été donc présentée par la NRO et qui a été soumise à une période de consultation publique. L'idée c'était que l'équipe CRISP puisse avoir 15 membres, 5 membres de chaque RIR. Chacun des RIR, c'est Registre Internet Régionaux, ont choisi les membres qui allaient faire partie de l'équipe CRISP, qui devaient venir de la communauté et du personnel de chaque RIR. Ces 15 membres ont été sélectionnés au début du mois de décembre. Ils ont eu 14 téléconférences au total jusqu'au 15 février, où ils ont présenté la proposition de l'équipe CRISP, conformément aux délais fixés par notre groupe.



---

En décembre, ils avaient présenté une version préliminaire de leur proposition, le 19 décembre. Cette équipe CRISP représente le travail des 5 différents RIR. Et la question de la nature de ce groupe est apparue à plusieurs reprises au cours des discussions, car ce groupe est constitué par des représentants des différentes communautés. Le rôle des CRISP est de représenter les activités, les processus de leur communauté respective, et pouvoir consolider ces processus pour arriver à un résultat commun, tel que l'ICG doit faire.

Au cours de l'année dernière, à partir de l'annonce de la transition, ce groupe a commencé à travailler, les différents RIR ont travaillé, ils ont eu des consultations, des réunions au cours de l'année. Et cette question de la transition a été soulevée et discutée pour arriver à un plan qui allait être mis en œuvre pour l'élaboration de la proposition.

Le processus de chaque communauté a impliqué des réunions en ligne et des réunions en personnes, mais les discussions les plus importantes ont eu lieu pendant une conférence qui a réuni ces différents RIR.

Je vais commencer par APNIC, APNIC a présenté une proposition qui incluait des conventions de service IANA et différents aspects de la relation entre les RIR et l'ICANN. Et cette version préliminaire a été suivie par des considérations dans les différentes réunions qui ont eu lieu avec les différents RIR.

En général, cette structure a été soutenue. Il y a eu aussi la proposition de créer le MONC, un conseil qui allait aborder la question de la responsabilité dans ces processus.



---

La communauté RIPE a adopté une approche plus simple, à savoir un accord. ARIN et AfriNIC ont également mis en place leurs processus dans les différentes régions pour savoir quelles étaient les priorités pour les différentes communautés, ainsi que les détails qui devaient être abordés sous la responsabilité de ce conseil MONC.

La responsabilité de l'équipe a été de présenter une proposition, tout comme nous devons faire, consolider une proposition. Quand on voit les différents types de points de vue qu'on peut avoir, il fallait voir comment on pouvait consolider ces points de vue dans une seule proposition. Et cela devait être fait par consensus.

Il y a eu également l'idée d'un comité de révision qui devait être nommé pour pouvoir faire une révision de ce texte qui allait être proposé aux côtés de l'équipe du MONC.

L'idée de cette proposition c'est que l'ICANN continue d'être l'opérateur des fonctions IANA. C'est une composante clé de leur proposition qui est apparue à partir de leurs consultations. Qu'il y ait un accord ou deux accords par rapport aux conventions de service. Mais il devait y avoir une seule convention de service pour les services IANA par le biais d'un accord. Les RIR, de manière collective, devaient mettre en place une révision pour justement évaluer la performance de l'ICANN en ce qui concerne le respect des conventions de services. Conseiller les registres et les communautés et nommer des membres de chaque région.

La dernière proposition incluait également des clauses par rapport aux droits de propriété intellectuelle liées à la situation de l'IANA et de la communauté. Le SLA, convention de service, par rapport à l'IANA, on sait tous qu'il ne s'agit pas d'un document définitif, ou d'un document

---

détaillé. Il contient 11 principes qui se trouvent dans la proposition de l'équipe CRISP, et que vous voyez sur l'écran : les différentes fonctions opérationnelles séparées des fonctions de développement de politiques, la description des services fournis aux RIR, l'obligation de faire des rapports sur la transparence et la responsabilité, les contraintes par rapport à la sécurité performance et audits, la révision des opérations du fonctionnement de l'IANA, les conditions pour pouvoir couvrir des situations où cette performance ne serait pas atteinte, des conditions pour la résiliation du contrat, quantité d'opérations, droit de propriété intellectuelle, et la question des tarifs et du règlement de conflit.

Vous voyez là le calendrier. Finalement, un commentaire par rapport à la transparence. L'équipe CRISP, NRO et les RIR ont essayé d'être le plus transparent possible dans leur travail à travers ce processus.

Du point de vue de la NRO, qui a consolidé les activités de l'IANA en général - c'est là où on voit la proposition pour le processus de planification de la transition - la NRO a proposé une structure mi-octobre pour pouvoir créer cette équipe CRISP, et entre octobre et début décembre, où cette équipe a commencé à travailler, le travail était très efficace, on a parlé de la nature et de la structure de l'équipe, ainsi que la continuité de cette structure.

La NRO a beaucoup d'informations qui permettent de coordonner. Il a travaillé de façon tout à fait transparente, avec deux listes de distribution, ou liste de diffusion. Il y a eu 14 réunions qui ont eu lieu de manière ouverte afin que les membres de la communauté puissent participer à ces débats.





---

Il y a eu des réunions diffusées en ligne. Toutes ces informations sont en ligne sur leur site web. L'équipe CRISP, comme je vous l'ai dit, a pris ces 5 processus régionaux proposés par chacun des RIR, documenté ces propositions. Les RIR ont leur propre page web avec le détail complet des processus, de clarification mis en place. Ces processus qui ont été mis en place ont respecté un PDP supervisé par chacun des RIR, et qui leur permet donc de vérifier ces PDP. Cette composante d'accessibilité et transparence a été toujours présente dans le processus.

En ce qui concerne l'évaluation, moi-même, Wolf-Ulrich, et Milton aussi, nous avons fini les formulaires d'évaluation pour les différentes propositions. C'est bien ça, non pas Milton ? Pardon Patrik.

Dans la section A1 A2, il y a eu certaines inquiétudes qui ont été soulevées. L'équipe CRISP y a répondu, il y a eu deux commentaires de deux personnes, et tout cela a été publié par l'équipe CRISP. Le 4 février ont été publiées les dernières réponses à ces consultations, ou commentaires tardifs qui ont été présentés.

En ce qui concerne le consensus, la section A3 et A4 de la proposition, ce consensus a été établi conformément au processus mis en place par les RIR. Il faut voir comment ce consensus va être mesuré. Il serait raisonnable de dire qu'au moins de mon point de vue, dans mon évaluation, j'ai essayé de m'assurer qu'il n'y ait pas de consultation ou de questions qui n'aient pas été répondues. Il y a certaines personnes qui ont fait des commentaires individuels, qui se sont dit ne pas être satisfaits des réponses reçues, mais on peut dire que toutes les inquiétudes, aussi celles qui ont été présentées conformément aux délais que celles qui ont été présentées plus tard ont reçu des réponses



---

de la part de l'équipe du CRISP. Il est important de souligner que toutes ces questions ou ces commentaires ont reçu une réponse.

Du point de vue de la complexité, et de la clarté de la proposition, c'est une question que nous avons évaluée, le fait qu'elle soit complète. Il y a plusieurs détails. Tout est clair. La proposition doit soutenir et renforcer le modèle multipartite, cela était démontré par le système de gestion régional ou mondial de l'Internet. Et si nous faisons référence à cela, le modèle multipartite ou multi-acteur est soutenu par cette proposition, par exemple grâce à cette structure qui existe maintenant et qui n'existait pas auparavant. Cela ajoute clarté et transparence à tout le processus grâce donc à ce nouveau plan pour la transition.

Du point de vue de la stabilité, nous voyons qu'il n'y a pas d'impact sur le DNS. Et nous pouvons parler bien sûr d'amélioration pour élargir l'écosystème multipartite.

Du point de vue des attentes des partenaires, que ce soit de manière directe ou indirecte, les RIR, de manière directe, les fournisseurs internet ou ceux qui utilisent l'espace internet de manière indirecte, tous semblent respecter ces attentes.

Du point de vue de l'ouverture de l'Internet, nous croyons que cela n'est pas affecté par la proposition, et bien entendu, cela n'introduit pas de solution gouvernementale.

Quelles sont donc les étapes à suivre ? Nous devons en discuter au cours de cette réunion, pour savoir quelles seront les dates butoirs à établir.



---

Je crois que les communautés des RIR attendent un examen de la communauté pendant le premier semestre cette année. Ces propositions seront disponibles pour un processus de consultation publique et de révision avant d'arriver à la fin du premier semestre avec une proposition pour l'ICG. Nous savons que ces délais peuvent être reconsidérés.

Voilà tout ce que j'avais à dire par rapport à cette proposition.

A côté de moi il y a Alan Barrett, qui est membre de l'équipe CRISP, et qui fait partie maintenant de l'ICG. Je me demande si Alan a quelque chose à dire ? Cela pourrait aider à mieux comprendre la situation.

ALAN BARRETT :

Je n'ai rien d'autre à rajouter en fait, je pense que Paul a très bien résumé notre travail. Je préférerais ne pas m'impliquer trop dans ces discussions concernant le CRISP, puisque je faisais partie de ce comité.

PATRIK FALTSTROM:

Michael Niebel, vous voulez prendre la parole ?

MICHAEL NIEBEL:

Merci Paul pour votre présentation et particulièrement d'avoir décrit les différents secteurs qui intègrent l'équipe. Je trouve que cela explique un peu plus quelles sont les questions que l'on voit dans le papier.

Maintenant, je voudrais vous demander d'une part quelles sont les entités qui vont avoir une relation contractuelle avec l'ICANN, d'autre part je vous demanderai quelque chose d'autre. Parce que je lisais le



---

texte, et pour moi ce n'était pas clair s'il y aurait un contrat unique, et une seule convention de service, ou s'il y en aurait plusieurs.

D'un part vous parlez du contrat, et d'autre part vous parlez de la convention de service. Et pourtant, lorsqu'on lit les exigences des principes, comme vous les avez lues, on sentait que c'était quelque chose d'autre. Dans votre présentation, les alinéas n'étaient pas expliqués ou exprimés comme dans le texte, parce que vous n'avez pas inclus les contrats avec les RIR. Alors pour moi c'est un peu confus. Je pense qu'on devrait préciser cela.

La présentation était plus claire que le texte déjà donc c'était déjà bien. Merci.

PAUL WILSON :

Merci Michael. Sans doute l'équipe CRISP prendra note de ces questions de précision dont vous parlez.

En outre, sans doute cette convention de service devrait être rédigée par les RIR, indépendamment et à titre collectif. Et on devrait donc les situer dans la structure juridique appropriée.

On parle de la NRO pour représenter tous les RIR, mais ce n'est pas un organisme incorporé formellement. Les 5 RIR individuellement et collectivement vont devoir conclure cet accord avec l'ICANN.

ALAN BARRETT :

L'équipe CRISP envisage de former une équipe avec l'ICANN pour ce qui est de l'opérateur des services de numéros, et les 5 RIR d'autre part. Alors on aura un contrat avec les 5 parties signataires des RIR. Mais les



---

détails exacts de la façon dont on compte faire cela n'ont pas été définis pour l'instant.

Il me semble que les équipes juridiques des RIR vont devoir définir cette question un peu plus tard.

PATRIK FALTSTROM: Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH: Merci.

Patrik, si cela vous convient, je pense qu'on pourrait lire le document chapitre par chapitre, mais peut-être pas tout le document. Pour ce qui est l'article 2 du document, j'ai un doute, parce que vous parlez d'un contrat avec l'ICANN, et que l'ICANN a conclu avec les 5 RIR.

Mais lorsqu'on passe à la question de responsabilité, il me semble que ce n'est pas très clair comment on compte aborder la responsabilité si on a 5 contrats différents. Ailleurs dans le document, on parle de politique régionale et de politique mondiale. Alors d'une part on a des politiques régionales et des processus de développement et de révision pour les processus régionaux, et d'autre part on a des politiques mondiales. Je ne comprends pas très bien comment cela pourrait fonctionner.

Mais en tout cas, la déclaration du Congrès des Etats-Unis parlait de pouvoir assurer la fonction de supervision et de responsabilité qui est possible à travers la fonction de formation ou de développement de politiques.



---

Alors qui va élaborer les politiques ? Et qui va les mettre en œuvre ? Ce sont les mêmes gens ?

Et on parle de politique régionale, politique mondiale, révision des politiques, remplacement des politiques, qui va être chargé de tout ça ?

Et puis on passe à la question de la responsabilité. C'est la responsabilité de chaque région ? Ou on parle d'une responsabilité commune ? Comment peut-on assurer cette responsabilité ?

Et vous parlez de la communauté. Mais c'est qui la communauté ? Pour les aspects physiques de l'interaction dans l'avenir je demande.

PAUL WILSON :

Merci Kavouss.

Vous venez de nous poser une liste de très bonnes questions. Je vais commencer, mais si j'oublie de répondre à une partie de vos questions faites-le moi savoir.

D'abord, on a 1 contrat, pas 5. C'est 1 contrat avec 5 parties signataires, avec 1 partie. On a les RIR d'une part, et l'ICANN de l'autre. Je ne suis pas avocat, mais c'est un format juridique bien établi qui est très connu. On a un contrat qui est conclu pas 5. Il y a des mécanismes juridiques pour pouvoir voir la responsabilité collective et la responsabilité indépendante. Je ne pense pas que ce soit la peine d'entrer dans le détail ici.

Les RIR, indépendamment, sont des associations constituées à but non lucratif, de manière indépendante, pour pouvoir réunir les RIR et servir leur communauté. Chacune de ces 5 structures définit sa propre



---

communauté. Ce sont des structures similaires ms différentes. On reconnaît que puisque la transition IANA a été annoncée il y a presque 1 an, et depuis l'ICANN est observée pour ce qui est de la transition, les RIR ont reconnu que ces questions de responsabilité devaient être abordées aussi.

A titre volontaire, on s'est soumis à un processus de consolidation des différentes dimensions de responsabilité de notre organisation. Notre travail est disponible sur le site web de la NRO et donc vous pouvez y aller, voir les détails de ce qui a été discuté, de ce qui a été défini pour la structure d'organisation, le conseil d'administration, les conseils des différentes structures, les résolutions du conseil, le processus d'élaboration de politiques, et les différents facteurs sur lesquels nous avons travaillé. Nous avons publié ces mesures de responsabilité spécifiquement et précisément pour que tout le monde ait ces informations, et pour que tout le monde sache ce qu'ils peuvent attendre, s'ils ont des attentes par rapport aux précisions de la responsabilité de notre groupe.

Pour ce qui est de votre question concernant les politiques régionales et mondiales, c'est une question assez simple à répondre. Vous voyez, on a des ensembles de politiques différents, indépendants au niveau régional et mondial.

Au niveau régional, les politiques des RIR eux-mêmes doivent se conformer à certaines règles pour pouvoir assurer des services IANA. Et donc les membres de la communauté doivent se conformer à ces politiques pour pouvoir fournir ces services.



---

Les communautés de ces réunions d'élaboration de politiques doivent participer dans des réunions annuelles périodiques. On a 5 ensembles de politiques régionales indépendants qui sont bien sûr en synchronicité, puisque ces communautés ont un engagement réciproque de ne pas agir différemment. Mais de toute façon, ce sont des politiques indépendantes.

Maintenant, pour ce qui est des politiques mondiales, il s'agit de politiques que l'IANA doit mettre en œuvre, puisque les régionales sont mises en œuvre par les RIR. Pour que les politiques mondiales soient établies, elles doivent passer à travers les processus des 5 régions. Donc une politique sera mondiale une fois qu'elle aura été approuvée par les 5 processus régionaux différents. C'est un processus assez bien défini pour l'élaboration des politiques. On a d'abord l'élaboration de politiques régionales, puis l'élaboration des politiques mondiales. Vous verrez que la responsabilité de ces processus, et ça c'est bien défini, dans les processus d'élaboration des politiques qui sont documentés sur notre site web.

Je n'ai plus d'autres questions notées, je ne sais pas si j'ai oublié autre chose, s'il y a autre chose que je puisse préciser pour vous.

PATRIK FALTSTROM:

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH:

Vous parlez du fait que la responsabilité a été publiée. Mais à mon avis, ces mécanismes de responsabilité qui ont été publiés devraient être envoyés au CCWG responsabilité qui travaille sur la piste de travail





---

numéro 1. C'est la responsabilité qui doit être en place, ou promise, avant la transition.

Au sein du CCWG, dont je suis membre, on travaille beaucoup sur ces questions, et ce sont des questions qui doivent être discutées il me semble. Je ne pense pas que l'on ait 3 types de responsabilité différents. On ne pourrait pas avoir une image générale de la responsabilité avant la transition si on a 3 responsabilités différentes. Il faut qu'on ait une idée de responsabilité générale avant et après la transition.

Il faut que l'on discute également de cette question pour pouvoir évaluer s'il est nécessaire d'avoir une adhésion des membres ou des représentants physiques qui s'occupent de cette communauté. Parce que je répète, la communauté est un nom collectif, que ce soit 1 ou 1000 membres. On devrait avoir une manière de mettre en œuvre ces mécanismes de responsabilité pour pouvoir évaluer s'il y a des demandes de révision, si c'est nécessaire, si on doit corriger, modifier, et pour voir qui doit mettre en place ces mécanismes de responsabilité.

Vous avez oublié de répondre à ma question de qui définit les politiques et qui les met en place.

PATRIK FALTSTROM:

Daniel, vous avez un commentaire ?

DANIEL KARRENBERG:

Je vais être franc ici. Je travaille pour un RIR. Je l'ai dit auparavant, et je le répète. J'ai participé activement à l'élaboration des processus d'élaboration des politiques, et aux processus mis en œuvre des



---

politiques dans différents domaines. Mais je ne parle pas ici au nom des RIR. Je vais faire des remarques personnelles.

D'abord pour répondre à votre question de qui définit et élabore les politiques, et qui les met en œuvre, je dirais que pour ce qui est de la distribution des noms, les politiques sont élaborées par les 5 processus d'élaboration de politiques publiques régionaux qu'intègre l'ICANN. Ces politiques sont par la suite publiées, elles sont bien établies, elles fonctionnent correctement je dirais.

Les politiques régionales sont mises en œuvre par les RIR qui comme Paul l'a dit, sont des associations de fournisseurs de services internet en général, qui ont des formes d'associations juridiques, légitimes dans le cadre de leur région. D'habitude il y a une adhésion qui est liée à un conseil d'administration qui gère l'administration. Mais cela diffère des organismes d'élaboration de politiques qui sont intégrés à travers des processus ascendants multipartites transparents et inclusifs, et qui sont décrits dans les mesures dont Paul parlait.

Quant à la mise en œuvre et à l'élaboration des politiques mondiales, c'est ce qui nous intéresse ici, puisque c'est ce qui a un impact sur IANA. Pour l'élaboration de politiques, je dirais que l'on suit les mêmes processus, mais la différence entre les politiques régionales et les politiques mondiales, il faut que les 5 RIR se mettent d'accord sur la politique pour qu'elle soit une politique mondiale.

Pour la mise en œuvre des politiques mondiales, c'est l'opérateur des fonctions IANA qui va les mettre en œuvre. Et je m'arrêterai là. Donc il y a une différence entre élaboration de politiques et mise en œuvre de politique.



---

Voilà ce qui correspondait à l'explication.

Maintenant, je dirais que je m'oppose totalement, et que ça ne sert à rien d'introduire ces processus qui fonctionnent bien, qui sont bien établis, et qui sont inclusifs au travail du CCWG. Je voudrais que l'on comprenne quel serait le but de le faire, et en quoi ça nous aiderait à préparer une proposition qui serait acceptable pour toutes les communautés et pour la NTIA.

Est-ce qu'on compte ici reconcevoir les processus et les structures d'élaboration des politiques et de responsabilité de la communauté des numéros ? Est-ce qu'on compte ici vers un audit de ces processus ? Quel serait le but de le faire ?

PATRIK FALTSTROM: Narelle, allez-y.

NARELLE CLARK : J'ai une question ici à poser à Kavouss. Je voudrais soutenir ce que disait Daniel, et vous demander si vous suggérez que ces documents des RIR soient orientés et envoyés au CWG pour qu'ils l'aient comme référence. Est-ce qu'on devrait suggérer au CCWG d'utiliser ces documents comme contexte pour leurs discussions ou est-ce que vous comptez interpréter cela comme des orientations ? Si ce n'est qu'une référence utile bien sûr, je serais contente de les faire passer au CCWG.

KAVOUSS ARASTEH: Merci. Je pense qu'on peut tous s'exprimer ici mais que ce serait préférable que les personnes qui ont rédigé le document et qui l'ont



---

présenté à l'ICG répondent à la question au lieu de demander à l'ICG de parler au nom de quelqu'un d'autre.

Je ne propose pas d'envoyer ce document au CCWG, mais plutôt ce que je dis, c'est que la question de la responsabilité dans cette piste de travail numéro 1 du CCWG s'occupe de responsabilité, et donc la responsabilité devrait déjà être en place ou elle devrait être promise avant la transition. On devrait savoir quel sera la type de responsabilité vous voyez.

Une partie de ce document s'occupe de responsabilité, et par conséquent, il devrait être soulevé et remis à l'attention du CCWG.

PATRIK FALTSTROM: J'ai une liste d'intervenants. Nous allons commencer par Wolf-Ulrich.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Merci Patrik.

En tant que co-conseiller de Paul pour l'évaluation de cette proposition, je pourrais suivre son évaluation de la proposition, et je dirais que c'est du bon travail, et je recommanderais d'accepter cette proposition.

De toute façon, j'ai deux questions sur ce point-là, dont l'une porte sur les inquiétudes concernant le processus qui ont été soulevées concernant l'ICG dans le forum de l'ICG. On parlait de la sélection de la composition de l'équipe CRISP, ce qui nous ramène à la question de l'« inclusivité » du processus, et je voudrais comprendre les détails de comment cela a été fait.



---

Paul expliquait les différents types de travail, comment les différents RIR ont travaillé ensemble, mais je pense que cette question montre clairement qu'on pourrait avoir manqué la participation de personnes qui n'appartiennent pas au domaine des RIR, des personnes qui peut-être il aurait été important d'intégrer.

Voilà mon avis. J'aimerais bien que vous me répondiez, quel a été le critère de participation.

D'autre part, concernant la proposition liée au contrat de la NTIA, la déclaration exprime clairement que le travail de IANA qui porte sur les numéros n'est pas dans la portée du contrat de la NTIA. La question qui ici est exprimée dans la proposition, dans la première section, est-ce qu'elle suit les mêmes perceptions dont on parlait ce matin, concernant la proposition de l'IETF ? Est-ce que l'on considère que la communauté des numéros est indépendante par rapport à ce contrat, et qu'elle pourrait dépendre d'une proposition élaborée par la communauté des numéros ? Est-ce que cette proposition pourrait être considérée au-delà de l'environnement IANA existant ?

Merci.

PAUL WILSON :

Quant à la composition de l'équipe CRISP, je pense que ce serait utile de voir quel a été le but ou la mission de l'équipe CRISP. On était censés considérer les processus régionaux de manière transparente pour voir ces processus qui étaient définis dans le public, et évaluer les résultats de ces processus communautaires pour les intégrer en une seule déclaration.



---

Donc c'est tout à fait parallèle au travail de l'ICG. Peut-être que vous suggérez que les personnes qui ont participé à l'équipe CRISP avaient la même importance des membres de ce groupe ? Peut-être qu'on avait des coïncidences entre les deux. Mais ce que je veux dire est que les communautés elles-mêmes avaient confiance au fait qu'elles étaient bien représentées.

Il n'est pas question d'inventer, c'est une question de pouvoir consolider de manière cohérente les RIR des 5 discussions régionales qui ont eu lieu. Je dirais encore que la forme proposée et que le rôle de l'équipe CRISP était publié de manière transparente, que c'était ouvert au public pendant une période de 6 semaines au moins, avant la formation de l'équipe CRISP.

Alors je ne pense pas que l'on puisse remettre en question la transparence de ces processus ou espérer qu'il y ait eu plus de transparence dans ces processus. Il y aura de toute façon toujours des objections.

Je ne sais pas très bien d'où vient cette référence à la NTIA. Bien sûr, il y a des fonctions de numéros qui font partie du contrat IANA, il y a des fonctions qui devraient être libérées du contrat, mais la différence avec les numéros est que le gouvernement des Etats-Unis et la NTIA n'ont aucune influence sur les transitions indépendantes. Le gouvernement des Etats-Unis essaye d'adopter différentes politiques concernant les modifications apportées à la zone racine, ou aux numéros qui sont signés, donc il n'y a pas d'intervention opérationnelle correspondante ou de participation du gouvernement des Etats-Unis. Le gouvernement des Etats-Unis n'a jamais été impliqué dans l'attribution des



---

transactions, ou dans la transaction des registres ou à aucune partie du processus de politiques.

Ici, on parle en fait du fait que les fonctions des numéros n'appartiennent pas au gouvernement des Etats-Unis.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Pardon, ms je pense que je ne me suis pas très bien exprimé. Ma question portait spécifiquement –

PATRIK FALTSTROM: Parlez devant le micro sinon on ne vous entend pas.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Je voyais qu'il y avait un travail - IPv6 et ARPA.

ELISE GERICH: C'était le domaine de deuxième niveau.

PATRIK FALTSTROM: Joseph ?

JOSEPH ALHADEFF: Je voulais remercier les personnes qui ont rédigé cette proposition, parce qu'ils l'ont rendue accessible aux gens qui ne sont pas du domaine technique, donc merci pour cela.

Je pense que la question qui peut apparaitre à partir de cette proposition, dans le A(3), vous parlez de services IANA, de la

---

responsabilité, et c'est l'objectif du contrat. Et on parle de la responsabilité au-delà du calendrier. Et c'est un peu le but du contrat.

Mais si on suppose que les opérateurs des services de numéros aient une relation avec l'ICANN, la question serait la suivante. Dans quelle mesure le résultat du travail en matière de responsabilité va servir de base à la façon dont on pourra faire respecter ce contrat, à la façon dont on pourra établir une relation de supervision.

Il semblerait qu'il y ait un impact lorsque l'on parle de la NTIA. Il y a certains endroits dans la proposition où on parle du rôle que joue la NTIA. J'ai essayé de voir où pensez-vous qu'il y a une dépendance, une relation avec la NTIA lorsque ce rôle de supervision de la NTIA sera remplacé. Et en ce qui concerne la responsabilité dans les communautés, cela est différent de la question que je vous pose. Cela est bien documenté par rapport à la responsabilité. Mais comment la responsabilité est gérée tout au long de ce processus ?

PAUL WILSON :

C'est une question assez dense, assez complexe. Je vais essayer d'y répondre. Pour essayer de vous présenter comment fonctionnent les RIR.

Dans les communautés des RIR, nous ne sommes pas trop préoccupés par la responsabilité de l'ICANN, comme cela était le cas dans d'autres communautés, et cela pour plusieurs raisons. Depuis la création de l'ICANN, nous avons travaillé avec les différentes structures des organisations de soutien. L'organisation de soutien de l'adressage a été créée pour pouvoir gérer justement la question des adresses au sein de





---

l'ICANN. Donc ces interfaces entre les RIR et l'ICANN fonctionnent très bien, sont bien établies.

Les politiques qui sont applicables à l'IANA ont un lien avec l'ICANN, grâce justement à ces organisations de soutien, et à travers ce processus que je vous ai décrit. Ces politiques donc sont reçues par le conseil d'administration de l'ICANN qui a le rôle d'identifier les problèmes concernant le processus d'élaboration de politiques, ou bien d'autres problèmes qui pourraient se poser. Mais le conseil d'administration n'a pas la possibilité de modifier la proposition. Il peut soulever des questions, ou renvoyer une politique à l'IANA pour sa mise en œuvre.

Le processus est assez direct. La politique est publique, tout le monde connaît ces politiques, tout le monde sait ce que fait l'IANA par rapport à ces politiques, et s'il y a des problèmes, nous avons un mécanisme de règlement de litiges ou de conflits qui est disponible.

Cela couvre à mon avis la question de la responsabilité.

Voilà la composante responsabilité. J'essaie de ne pas rentrer trop dans le détail.

PATRIK FALTSTROM:

Alan, est-ce que vous souhaitez faire un commentaire ?

ALAN BARRETT :

Je crois que l'ajout d'un contrat formel avec l'ICANN et le comité de révision qui allait se pencher sur la performance de l'ICANN par rapport aux RIR allait être un mécanisme de responsabilité suffisant. Parce que



---

la NTIA, dans la pratique, n'a pas [inaudible] en ce qui concerne les politiques concernant les numéros.

En ce qui concerne l'équipe CRISP, nous pensons que tout changement dans le processus d'élaboration de politiques restait en dehors de notre portée. Donc il serait utile peut-être de voir comment les politiques mondiales devraient être ratifiées au sein du conseil d'administration de l'ICANN. Mais nous pensions que cela restait en dehors de la portée du travail fait par l'équipe CRISP.

DANIEL KARREBERG:

Je souhaiterais répéter que cela n'est pas du ressort uniquement de l'équipe CRISP. L'élaboration de politiques est en dehors des discussions. On parle de l'IANA, et l'IANA c'est la mise en œuvre des politiques. Il y a une bonne possibilité de confondre les choses si on commence à parler de l'élaboration de politiques.

Je pense que c'est bien de dire que les processus mis en place par les RIR se sont focalisés sur la composante de mise en œuvre. La politique, elle, fonctionne, et on n'y touche pas.

Deuxièmement, je dois vous donner une certaine perspective au niveau du débat, car autrement on passe très rapidement à une question abstraite. Les politiques dont on parle ici portent sur trois domaines. Et chacun de ces trois domaines est lié avec le point 1(a)4. Ce sont des processus très simples. Ce n'est pas compliqué. Nous ne parlons pas d'un problème très complexe. Il n'y a pas une grande complexité. C'est quelque chose de très simple. La tâche est vraiment très simple. L'Internet ne va pas se casser si cette tâche n'est pas réalisée pendant 1



---

an par exemple. Bien sûr, on ne sera pas contents, et bien entendu on va chercher à remédier à une telle situation. Mais de toute façon, ce ne serait pas critique. A savoir les gens ne seraient pas dépourvus d'Internet.

PATRIK FALTSTROM: Milton, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

MILTON MUELLER : J'ai quatre questions. La plupart pourrait avoir réponse très rapide probablement.

PATRIK FALTSTROM: Posez une question à la fois, je pense que c'est mieux.

MILTON MUELLER : J'aimerais que ces 5 RIR puissent signer le contrat de façon individuelle plutôt que de le faire collectivement. Mais bien sûr que l'APNIC ou un autre RIR peuvent décider qu'ils veulent un autre opérateur. Qu'est-ce qui se passerait à ce moment-là ?

PAUL WILSON : Cela concerne la nature même du contrat, le fait de le signer individuellement ou collectivement. Je ne suis pas juriste, je ne sais pas quelles seraient les implications juridiques ou quelle serait la réponse légale.



---

MILTON MUELLER : Ce n'est pas une question juridique. Je voulais savoir quel était le but de le faire de cette façon ? C'est-à-dire de façon centralisée ?

PAUL WILSON : Je ne crois pas que cela ferait une différence s'il y avait un désaccord entre les RIR.

MILTON MUELLER : La deuxième question : il y a une partie de la proposition que je n'ai pas comprise et qui concerne des informations. Vous dites que toutes les informations non publiées liées à l'IANA et au service de l'IANA doivent être transférées aux RIR. Je ne sais vraiment pas de quoi vous parlez là.

ALAN BARRETT : Nous pensons qu'il peut y avoir certaines informations non publiques qui sont associées aux enregistrements de numéros. Par exemple, si une organisation se voit attribuer un bloc d'adresses IP, le nom de l'organisation peut être public, mais son adresse de courrier électronique peut ne pas l'être. Il pourrait donc y avoir des informations non publiques et nous pensons que ces informations-là devraient appartenir aux RIR, au lieu de l'opérateur de services de numéros.

MILTON MUELLER : Donc seriez-vous en train de créer une propriété là où il n'y en avait pas avant ?

---

ALAN BARRETT : Non, je pense que c'est une précision de ce que nous pensons être la situation actuelle. L'IANA garde un registre des blocs d'adresses qui ont été alloués et cela est associé, il y a une fonction du DNS qui est associée, il y a un niveau de détail important par rapport à ces informations, par rapport aux blocs qui ont été alloués. Donc il y a toutes ces informations qu'ils possèdent par rapport aux adresses IP, et je ne pense pas qu'il y ait une nouvelle propriété qui soit en train d'être créée. Je voulais tout juste préciser que si l'opérateur change dans l'avenir, ce que nous suggérons, c'est qu'à court terme, l'ICANN continue d'être l'opérateur service, mais il se peut que cela change dans l'avenir. Et à ce moment-là, si cela se produit, ces informations devraient bouger avec ce changement d'opérateur.

MILTON MUELLER : En ce qui concerne le ARPA, est-ce que cela est considéré comme faisant partie de votre contrat ou est-ce que c'est séparé ? Avec un contrat avec l'ICANN actuellement ou avec quelqu'un d'autre par exemple ?

ALAN BARRETT : Je ne pense pas que l'on considère comme quelque chose de séparé, mais puisque vous soulevez la question, je suppose que l'on pourrait avoir un opérateur différent pour point ARPA pour allouer les numéros. On ne serait pas contre.

MILTON MUELLER : Est-ce que tout cela est ensemble ?

---

ALAN BARRATT : On pense que tout cela doit être ensemble.

MILTON MUELLER : Finalement, la personne qui a fait des objections à ce processus, est-ce qu'elle a participé au processus et posé des questions pendant la période de commentaires publics ?

ALAN BARRATT : Une des personnes avait participé, l'autre non. Les réponses qui ont été publiées par le président du CRISP abordent cette objection de façon très détaillée. Je n'ai pas la réponse ici.

MILTON MUELLER : Donc l'objection à ce processus de sélection a été soulevée, est-ce qu'il y a eu un soutien à cette critique ?

ALAN BARRETT : Non, excusez-moi, j'ai mal compris votre question. Cette objection concernant la sélection des membres du groupe n'a pas été soulevée pendant le processus.

MILTON MUELLER : Donc la réponse à la nature de cette question c'est qu'elle n'avait pas été posée au moment opportun c'est ça ?



---

ALAN BARRETT : Oui, je pense que c'était ça la réponse.

MILTON MUELLER : C'est une bonne réponse si c'était la réponse.

DANIEL KARREBERG: Je crois que ce n'est pas la seule réponse qui a été donnée. Une partie de cette réponse était que la critique n'avait pas été faite de manière opportune, et qu'elle n'était pas pertinente. Mais de toute façon, à quelle partie de cette objection faites-vous référence ?

MILTON MUELLER : Je pense que ça fait pas très joli de dire que vous avez un processus où il y a un certain nombre de participants et qu'il y en a d'autres qui n'ont pas pu participer, mais c'est différent si on dit que l'objection n'a pas été présentée au moment où vous avez mis en place le processus.

DANIEL KARREBERG: C'est ça, la critique n'a pas été faite à temps, et elle n'était pas pertinente.

PATRIK FALTSTROM: La réponse présentée par Izumi, le président du groupe – je ne sais pas si vous avez lu cette réponse.



---

DANIEL KARREBERG: Excusez-moi, nous avons établi une date butoir pour recevoir des objections, et cette date n'a pas été respectée. Je pense qu'il est correct de ne pas considérer cette objection.

PATRIK FALTSTROM: Je n'avais pas fini ma phrase. Je voulais demander aux membres de l'ICG, puisqu'il paraît que les gens envoient des objections en dehors des délais établis, ça ne veut pas dire que l'on ne puisse pas répondre à cette question. C'est ce que je voulais vous demander.

Est-ce que vous êtes d'accord ?

Izumi est-ce que vous êtes dans la salle ?

DANIEL KARREBERG: Je pense que ce n'est pas juste d'appeler une personne juste parce qu'elle est dans la salle. Est-ce que vous souhaitez répondre à cette question Izumi ?

Je pense que l'action appropriée consisterait à lire d'abord la réponse. C'est un mauvais précédent. Cela pourrait être pris comme précédent. Les gens qui ne sont pas dans l'ICG pourraient finir comme Izumi.

MILTON MUELLER : Je suis d'accord avec Daniel. Il n'y a pas besoin qu'Izumi réponde.

Ma question a reçu une réponse. Je pense que Daniel commence à stresser ici.





---

PATRIK FALTSTROM:                   Donc nous allons avancer alors.

Très bien. Milton, vous avez fini avec vos questions ?

MILTON MUELLER :                   J'ai encore une question vous dites que vous attendez encore une autre révision. Qu'est-ce que vous attendez, et d'où vient cette révision ? Parce qu'elle ne viendra pas de nous, c'est ça ?

PAUL WILSON :                        C'était moi qui ai dit ça ? Je faisais référence à l'opportunité de réexaminer le plan proposé par l'ICG.

MILTON MUELLER :                   Je ne pense pas, j'avais compris que vous alliez pouvoir mettre en place une autre révision, mais peut-être que j'ai mal compris.

PAUL WILSON :                        Oui. Dans la première partie de cette année, il se peut qu'il y ait une révision de ce que l'ICG va répondre au CRISP.

PATRIK FALTSTROM:                   Très bien, nous allons passer à la personne suivante. Jari ?

JARI ARKKO:                            Merci.

Quelques commentaires par rapport aux discussions qui ont eu lieu avant.

---

En ce qui concerne la responsabilité, je pense que c'est bien d'envoyer des informations au CCWG, mais je pense qu'on ne devrait pas connecter les choses à moins qu'il faille les connecter. Il y a des espaces différents, et cela est bien. Je crois qu'il ne faut pas introduire des interdépendances alors qu'il n'y en a pas.

En ce qui concerne les politiques, il est important que nous nous focalisions sur la question que nous devons traiter. Nous ne sommes pas ici en train d'élaborer des politiques. Il faut donc respecter la portée de notre travail. Je soutiens les gens qui se sont exprimés par rapport à cela avant.

Ma suggestion, et je parle en mon nom et ce n'est pas l'opinion officielle de l'IETF, mais mon opinion personnelle, à partir de ce que Daniel vient de dire, à savoir les RIR et l'équipe CRISP ont fait un bon travail, je n'ai pas de questions de fond par rapport à ce travail. Nous avons beaucoup de travail devant nous. Vous, vous avez beaucoup de travail à faire, tout comme nous. Et je pense que nous sommes dans une bonne situation. Maintenant, je voulais suggérer de féliciter les RIR du bon travail qu'ils ont fait, et continuez votre travail.

PATRIK FALTSTROM:

Liman allez-y.

LARS-JOHAN LIMAN:

J'ai quelques commentaires à faire. Je suis moi-même d'accord avec le fait que cette proposition est très bien écrite. Et je voudrais faire certaines remarques qui concernent la discussion qu'on est en train de mener.



---

Au début, on était censé créer un avenir qui maintienne et assure la stabilité et la sécurité de l'Internet. En général, la transition peut être faite en assurant la sécurité si l'on ne fait pas trop de modifications. Aujourd'hui, on a un système avec 5 mécanismes de responsabilité différents qui fonctionne et qui fonctionne depuis plus de 15 ans d'ailleurs. Et je n'ai pas entendu de plainte sur ce système, de ce que je me rappelle en tout cas. Et ça fonctionne de mieux en mieux, à mesure que le système avance, et à mesure que les processus sont développés. On a aussi renforcé nos rapports avec d'autres organisations, donc je ne pense pas que l'on doive modifier cela.

D'autre part, je pense que le mot communauté est trop général, et ce n'est pas bien défini. Moi-même, je me considère un membre de la communauté du génie internet, mais je n'ai pas de carte d'adhésion. Je me considère un membre de la communauté d'utilisateurs d'Internet, et je n'ai pas de carte d'adhésion non plus. Donc pour moi, la communauté est un groupe qui n'est pas trop défini. On peut avoir des individus qui peuvent communiquer avec des sous-groupes, qui parlent et qui expriment différentes opinions, et qui font des propositions.

Donc je pense qu'il faudrait que l'on traite de la communauté comme telle. Je ne voudrais pas devenir un membre d'une certaine communauté, comme par exemple celle du génie internet, pour pouvoir présenter mes propositions. Je pense qu'on devrait tous fonctionner sur un pied d'égalité, et avoir la même importance aux différentes réunions.

D'autre part, je pense que l'on a besoin de séparer la politique des procédures de mise en œuvre, ce qui est une très bonne idée. Lorsqu'on a des personnes qui participent aux deux activités, je ne pense pas



---

qu'on devrait demander à ce qu'il y ait une séparation absolue. Parce que si on essaye d'élaborer des politiques sans la participation de personnes qui vont devoir mettre en œuvre ces politiques, ça ne va pas bien fonctionner vous voyez. Moi, c'est mon expérience. Il faut que l'on ait l'expérience des personnes qui mettent en œuvre des politiques, et qu'ils s'intègrent et qu'ils participent au processus d'élaboration de la politique, autrement ça ne va pas fonctionner dans la pratique. Cela dit, ça ne devrait pas être une superposition à 100%. Mais il faut que l'on ait une participation croisée entre les deux.

Maintenant, pour ce qui est des définitions multipartites, je pense que la communauté des numéros a un avis très ouvert de la question. Et je pense que c'est très bien, que je sache, tout le monde peut participer au processus de développement. Et est-ce qu'on peut être plus multipartite que cela ?...

PATRIK FALTSTROM:

Narelle, allez-y.

Ah non, alors on passe à Daniel.

DANIEL KARREBERG:

Non, c'est bon, je ne veux plus prendre la parole.

PATRIK FALTSTROM:

Nous avons maintenant complété notre liste d'intervenants. Y a-t-il quelqu'un d'autre ? Oui Keith.



KEITH DRAZEK:

Merci Patrik.

Je voudrais soutenir les remarques de Lars-Johan sur cette intervention croisée, cette participation croisée. C'est une notion qui me semble très importante. Je trouve qu'il y a des inquiétudes qui sont raisonnables pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, de l'application de politiques, d'assurer que l'organisme qui s'occupe de toutes ces questions et de tous ces aspects soit réuni au sein d'un même groupe ou d'un même organisme. Mais dans la communauté des noms aujourd'hui, on essaye depuis longtemps de pouvoir aborder cette question spécifique des politiques et de leur mise en œuvre, de voir comment on peut diviser les deux. Comment fait-on pour assurer que les personnes chargées de mettre en œuvre la politique le fassent de manière éduquée, informée ?

Je pense qu'il est très important ici de noter que ça ne devrait pas être une limite claire, ça doit être un peu flou. Mais de toute façon, il faut que l'on ait les différentes composantes au sein d'un même organisme pour pouvoir avec ces freins et contrepoids.

PATRIK FALTSTROM:

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH:

Merci.

Je ne veux pas reprendre tout ce qui a été dit concernant la communauté ouverte, le modèle multipartite ouvert. On ne va pas revenir sur toute la discussion. Mais, à un moment donné, on parlait du fait que les sources de politiques identifiées dans la partie B(2) pourraient être affectées par 2(A). On devrait identifier quelles seraient



---

les parties affectées. Ça veut dire qu'en termes généraux, ça ne devrait pas avoir un impact sur l'élément de la supervision, mais d'autre part on dit qu'il pourrait éliminer un élément majeur de supervision du système actuel. Si on éliminait cet élément de supervision, comment compte-t-on remplacer cet organe de supervision ? Voilà ce qui était dit dans les parties B(2) de l'alinéa RN(2). C'est presque à la fin du document. Alors comment ferait-on ?

PATRIK FALTSTROM: Alan, allez-y.

ALAN BARRETT: Je trouve que l'élément de supervision fourni par la NTIA a la liberté d'annuler le contrat de l'IANA ou la prérogative de choisir de ne pas renouveler ce contrat. Dans le cadre de cette proposition, cette faculté serait transmise aux RIR qui auraient par conséquent la possibilité de choisir d'annuler ou de ne pas renouveler un contrat. La NTIA n'a pas de contribution à faire pour le processus d'élaboration de politiques. Alors, je pense qu'on est un peu déroutés ici concernant la différence entre l'élaboration de politiques et la mise en œuvre. On ne modifierait pas l'élaboration de politiques, mais on modifierait la supervision.

PATRIK FALTSTROM: Kavouss, vous voulez rebondir sur ce que dit Alan ?



---

KAVOUSS ARASTEH: Il n'a pas répondu à ma question. Ma question porte sur le fait qu'on parle de la possibilité d'éliminer le rôle de supervision. Si on élimine cet organe superviseur, qui va assurer la supervision ?

ALAN BARRETT : J'essaierai de répondre. La supervision sera assurée par les RIR, et par le nouveau comité de révision que l'on a proposé de créer. Le comité de révision évaluera la performance de l'opérateur, et conseillera les RIR pour voir s'ils trouvent que les opérateurs fonctionnent bien ou pas.

KAVOUSS ARASTEH: Excusez-moi, mais peut-être qu'on devrait abandonner cette question. Mais vous voyez, vous allez créer un comité de révision du groupe des noms. Comment est-ce que vous comptez coordonner le travail des différents comités ? Combien de comité comptez-vous avoir ? Comment vont-ils fonctionner ensemble ? Comment vont-ils faire pour assurer la responsabilité dans le cadre de la performance ? Est-ce qu'il y aura des recours d'appel par exemple ? C'est compliqué vous voyez.

DANIEL KARREBERG: J'essaierai de répondre à la question de Kavouss. Quelle est la supervision dont on parle ici ? C'est la supervision de sélectionner l'opérateur des fonctions IANA, la supervision de recevoir les rapports concernant la performance des devoirs de l'opérateur des fonctions IANA, et la supervision de la responsabilité de potentiellement modifier ou changer d'opérateur pour conclure un nouvel accord avec l'opérateur.



---

C'est ce qu'Alan vient de dire, mais j'ai paraphrasé un peu, j'ai reformulé l'explication. Cette supervision en ce moment, la supervision et la responsabilité de choisir l'opérateur, de recevoir les rapports de performance etc. correspond à la NTIA pour ce qui est de la fonction des numéros. La proposition de remplacer la NTIA dans ce cas-là par un conseil des 5 registres régionaux doit suivre des procédures régionales et des procédures opérationnelles bien établies pour pouvoir conclure des contrats, résilier des contrats, réviser la performance des contrats. Dans notre communauté, cela se fait au niveau du comité exécutif. La communauté sentait que ce niveau exécutif pourrait bénéficier s'il recevait des conseils structurels concernant cette question. Et afin de recevoir cet avis ou ce conseil structurel pour ce domaine, nous allons créer un comité de révision. C'est quelque chose de très fréquent dans le contexte de notre structure des numéros lorsqu'on essaye de structurer des processus qui intègrent différentes régions. Nous avons le conseil d'adresses par exemple et différents types de groupes qui suivent ce type de procédures, qui adoptent ce type de structures. L'exécution de la supervision n'est pas compliquée. Ce sont les exécutifs des différents registres régionaux. C'est notre manière d'agir, et c'est la manière dont on a travaillé pendant un nombre de décennies. Il ne faut pas se compliquer ici, c'est tout simple. Ce n'est pas la peine de compliquer ce qui est simple.

PATRIK FALTSTROM:

Milton ?





---

MILTON MUELLER :

Pour ce qui est de cette question de mise en œuvre des politiques, je reprends ce que disait Keith tout à l'heure. Il me semble qu'il y a une différence entre la mise en œuvre IANA, et le type de mise en œuvre de politiques que fait l'ICANN au moment de rédiger les contrats. Au sein de l'ICANN il y a eu un problème avec la communauté des noms en ce qui concernait le processus de mise en œuvre pour que ça devienne un processus d'élaboration de politiques. Et on a un problème plus simple ici, qui est la différence entre les modifications registres de premier niveau, et les modifications aux politiques qui gèrent ces modifications.

Pour reprendre la question de Kavouss, les RIR proposent un mécanisme simple pour qu'il y ait une distinction claire entre la mise en œuvre qui est plus simple dans ce cas, et le cas des noms, parce que les entités d'élaboration de politiques, les RIR, sont séparées en termes structurels du registre IANA. Et les noms peuvent peut-être atteindre ce statut, puisque c'est une question différente.

Patrik, vous avez fait une évaluation concernant les numéros qui a disparu de notre Dropbox commun. Mais je voulais savoir quel était votre avis concernant le rapport entre cette proposition, et la proposition de la communauté des paramètres des protocoles.

PATRIK FALTSTROM:

Merci Milton.

C'est vrai que ce fichier n'est plus dans notre Dropbox, il va falloir que l'on voie pourquoi.

Mais dans mon évaluation de la proposition, j'évalue les propositions de la communauté des paramètres de protocoles, et on va voir si je le



---

trouve dans mon ordinateur, et je l'ai comparé avec la proposition des numéros. Et ce que j'ai vérifié était que les deux propositions parlent des mêmes sources de responsabilité pour les communautés. Parce que ce que je voulais savoir était s'il y avait des lacunes, ou si l'un des 9 registres différents qui étaient énumérés dans le contrat pourrait ne pas être compris par l'une des deux propositions ou si c'était des registres qui étaient compris par les deux propositions. Heureusement, ou peut-être à cause de la coordination, les deux propositions faisaient référence au 7020. C'est un appel à commentaires qui demande ou propose de remettre la spécification de qui fait quoi en termes d'attribution d'adresse IP. Il faut se rappeler que lorsque l'on parle de politiques pour l'attribution d'adresse IP, la plupart des politiques est régionale.

Comme Daniel disait, la politique subie par l'IANA pour ces opérations ne porte que sur l'attribution des adresses IP et pour l'attribution des numéros de chacun des RIR. Ça ne correspond pas à l'intérieur de chacun des RIR. Mais d'autre part, il y a aussi la question de l'attribution de l'espace des adresses IP que l'IETF a attribué, à l'espace des adresses privées, qui n'est pas une utilisation spéciale attribuée.

Il y a des aspects dans ces cas d'utilisation spéciale qui ne sont pas compris dans les propositions. Il y a des domaines auxquels ont fait référence dans cet appel à commentaires 7020 qui ne sont pas compris. Voilà déjà un aspect que l'on a détecté.

D'autre part, c'est une bonne référence de savoir que l'appel à commentaires 7020 utilise cette terminologie qui peut être interchangeable entre les paramètres de protocoles et la communauté



---

des numéros qui peut être modifiée dans l'avenir indépendamment du fait que cela fasse référence à un type de contrat lié à la NTIA ou pas.

On peut voir des modifications au sein des différentes communautés et dans leur rapport entre les différentes communautés sans utiliser d'autre type d'organisation comme les gouvernementales. Mais ce n'est pas simplement le contrat actuel qui doit impliquer une coopération entre les deux communautés, il y a également un processus qui peut modifier ces dispositions qui est utilisé par le processus de l'IETF.

Liman ?

LARS-JOHAN LIMAN:

Je voulais proposer une autre manière de voir ces questions, une autre perspective. Le fait d'avoir des protocoles pour les numéros et pour les noms pourrait en fait simplifier notre avis et notre manière de voir chacune des propositions. On peut tout à fait créer un seul système. Parce que c'est évident qu'on peut faire un meilleur suivi des différents mécanismes de responsabilité.

PATRIK FALTSTROM:

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH:

D'après les discussions, je pense avoir compris qu'ils proposent que l'on crée un seul mécanisme de supervision et que ce seul mécanisme existant qui est assuré par la NTIA à l'heure actuelle soit divisé, décomposé pour que l'on établisse différents mécanismes de supervision pour les numéros qui devraient être donc transférés aux 5



---

systèmes de numérotation régionaux des RIR par rapport à la situation de l'IETF. Ce n'est pas très clair.

Pour les noms, on a d'autres questions ici. Pour la responsabilité, on devrait transmettre la responsabilité aux numéros, ou aux noms, ou aux paramètres de protocoles, tout devrait être séparé. On désintègre le système existant qui est concentré à la NTIA, et les utilisateurs ou la communauté qui ne comprennent pas qu'est-ce qui correspond à quelle identité, ne vont plus savoir qui assure chaque fonction, parce que la NTIA va être décentralisée ici. On a différents groupes, et on ne sait plus à qui se diriger s'il y a un problème.

C'est bien la proposition, n'est-ce pas ? De remettre cette transition, ce processus, et d'envoyer cette proposition à la NTIA. De désintégrer la responsabilité en trois domaines différents, de désintégrer la supervision en différents domaines.

Merci.

JARI ARKKO:

Kavouss parlait d'un processus de distribution ou de décomposition. Je signale que la décomposition est en marche depuis quelques années déjà, parce que la communauté a commencé à désintégrer les processus. Donc on ne sait plus s'il y a un problème avec les aspects de politiques de nos processus. S'il y a un problème il faut que l'on suive par exemple les processus de l'IETF, pour les aspects politiques de nos processus.

Donc malheureusement, notre manière de considérer cette décomposition n'implique pas nécessairement que l'on aura un seul



---

schéma. Mais le plus simple est de les diviser. Parce que les personnes qui sont affectées par quelque chose vont se diriger spécifiquement à la personne chargée de ces fonctions.

DANIEL KARREBERG:

Kavouss, je dirais que vous avez très bien compris.

Je ne me sens pas tout à fait à l'aise avec ce mot « décomposer ». Ce n'est que la notion du statu quo qui comme Jari l'a dit, a évolué, et qui fonctionne assez bien en ce moment je dirais d'ailleurs.

Si vous voulez, on dira qu'il n'y a qu'un seul contrat pour un service particulier. Si j'ai bien compris les propositions des communautés des paramètres de protocoles et des numéros, ils disent qu'ils ne veulent plus avoir un contrat unique, mais que plutôt l'exécution des fonctions IANA devrait être assurée suivant une disposition qui corresponde au processus d'élaboration de politiques et de mise en œuvre des politiques des différentes communautés. Et je trouve que c'est tout à fait valable.

PATRIK FALTSTROM:

Russ Mundy ?

RUSS MUNDY :

Je voulais signaler qu'en ce moment, j'ai publié et partagé les trois documents de SSAC dans le Dropbox, pour qu'ils soient disponibles pour tous.



---

Mais ce que je voulais remarquer ici est que lorsque vous lisez de près les contenus du contrat actuel de la NTIA, vous verrez que ce contrat – je ne dirais pas qu'il dit clairement, mais il faut lire très soigneusement ce qui est dit, parce que rien n'est clair dans le contrat. La seule chose qui est claire est la quantité d'étapes qui sont assurées par la fonction IANA. C'est ça qui est clair. Les rapports et les politiques établies dans le contrat nous renvoient aux rapports et aux contrats existants dans le cadre de l'IETF, et ça nous renvoie au protocole d'accord pour dire « Voilà ce qui va être utilisé pour gérer l'opération. »

Lorsqu'on est renvoyé aux numéros, on parle d'un contrat avec la NRO je crois, je ne suis pas sûr, mais c'était je pense la NRO qui l'a signé. Ou les 5 RIR ? Ah, bien.

Alors on n'a pas vraiment de proposition qui change la situation actuelle par rapport à ces organisations particulières. Parce qu'en fait ces organisations fonctionnent comme cela aujourd'hui, et c'est ce que le contrat dit spécifiquement. Ce n'est pas facile à comprendre à travers le contrat, mais c'est ce que le contrat stipule.

PATRIK FALTSTROM:

Il est trois heures, et nous avons prévu une pause-café, donc je suggère de faire une pause de trente minutes pour prendre un café.

Nous avons changé un peu les choses par rapport à l'ordre du jour que nous avons prévu ce matin. Il y a d'autres points que nous avons reportés pour demain. Il va falloir parler donc demain - est-ce qu'on pourrait afficher l'ordre du jour sur l'écran s'il vous plait ? Donc je disais qu'il y a certains points que nous allons remettre à demain, nous allons



---

parler de calendrier, et j'ai vu qu'il y avait des discussions par rapport à cela. Je vous rappelle ma suggestion de ce matin, à savoir que l'on sépare la discussion par rapport au temps qu'il nous faut pour pouvoir finir notre travail, séparer cette discussion-là du fait de savoir quel sera le temps supplémentaire dont aura besoin le CWG sur la responsabilité.

L'idée, c'est de se focaliser d'abord sur le temps qu'il nous faudra pour finir notre travail. Pour savoir si on pourra finir notre travail à temps par rapport aux dates butoirs que l'on s'était fixées. Le CWG nous a communiqué d'autres délais, donc il faudra savoir comment nous nous adaptons.

Cette division entre ces deux sujets, c'est parce que nous interagissons avec la communauté sur les noms pour voir comment ils vont modifier leur calendrier. Je pense que cela doit être séparé de la discussion par rapport à la question de savoir comment nous allons gérer notre temps, pour finir notre travail.

Les différentes communautés opérationnelles ont une responsabilité vis-à-vis des processus multipartites qu'ils doivent mettre en œuvre, ils doivent respecter leurs processus et leurs délais pour mettre en place les différents niveaux de décision dans leurs processus. Voilà un point que nous allons traiter demain.

Et l'autre point que nous allons traiter demain, c'est la proposition des numéros et des protocoles. Il nous faudra voir les questions que nous avons à poser à ces groupes, et savoir aussi quelle est la réponse que nous allons donner à certaines questions qui peuvent se poser par rapport à cela. Je vous invite à réfléchir aux questions que vous pourriez avoir, des demandes de précisions que nous devrions adresser à ces



---

communautés opérationnelles qui nous ont présenté leurs propositions. Essayez donc de pouvoir traiter cette question demain.

Ceci dit, abordons le premier point : le statut de la proposition concernant les numéros, voir les liaisons avec ce processus. Milton, est-ce que vous voulez nous expliquer où nous en sommes par rapport à cette proposition de la communauté des noms ? Est-ce que quelqu'un souhaiterait prendre la parole ? Les gens qui ont participé au groupe, au CWG, qui traite la question des noms. Milton peut-être ?

MILTON MUELLER :

La communauté des noms se penche sur des questions juridiques au niveau de la structure. Je pense que Martin pourrait donner une autre perspective puisqu'il vient d'arriver, il vient de s'asseoir à sa place.

Ce groupe du CWG a traversé une période de commentaires publics, et il propose qu'il y ait une entité extérieure qui remplacerait la NTIA. Deux nouvelles entités seraient dès lors créées. Une équipe de révision multipartite, et un comité permanent de clients. Il y aurait également une entité contractante, ou une partie sous-traitée qui suivrait les instructions du MRT. Cela a été analysé lors d'une consultation publique qui a été lancée le 1<sup>er</sup> décembre. Cette idée a été bien accueillie de manière générale, mais une partie de la communauté considérait que la proposition n'était pas satisfaisante et qu'il fallait garder les fonctions IANA au sein de l'ICANN et se baser sur un processus de responsabilité du CCWG pour traiter des inquiétudes concernant la responsabilité au lieu de mettre en place un processus de sous-traitance.





---

Nous avons donc ces deux groupes, qui ont suivi des chemins différents. Je pense qu'en ce moment, le CWG a une longue liste de questions concernant des aspects juridiques de chaque option. Ils recherchent donc l'avis juridique par rapport à ces questions et aux applications de ces questions. A mon avis, il n'y aura pas de progrès significatifs au niveau du CWG jusqu'à ce qu'ils reçoivent cet avis juridique. Car pour le cas où on aurait recours à une entité extérieure, il faudrait voir quelle serait la personnalité juridique d'une telle entité, et à ce moment-là il faudrait voir si cette entité pourrait fonctionner dans le cadre des lois californiennes.

Ces deux groupes vont nous donner davantage d'informations, et ces informations pourraient servir à arriver à un consensus. Mais pour le moment, il y a deux pistes différentes si vous voulez.

MARTIN BOYLE:

Je pense que Milton vous a donné un aperçu assez satisfaisant et complet de l'état de situation.

Le concept général semblerait conduire à un ensemble d'options qui nous permettraient d'avancer. Ce qui est apparu à partir des consultations, c'est qu'il y a un sentiment raisonnable d'un consensus croissant au sein du CWG. Les consultations montrent que le processus n'était pas si clair que ça, et qu'il y avait des questions auxquelles il fallait répondre avec un degré de détails un peu plus important. On voit donc la possibilité d'avoir un statut ou une entité extérieure, une entité sous-traitée.



---

Il y a encore beaucoup de travail à faire, et il n'est pas encore très clair comment le groupe va essayer de consolider ces différentes idées, car il s'agit de voies différentes. Il n'y a pas trop de communication entre ces deux voies différentes. On ne sait pas très bien comment on pourrait aboutir à une solution en évaluant les difficultés et les avantages que ces deux voies ou options. Cela devrait nous permettre de dégager un consensus qui nous amènerait à une solution. Il y a beaucoup de travail de fait. Je pense qu'à la fin de cette semaine, on aura une meilleure idée des résultats de ce travail.

PATRIK FALTSTROM: James ?

JAMES BLADEL : Merci. J'ai une question pour Milton.

Quelle est la feuille de route à suivre pour que ces deux voies puissent se rejoindre pour que l'on puisse éliminer les différences ? Y aura-t-il des résultats qui permettraient de concilier ces deux voies, ou de trancher entre ces deux voies ? On pourrait peut-être choisir l'une au lieu de l'autre ?

MARTIN BOYLE: D'après ce que je sais, il n'y a pas de feuille de route à suivre. le travail tel qu'il a été fait implique de traiter de façon plus détaillée dans la proposition qui envisage l'idée d'une société sous-traitée, et il y a beaucoup d'idées sur lesquelles il faudrait se pencher, ainsi que des réponses qu'il faut analyser, des questions qu'il faut se poser, à partir de



---

l'avis juridique qu'il faudra obtenir par rapport à ces possibilités ou ces options.

Au cours de cette semaine, on pourra voir quel sera le panorama ou les étapes à suivre. Pour le moment il y a 4 modèles. Mais il faudra comparer et voir ce que l'on fait avec ces 4 modèles. Et ça sera un pas très important.

PATRIK FALTSTROM:

Milton voulait faire un commentaire.

MILTON MUELLER :

Contrairement à ce que dit Martin Boyle, je ne pense pas que le fait d'avoir deux voies pose une difficulté. Chacune de ces voies pourra présenter une proposition différente. On pourra se dire cette proposition n'est pas faisable du point de vue juridique. Les juristes pourront dire à ce groupe ce que vous proposez n'est pas faisable. Ou bien ils pourront dire les deux voies ou les deux options sont faisables, mais il faut faire ceci ou cela pour pouvoir les mettre en place. On pourrait à ce moment-là comparer les deux options. Une fois qu'on aura deux options fermes sur la table, on pourra voir si elles sont faisables du point de vue juridique. A ce moment-là, les groupes pourront débattre et voir laquelle des deux options ils préfèrent.

Au départ, c'était plus facile de dire la première proposition après la réunion de Frankfurt c'était trop compliqué. Et on a eu la difficulté de créer une proposition qui permette le même niveau de responsabilité mais tout en étant moins compliquée. Si on y arrive, on pourra arriver à quelque chose de moins complexe.



---

Il y a des personnes qui sont d'accord par rapport à l'idée de séparer les choses. Le modèle qui est apparu comme faisable après la réunion de Frankfort implique un contrat périodique avec la possibilité de séparer les entités, un peu à l'instar du contrat avec la NTIA. Il y avait des personnes qui étaient réticentes par rapport à cette option car elles ne voulaient pas qu'il y ait une séparation de ces éléments.

Ensuite ces gens ont accepté cette idée en disant qu'il faudrait peut-être la possibilité de pouvoir séparer ces éléments. Et ce que disent ces gens en disant il nous faudrait peut-être quelque chose comme ce que fait l'IETF, et les gens qui n'aiment pas la solution interne ne croient pas qu'il faille séparer ces éléments. Les personnes qui n'aiment pas cette solution d'avoir recours à une entité extérieure ont peur des risques que peut impliquer la création d'une entité méconnue jusqu'à maintenant. Une fois qu'on aura un débat en profondeur, ça ne sera pas facile d'arriver à un seul concept, mais je crois que ce serait quand même possible.

JAMES BLADEL :

Merci beaucoup.

Ces idées s'excluent les unes les autres. C'est soit l'une, soit l'autre. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir une approche où l'on combine ces deux propositions, une approche hybride, parce que c'est une relation binaire, soit l'une soit l'autre.

MILTON MUELLER :

On va le dire de la façon suivante. Pour certains d'entre nous, c'est le cas. Je pense que si l'on arrive à une solution interne qui permet d'avoir



---

un niveau de responsabilité raisonnable et la possibilité qu'il existe une séparation, cela rendrait la possibilité plus respectable pour notre groupe. Le problème c'est qu'eux ne pensent pas que d'un point de vue structurel, cela pourrait être possible. S'il on pouvait créer un plan pour résoudre cette difficulté, on pourrait peut-être trancher. Autrement, il faudra penser à une autre possibilité, à savoir utiliser une structure de [inaudible 2'17'04] basée sur des organisations existantes au lieu de créer une nouvelle entité. On pourrait peut-être résoudre le problème de cette manière.

Or, si on est d'accord que le principe de la responsabilité, et de la séparation de certains éléments, je pense qu'il existe la possibilité d'arriver à un accord.

XIAODONG LI:

Je suis d'accord avec une partie du commentaire qui vient d'être fait par Milton et Martin. Mais je crois qu'il y a des inquiétudes au sein de la communauté, non pas sur le fait qu'on puisse arriver à une bonne proposition, mais plutôt sur le fait de savoir comment la proposition pourra être déployée dans l'avenir. Comment nous assurer que cette nouvelle entité sera neutre ? Comment nous assurer que l'ICANN est transparent, responsable ? Et comment nous assurer que les entités futures qui pourraient être créées soient responsables et transparentes ? Il est très difficile de pouvoir appliquer cela dans l'avenir. C'est ce qui m'inquiète. J'ai entendu également d'autres personnes qui parlent de cette question. Il y a beaucoup de discussions par rapport à cela.



---

DANIEL KARREBERG: J'ai une question. Nous avons reçu une communication du CWG par rapport à leur point de vue du calendrier, de la date à laquelle ils pourraient nous faire parvenir leur proposition.

J'ai deux questions pour les liaisons qui travaillent dans ce groupe. La première : est-ce que cela est basé sur une délibération ouverte qui a eu lieu au sein du groupe ? Est-ce que cette idée est soutenue ? Est-ce que cela a été discuté ou débattu au sein de la communauté ?

La deuxième question : est-ce que cette date est réaliste ?

Et pour la première question, je voudrais savoir comment on est arrivé à cette date ? Par quel processus ?

MILTON MUELLER : Il me semble que c'était les gens qui dirigeaient le groupe. Je trouve qu'il y a eu une consultation qui a été faite à travers la liste de diffusion. Mais le groupe de travail tel qu'il devrait être s'est trop centré sur l'élaboration de propositions et des idées de solutions au lieu de se concentrer sur l'élaboration d'un calendrier. Ces aspects ont été discutés par les présidents du groupe, n'est-ce pas Wolf-Ulrich ?

WOLF-ULRICH KNOBEN: Oui, c'est vrai que moi aussi j'étais en train de regarder la liste. Sur la liste du CWG l'annonce a été faite pour la première fois comme résultat d'une discussion entre les présidents du CCWG et du CWG.

Je ne sais pas si Alissa n'a pas participé à la discussion elle aussi, mais je sais qu'en tout cas elle était au courant des discussions, et le résultat est manifeste dans la réponse à votre deuxième question aussi Daniel. Le



---

plan est toujours ambitieux sans doute, c'est le meilleur effort possible de la communauté qui a été présenté dans ce plan du calendrier, et bien sûr il est contingent de certaines conditions.

PATRIK FALTSTROM: Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH: Merci Patrik.

Que je sache, et Keith pourrait me corriger sans doute, le CCWG n'a point fait de proposition concernant l'initiative de créer la contract co, cette entité. C'est un concept qui surgit des discussions du CWG, pas du CCWG, ni des discussions des co-présidents du CCWG. Rien n'a été proposé au sein du CCWG. Ils ont tout simplement noté que le CWG avait proposé cette idée de créer une entité appelée contract co.

La question ici est que le CCWG, heureusement, a maintenant 7 conseillers juridiques qui leur donnent leur avis juridique de tout ce qui est décidé au sein du CCWG. Si le CWG a un conseil juridique ou pas, je ne le sais pas. Mais à partir des contributions de la communauté suivant le 1<sup>er</sup> décembre, on dirait qu'il y a une majorité qui s'oppose à la création de ce comité qui est le contract co.

PATRIK FALTSTROM: Milton ?

MILTON MUELLER : Non Kavouss, ce n'est pas tout à fait comme vous le dite.



---

Il y a eu une division assez similaire. C'était deux groupes d'une composition pareille, selon la manière de compter. Vous verrez que la réponse originelle de demande de commentaires a été décidée avec une majorité qui était pour la création de contract co, mais il y a eu beaucoup d'inquiétude concernant les détails spécifiques. Et par la suite on a vu un sondage qui n'a été répondu que par 32 personnes, le résultat duquel montrait que les réponses à toutes les questions qui concernaient le contract co étaient d'une division assez similaire.

Si une majorité s'opposait, l'idée serait abandonnée, ou alors s'il n'y avait pas une majorité substantive, l'idée ne serait pas adoptée en tout cas.

MATIN BOYLE :

Merci. Je trouve que la description de Milton de la discussion est assez bonne. Le résultat des consultations et les résultats du sondage plus spécifiquement montraient qu'il n'y avait pas un consensus clair par rapport à la création de contract co, et c'est sur quoi on travaillait à l'époque.

Mais de toute façon, je voudrais répondre à ce que disait Kavouss concernant le conseil juridique. Le CWG est sur le point d'aller chercher des conseils juridiques pour ces informations. S'ils ne l'ont pas fait. Et ce conseil juridique sera utilisé pour le CWG pour évaluer la réalisabilité des différentes propositions possibles.

Evidemment, c'est quelque chose qui a lieu en parallèle avec le travail du groupe de travail intercommunautaire, et je pense que dorénavant, il pourrait toujours avoir des questions qui exigent des modifications de la





---

responsabilité ou de la manière de mesurer spécifiquement la responsabilité au sein de la structure de l'ICANN, et dans ce cas, je trouve que c'est à ce point-là que les deux autres groupes de travail intercommunautaires vont devoir se réunir pour se mettre d'accord ou pour trouver des points communs de leur avis des mécanismes qui seraient nécessaires. Et cela est considéré dans le graphique du calendrier que vous avez affiché, bien que je ne sais pas comment ils sont parvenus à établir ces délais, mais je dirais que la meilleure approximation possible est probablement en mai ou en juin pour la proposition révisée.

PATRIK FALTSTROM:

Alissa lève la main, mais si je ne me trompe, Keith doit partir, donc on va donner la parole à Keith.

KEITH DRAZEK:

Merci Patrik.

Pr reprendre le commentaire de Kavouss et les commentaires de Martin et Milton. Les experts qui ont été identifiés pour soutenir le CCWG responsabilité sont 7, dont l'un est une expert en droit international, et 6 ont d'autres domaines d'expertise. De toute façon, le CWG et le CCWG ont identifié un besoin d'expertise ou de conseil juridique, d'experts dans la matière pour ce qui concerne le droit de la Californie. Les deux groupes ont identifié cette nécessité qui n'a pas été satisfaite pour l'instant. Donc il pourrait y avoir une superposition entre les nécessités des deux groupes en ce sens, mais il pourrait y avoir des différences aussi.



---

Une des questions à répondre est comment assurer que l'on rend le meilleur service à la communauté dans les deux groupes, comment peut-on recevoir le conseil nécessaire pour ce qui est du droit californien, pour le droit des sociétés à but non lucratif, pour pouvoir prendre des décisions informées comme Milton le disait.

Et je pense que c'est une question pour les deux groupes, et il est fort probable que les facteurs décisifs ici doivent avancer rapidement à partir du moment où il y aura ce conseil juridique.

ALISSA COOPER :

Je voulais moi-même participer à cette discussion du calendrier du CWG.

Je ne sais pas si ça a été dit, ça n'a pas été discuté sur la liste en tout cas, mais on a abordé la question lors d'un appel en conférence. Donc je voulais que les gens sachent que ça n'a pas été discuté, ça a tout simplement été mentionné lors d'un appel en conférence, et ça a été partagé sur la liste de diffusion du CWG. Il y a eu un commentaire sur la liste avant que l'on reçoive le résultat de leur discussion.

PATRIK FALTSTROM:

Wolf-Ulrich ?

WOLF-ULRICH KNOBEN: Merci.

Je voulais revenir à la discussion du calendrier. Comme vous savez, le CWG et le CCWG n'ont pas discuté des contenus de la proposition. Le



---

CWG s'est intégré à la discussion des calendriers et des interdépendances des deux groupes concernant la responsabilité spécifiquement. Et par la suite, le résultat de la discussion a abouti à une proposition de calendrier du CWG.

Je proposerais de ne pas juger les propositions que nous avons reçues pour l'instant. Le CWG en tout cas prépare des propositions qui sont différentes pour nous les présenter.

Il y a eu un sondage concernant les différents critères et différentes approches des propositions qui doit être évalué. Je pense avoir compris qu'il y a une discussion en cours au sein du CWG compte tenu du fait qu'à la fin de la discussion il va falloir qu'ils arrivent à des résultats. Mais la question est comment pourraient-ils arriver à un consensus ? Ils ont une discussion concernant ce consensus qu'il faut qu'ils atteignent, les questions concernant les sondages, les votes, ou les opinions qui sont exprimées par rapport au vote spécifiquement. C'est une discussion qui est toujours en cours. C'est un processus qui n'est pas fini, et je comprends que tout cela a été considéré pour la préparation du calendrier en fournissant les conditions nécessaire pour pouvoir atteindre les dates butoirs proposées.

Merci.

JOSEPH ALHADEFF:

J'ai une question pour les participants que Wolf-Ulrich a peut-être déjà introduite. Mais Keith parlait de la nécessité d'expertise en matière de droit californien des sociétés à but non lucratif. Je voulais simplement voir s'il y avait des facteurs potentiels qui puissent avoir une influence

---

sur le calendrier qui n'auraient pas été considérés dans la préparation du calendrier au moment d'établir les dates butoirs pour la finalisation du processus. Bien sûr il pourrait y avoir des processus qui soient déclenchés par un nombre d'autres aspects, mais ce sont des facteurs qui doivent être considérés.

PATRIK FALTSTROM: Merci. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH: Merci. Lors de la dernière réunion du CCWG il y a deux jours, il a été dit que lors de la prochaine réunion, il est probable que l'un des conseillers juridiques fournisse des précisions concernant la restriction de limitation du code de droit californien par rapport aux résultats du travail du CCWG et du CWG qui vont fournir ces informations. C'est le point 1.

Point 2, on dit que le CCWG va se réunir ici lundi prochain, et que les personnes intéressées peuvent venir se pencher sur ce point-là. Et le point 3, c'est qu'il y a une collaboration étroite entre le CWG et le CCWG par rapport aux questions de la responsabilité et les fonctions de nommage.

Enfin le CCWG travaille sur ces différents domaines de travail. Les activités, la collaboration, la coopération, visent à éviter qu'il y ait superposition du travail des deux groupes.

PATRIK FALTSTROM: On est arrivé à la fin de la liste d'intervenants. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite prendre la parole ?

---

Merci à tous.

Le secrétariat travaille déjà sur le nouvel ordre du jour pour demain, et nous allons commencer à parler sur cette journée-ci. Est-ce qu'il vous semble qu'il serait nécessaire de se réunir en petits groupes atomisés pour discuter de ce qui a été débattu aujourd'hui ? Et si oui, est-ce que vous seriez disponible pour le faire, pour discuter par exemple du calendrier, des réponses aux communautés opérationnelles ou pour avoir des séances de travail pour les volontaires ?

Jari allez-y.

JARI ARKKO:

Je voulais simplement vous faire savoir que Milton et moi avons déjà discuté de la possibilité de voir cette évaluation, de la préparer ensemble. Si quelqu'un a des questions pour l'IETF, bien sûr on pourrait très bien y répondre. Je sais qu'on est tous très fatigués à cause du décalage horaire. Mais sinon demain on peut le faire bien sûr.

PATRIK FALTSTROM:

C'est une question pour la communauté technique. Est-ce qu'il y a un problème avec les scribes ? On ne voit pas la transcription sur l'équipe. L'équipe technique, qu'est-ce qui se passe ?

Ce n'est qu'un problème d'affichage. On peut avancer, mais si on a perdu la communication avec les scribes, je pense que c'est un peu plus grave.

Alors on va faire une annonce pour les gens qui sont dans la salle, on s'arrête. Malheureusement, il paraît que le bureau de Los Angeles a



---

perdu la connexion. Ils sont en train de travailler sur la résolution possible pour ce problème. Ce qui veut dire qu'en ce moment nous n'avons pas de transcription. Et on essayera de trouver une solution.

On teste, un, deux, trois, vous nous entendez ? Adobe Connect est en train d'enregistrer ou pas ? Si on a l'enregistrement audio on pourra continuer. Un, deux, trois, vous m'entendez ?

Espérons que ça marchera.

Je vais répéter la question que j'avais posée pour que ce soit inclus dans la transcription. Y a-t-il des personnes intéressées pour travailler en petits groupes ce soir pour évaluer les questions qui pourraient être posées aux questions opérationnelles pour réviser les calendriers etc. On avait un premier commentaire de Jari, que je voudrais qu'il répète, puis Alissa avait levé la main, puis Kavouss.

JARI ARKKO:

Je répète ce que j'avais dit tout à l'heure, Milton et moi avons discuté de la possibilité de mettre à jour le document de l'évaluation de l'IETF. On pouvait travailler ensemble sur cette mise à jour, et on pourrait peut-être répondre aux possibles questions qui pourraient surgir de l'IETF ou de la communauté des numéros.

Voilà ce qu'on avait à proposer de notre côté.

PATRIK FALTSTROM:

Alissa ?



---

ALISSA COOPER

Vous m'entendez ? L'audio n'est pas très bon, au moins à distance, mais pour répondre à Jari, j'allais dire que personnellement, puisque les gens n'ont pas beaucoup de temps, on devrait peut-être se concentrer sur les questions à poser aux communautés plutôt que sur les modifications au texte d'évaluation. Je pense qu'il est plus important d'avoir des questions prêtes à poser demain, avoir une liste spécifique de questions sur laquelle travailler demain.

KAVOUSS ARASTEH:

J'ai une question et une suggestion.

Ma question est : est-ce que vous avez fini avec les discussions sur la responsabilité ? Dans l'affirmative, est-ce que vous pourriez nous faire parvenir un résumé de cette discussion demain ? Si la question n'a pas été complétée, on devrait peut-être reprendre la discussion demain. Si la discussion est conclue alors je répète ma demande de recevoir un résumé de la discussion.

D'autre part, je voulais suggérer que même informellement, on continue à avoir des discussions, en particulier concernant la proposition pour les numéros. Comme cela, on pourra reprendre ce qui nous reste à discuter. Cela faciliterait le travail de demain.

PATRIK FALTSTROM:

Merci.

Concernant la responsabilité, ce que vous voyez sur la droite de l'écran est une version mise à jour de l'ordre du jour, mais on devrait ajouter la



---

question de la responsabilité à cet ordre du jour. Il faudrait que l'on aborde cette question demain tout comme vous venez de le suggérer.

Maintenant, je ne suis pas en mesure de vous dire exactement ce que nous allons faire dans cette séance demain, car il me faut me consulter avec Mohamed. Et je devrais vous consulter peut-être puisqu'on a parlé avec vous et que vous êtes un agent de liaison auprès du groupe de travail de la responsabilité aussi. Je vais remettre cette décision à demain. Mais oui, sans doute il faut que l'on reprenne la question de la responsabilité demain.

Au-delà de cette question, je propose qu'on consacre 1 heure à discuter de la proposition des paramètres de protocoles pour pouvoir préparer cette liste de questions pour la communauté. On devrait peut-être se séparer en petits groupes pendant 1 heure ou une demi-heure pour préparer des questions concernant la proposition des numéros.

Je voudrais demander aux personnes de travailler en groupes pour essayer d'être aussi spécifiques que possible dans la préparation des questions.

Et entre 11h30 et 13h demain on devrait discuter du calendrier de l'ICG. Et suivant ce qu'on a dit aujourd'hui, inclure dans cette heure et demi trois sujets au moins.

D'une part de calendrier de l'ICG, notre propre calendrier, celui qu'on avait originellement. Peut-on comprimer les délais qui avaient prévus ?

La deuxième question est l'estimation des délais que nous avons reçue du groupe CWG noms qui est une extension du calendrier originel pour les délais qu'on avait prévus pour toutes les communautés. Comment





---

devrait-on gérer cette modification du calendrier ? Bien sûr, le calendrier total va dépendre du deuxième calendrier, et c'est en fait un calendrier général qu'on devrait préparer. Alors devrait-on faire une déclaration tenant compte de cette nouvelle estimation de calendrier de la communauté des noms ? Et voilà le troisième sujet qu'il nous faut discuter, cette possibilité de faire une déclaration.

Puis on aura une heure et demi je pense pour la pause déjeuner demain, et nous allons parler de la gestion des commentaires de la communauté, c'est une question sur laquelle Manal a travaillé, et il faut qu'on finalise cette question. Il faut qu'on discute des conférences d'ici jusqu'à la prochaine réunion en personnes, de la responsabilité, et on a du temps supplémentaire pour les potentielles questions.

KAVOUSS ARASTEH:

Merci.

Je n'ai pas de difficulté à penser à faire des commentaires pour l'ICG. Mais je pense qu'on a demandé à l'ICG de rédiger des questions spécifiques. On a un calendrier sur lequel on devrait faire un compte rendu. On devrait donc répondre à l'ICG quel est le nouveau calendrier et pourquoi. Quel est le commentaire qu'on veut faire ? On a dit qu'on n'est pas d'accord avec ce nouveau calendrier. Et on va nous dire que l'ICG les a pressés. Est-ce qu'on devrait accepter leur proposition d'avoir un autre calendrier ou pas ?

PATRIK FALTSTROM:

C'est exactement pourquoi je pense qu'il nous faudra en parler demain.



---

MANAL ISMAIL : Je voulais soutenir l'idée d'avoir des discussions informelles ce soir, car cela nous aidera à préparer l'ordre du jour de demain. Je pense qu'on devrait avoir à l'esprit l'idée de l'ordre du jour de demain et les questions auxquelles il faudra réfléchir.

Ceci dit, j'ai une réunion maintenant, et je voudrais savoir où auront lieu ces réunions informelles pour savoir si je dois revenir dans cette salle ou dans une autre salle.

PATRIK FALTSTROM: Si nous avons un seul groupe qui aura des groupes informels, ça pourra être cette salle. Mais maintenant, je me souviens que je ne sais pas vraiment si c'est possible. Excusez-moi. Au moins le premier groupe pourrait se réunir ici, s'il y en a d'autres, on pourrait utiliser d'autres parties de la salle.

Mais ma suggestion pour le travail en groupe informels d'aujourd'hui, c'est qu'une fois qu'on finira avec notre réunion formelle, nous passions aux réunions informelles dans cette même salle, pour nous mettre d'accord où on va rester. Donc ne partez pas quand on aura fini notre réunion formelle.

L'idée c'est que le travail que l'on pourra faire aujourd'hui va faciliter le travail que l'on fera demain.

JON NEVETT: Une question rapide. En regardant l'ordre du jour du GAC, le GAC va commencer à travailler à 14h demain avec des réunions avec la GNSO, il



---

y a toute une liste de réunions que nous aurons. Est-ce qu'on devrait essayer de raccourcir ou compresser un peu notre ordre du jour demain pour essayer d'avoir au moins fini les aspects importants à 14h, afin que les gens du GAC puissent assister à leur réunion ? C'est-à-dire qu'au lieu de faire la pause déjeuner, peut-être qu'on pourra élargir notre travail. Au lieu d'avoir notre réunion jusqu'à 17h.

PATRIK FALTSTROM:

Nous allons réfléchir à cette proposition pour essayer de compresser les choses. Je vais travailler avec le secrétariat pour essayer de voir quel pourrait être l'ordre du jour compressé.

Je recommence. L'ordre du jour tel que proposé dure jusqu'à 17h. Mais nous avons deux autres points qu'il faut ajouter. D'un côté il faut discuter de l'ordre du jour tout d'abord, et cela va nous prendre une quinzaine de minutes, et ensuite il va falloir prévoir à un moment de parler de la responsabilité. Une fois qu'on aura abordé ces deux questions, nous allons essayer, si nous pouvons, d'avoir un ordre du jour jusqu'à 14h. Ce serait très optimiste, car certaines de ces questions sont très importantes et il nous faudra finir les discussions. Je dois en parler avec le secrétariat pour voir s'il on peut préparer un ordre du jour où l'on puisse finir à 14h.

JOSEPH ALHADEFF:

La question est de savoir si on pourrait par exemple manger comme aujourd'hui avec des boîtes de repas. Je pense que c'est une bonne idée d'essayer de compresser les choses.



---

PATRIK FALTSTROM: Juste pour obtenir clarification. Est-ce que l'on pourrait commencer un peu avant ? Mais je pense qu'à cause de la traduction on ne peut pas changer l'heure du commencement de notre réunion. Donc il va falloir discuter depuis la fin de notre réunion d'aujourd'hui jusqu'à demain pour voir comment on peut faire pour compresser les choses. Mais on ne peut pas commencer plus tôt demain.

Alissa ?

ALISSA COOPER : Je voulais dire que s'il y a un groupe qui va se réunir dans la salle où vous êtes tous aujourd'hui et qui va utiliser le micro, dites-nous pour voir si nous pouvons rester ou pas.

PATRIK FALTSTROM: Permettez-moi de voir si cela est possible, je vais voir avec l'équipe technique si une participation à distance serait possible.

Nous pouvons avoir une participation à distance, mais ils voudraient savoir combien de temps ils doivent rester. Et il faut aussi dire aux gens qui participent à distance ce que nous allons faire, ou combien de temps nous comptons rester. Je ne pourrai pas participer moi-même, est-ce que vous pourriez me dire combien de temps vous souhaitez consacrer à ces discussions informelles ?

JARI ARKKO: Je pense que cela ne nous prendra pas beaucoup de temps. Ou peut-être pas. Je pense que l'on pourrait finir en une heure. Donc ça pourrait être de 17h à 19h.



---

PATRIK FALTSTROM: Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH: Je suis d'accord pour compresser un peu l'ordre du jour. Si on veut débattre du calendrier de l'ICG, on pourra peut-être le faire de manière informelle. Il ne faut pas une heure et demie pour analyser cette question. On pourra peut-être le faire dans des discussions informelles. C'est à dire, essayons de raccourcir l'ordre du jour pour finir vers 14h / 15h afin que les gens du GAC puissent participer à leur séance plénière.

PATRIK FALTSTROM: Très bien.

Nous allons travailler pour établir un nouvel ordre du jour. Nous essayons de vérifier ce qui se passe avec les interprètes. On voit si on peut modifier les horaires avec la transcription.

Donc on va clore la séance d'aujourd'hui, merci à tous pour ce bon travail qui a été réalisé.

Merci à tous.

Et maintenant, nous attendons les informations par rapport à la possibilité de tenir ces réunions informelles. Nous attendons une réponse de l'équipe technique pour voir si c'est faisable, si on veut avoir la transcription.

Nous savons que la participation à distance pourrait être utilisée, ainsi que tout l'équipement technique de la salle. Il n'y aura pas



---

d'interprétation simultanée. Et nous attendons maintenant de savoir si les services de transcription seront disponibles pendant cette discussion informelle.

Nous aurons donc la possibilité d'avoir la transcription pendant la réunion informelle. Les gens qui vont participer à cette réunion informelle peuvent commencer de suite, vous pouvez rester dans cette salle jusqu'à 19h.

Merci à tous et à demain.

[INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ] : Je voudrais suggérer que l'on fasse une pause de 5 minutes avant de commencer nos discussions.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**

